DÉCLARATION **ENVIRONNEMENTALE** *simplifiée* 2024



RÉSULTATS 2023

nbw

EMAS
Management environnemental vérifié

INTRODUCTION

Le système de management environnemental a été mis en place en 2001, certifié ISO14001 et enregistré EMAS en 2002.

Les résultats de nos performances environnementales sont publiés au travers de la déclaration environnementale, qui s'adresse au public, aux riverains, aux autorités et à toute personne intéressée par ces résultats.

Cycle de déclaration

La déclaration environnementale est rédigée en version complète au début d'un cycle de trois ans, coïncidant avec l'année du renouvellement de la certification ISO14001 et du plan stratégique triennal. Une mise à jour des données est réalisée les 2 années suivantes au travers d'une déclaration environnementale au format simplifié, qui s'articule autour des changements survenus et des enregistrements collectés durant l'année de l'évaluation.

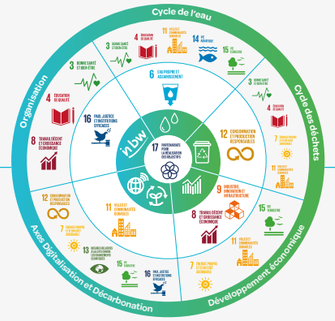
- Le présent document est la seconde déclaration émise durant le cycle 2023-2025.
- La prochaine déclaration sera mise à la disposition du public en juin 2025 (résultats 2024).
- La prochaine déclaration complète sera rédigée en 2026 dans la perspective du prochain cycle de certification (2026-2029)

Structure et évaluation du Programme environnemental

Le plan stratégique (PS) intègre, sans s'y limiter, le programme environnemental EMAS des différents services et départements d'in BW, avec leurs objectifs propres et transversaux mais aussi les actions et indicateurs de performance associés. L'évaluation annuelle du PS permet de mesurer l'avancement du programme environnemental.

Le rapport annuel (RA) reprend un ensemble de données environnementales par département (chiffres clés) en faisant le lien vers les 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) auxquels in BW contribue au travers de ses activités et projets.

Le rapport annuel, le plan stratégique et l'évaluation annuelle de ce plan sont donc complémentaires à la déclaration EMAS. Les résultats de la mesure des performances environnementales d'in BW, issus de ces documents, sont intégrés à cette déclaration. La signalétique suivante reprendra le lien vers les données de ces rapports :



RAPPORT ANNUEL

- **Rapport sur les activités et les résultats obtenus dans un objectif d'information (interne et externe)**
- **Lien avec la stratégie globale au travers des résultats de l'évaluation du plan stratégique**

Résultats

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉCLARATION EMAS

- **Rapport sur les performances environnementales**



- **Enjeux et pistes de progrès environnementaux**
- **Description des activités**

Programme

PLAN STRATÉGIQUE

- **Feuille de route pour décliner la vision et les missions en objectifs et actions concrètes**
- **Point de départ du cycle de gestion axée sur les résultats**
- **Objectifs stratégiques définis dans une approche transversale et qualitative**
- **Evalué périodiquement**



SOMMMAIRE

Présent document

Par cycle

CHAPITRES	Déclaration complète 2023	Déclaration simplifiée 2024		Déclaration simplifiée 2025
	Résultats 2022	Résultats 2023	Page	Résultats 2024
II. DECLARATION DE VALIDATION	x	x	6	x
III. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	x			
IV. LE CONTEXTE DE L'INTERCOMMUNALE	x			
V. LES ENJEUX	x	Màj	7	Màj
Évolution du contexte	x	Màj	7	Màj
Les parties intéressées	x	Màj	12	Màj
Les objectifs généraux	x	Màj	13	Màj
Leadership	x	Màj	14	Màj
VI. LE SME	x	Màj	16	Màj
Domaine d'application du SME	x			
Mise en œuvre du SME	x	Màj	16	Màj
La conformité réglementaire	x	Màj	16	Màj
Les contrôles	x	x	20	x
Les objectifs d'amélioration	x	Repris dans le point VII		Repris dans le point VII
VII. LES ACTIVITES – EVALUATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS 2023	x	Màj résultats	23	Màj résultats
1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES ET CRÉMATORIUM	x	x	23	x
2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	x	x	33	x
3. LA GESTION DES DECHETS	x	x	52	x
3.1 Collecte et recyclage	x	x	52	x
3.2 Valorisation	x	x	61	x
4. TRANSITION NUMÉRIQUE ET DURABLE	x	Nouveau	77	x
5. LE SIEGE SOCIAL	x	x	90	x
VIII. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL ET OBJECTIFS 2023-2025	x			
IX. ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES	x	x	94	x
Liste des permis et leur validité	x	x	97	x

ABREVIATIONS	
ASS	Assainissement
Ce	Coordinateur environnement
Ces	Coordinateur environnement de secteur
CSCh	Cahier spécial des charges
Ctot	Carbone total
CDT MSG	Centre de Transfert et broyage de Mont-Saint-Guibert
DBO5	Demande biologique en oxygène mesurée au bout de 5 jours
DCO	Demande chimique en oxygène
DeNOx	Technologie qui permet de réduire l'émission d'oxydes d'azote
DNF	Département Nature et Forêt
DPC	Département de la Police et des Contrôles
EH	Equivalent habitants
ETS	Emissions Trading Schemes : systèmes d'échange de quotas d'émissions
FFOM	Fraction fermentescible des ordures ménagères ou déchets organiques
ISSEP	Institut Scientifique de Service Public
MES	Matières en suspension
MSG	Mont-Saint-Guibert
MTD	Meilleures Technologies Disponibles
MS	Matière sèche
NC	Non-conformité
NOx	Oxydes d'azote
NPOW	New place of work
NWOW	New way of work
Ntotal	Azote total
OAA	Organismes d'assainissement agréés
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PAC	Parc à conteneurs - recyparc
PAE	Parc d'activités économiques
PASH	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrologique
P/C	Papier/carton
PCAD	Plan communal d'aménagement différé
PCI	Pouvoir calorifique inférieur
PMC	Plastiques / métaux / cartons à boisson
Ptotal	Phosphore total
REU	Rejet eaux usées
SME	Système de management environnemental
STEP	Station d'épuration des eaux usées
StPo	Station de pompage
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Service Public de Wallonie
TQE	Toxic Equivalent Quantity - unité utilisée pour quantifier les émissions de dioxines / furannes à l'émission ($ngTEQ/m^3$)
Step	Station d'épuration
Traitement tertiaire	Traitement de l'azote et du phosphore
UVE	Usine de Valorisation Energétique
WAC	Produit chimique qui favorise la floculation

II. DÉCLARATION DE VALIDATION 2023



Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61304032**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2024 de l'organisation

in BW portant le numéro d'agrément ***BE-RW-000006***

sis à ***Rue de la Religion 10***
1400 Nivelles, Belgique

et utilisé pour:
Activités de la Cellule Développement Economique et Aménagement du territoire Gestion administrative de toutes ces activités au siège social de Nivelles Assainissement de l'eau Étude de projets, suivi de la construction des ouvrages d'assainissement des eaux usées (collecteurs, stations d'épuration, stations de pompage et bassins d'orage); Exploitation des stations d'épuration de : Bierghes à Rebecq, Bomal, Bousval, Bois-des-Nonnes à Ittre, Céroux à Ottignies, Chastre, Genappe, Grez-Doiceau, Hamme-Mille, Hélécine, Houtain-le-Val, Ittre, Jodoigne, La Bruyère à Beauvechain,, Longueville, Lotissement 1815 à Villers-la-Ville, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Oisquercq, Orp-le-Grand, Perwez, Petite Bilande à Wavre, Pinchard, Plancenoit à Lasne, Quenast à Rebecq, Rebecq, Saintes à Tubize, Sainte-Wivinne à Incourt, SartDames-Avelines, Sart-Messire-Guillaume, Tubize, Vallée de la Dyle à Basse-Wavre, Vallée de la Lasne à Rosières, Villeroux, Villers-la-Ville, Vallée du Hain à Braine-le-Château, Waterloo, Gestion des déchets Valorisation Énergétique des déchets, dans l'incinérateur à Ordures Ménagères de Virginal. Valorisation des Matières collectées dans les parcs à conteneurs de : Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Incourt, Ittre, Jodoigne, Nivelles, Orp-Jauche, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain-Chastre, Wavre Collecte sélective des emballages ménagers (PMC, papiers/cartons et verre) et collecte des ordures ménagères. Centre de tri, broyage et transfert de Mont-Saint-Guibert Compostage des déchets verts sur les plates-formes de Basse-Wavre et de Virginal

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :
- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en manière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2024 des sites donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **02 EA 008i/1**
Date de délivrance: **19 août 2024**

VINÇOTTE

Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers
Présidente de la Commission de Certification

BELAC EMAS BE-V-0016



V. Les Enjeux

Évolution du contexte

Les enjeux internes et externes ont une influence majeure dans la réalisation des objectifs d'in BW.

Parmi les enjeux internes, la compétence des collaborateurs constitue un des points forts de l'intercommunale. Les formations ainsi que l'évaluation périodique des compétences assurent que le personnel a les aptitudes nécessaires pour réagir dans les situations d'urgence et obtenir les résultats escomptés. Les preuves des aptitudes et des compétences des personnes travaillant pour l'intercommunale sont exigées par le biais des Cahiers des charges.

Aussi, nous sommes à travers nos métiers et services en contact permanent avec nos parties prenantes, en particulier les citoyens et les communes.

Par ailleurs, l'amélioration continue de nos infrastructures techniques permettent d'accroître notre efficacité et de mieux répondre aux besoins et aux attentes de ces parties prenantes. On peut citer quelques succès réalisés en 2023 :
- L'informatisation des recyparcs
- L'augmentation de la capacité de stockage
- La mise en service de la nouvelle station d'épuration de Pinchart
- ...

Les enjeux externes sont de nature :

- **Politique :** in BW est soumise à un pouvoir de tutelle qui est la Région wallonne. Elle est le relais des politiques décidées par la Région wallonne pour la mise en place du Plan wallon des Déchets, l'exécution du Programme d'Assainissement établi par le Gouvernement wallon, l'application des directives, décisions, réalisations, promotions du développement économique de la Région wallonne.
- **Sociale :** évolution d'une part des exigences de la population, de plus en plus sensible aux aspects liés au développement durable et d'autre de la réticence de la même population au voisinage des installations à caractère environnemental (stations d'épuration, recyparcs et autres) – phénomène NIMBY – ce qui retarde, voire annule certains projets d'intérêt collectif.

Les pollutions dues à certains comportements inciviques, telles que la pollution des stations d'épuration suivie de l'arrêt des installations et du rejet d'eaux non-traitées (non-conformité aux normes de rejet), peuvent invalider la réalisation des objectifs de performance.

- **Economique :** la réalisation des objectifs dépend pour partie de l'obtention des subsides de la Région wallonne. Plus sporadiquement, la fluctuation importante du prix des matières premières (énergie, carburant, matériaux, ...) et l'allongement des délais de livraison impactent sensiblement in BW.
- **Climatique :** les inondations et les sécheresses.

Les principaux risques, incertitudes et opportunités auxquels in BW est confrontée à court et moyen termes sont également résumés dans le rapport de gestion 2023.

- La complexification des démarches administratives, cumulée à l'évolution réglementaire se traduisant par un alourdissement de ces démarches, ont pour conséquence, de grandes pertes de temps et parfois d'argent dans de nombreux dossiers. L'évolution de cette complexification, majorée à des exigences des citoyens et des partenaires de plus en plus pointilleuses, constitue une inquiétude d'in BW.
  > Citons encore les difficultés de recrutement auxquelles tous les employeurs sont confrontés, et particulièrement pour la main-d'œuvre technique en pénurie qui s'est amplifiée ces dernières années.

Plus spécifiquement pour le secteur de l'assainissement, les objectifs fixés par in BW doivent toujours être en concordance avec les objectifs de la SPGE. Le rôle de la SPGE évolue fortement sur le plan économique (mise en place de KPI financier, objectif de maîtrise des dépenses, définition d'une ligne budgétaire), technologique (évolution vers les meilleures technologies disponibles), politique (mise en commun de centrales des marchés propre aux OAA, mise en commun de compétences et de ressources...).

La spécificité de l'activité de chaque département fait que le contexte auquel ils se confrontent est très différent, tout comme l'impact exercé sur le SME. L'analyse SWOT de chaque département a été mis à jour.

Département	Opportunités / Menaces
Économique	**Menaces :** • Aléa climatique (inondation, ...) • Impact de la guerre en Ukraine sur les chantiers, les locataires et les entreprises (délai/ indemnité/santé du secteur de la construction/ coûts des matériaux, faillite/perte locative, ...) • Risque de diminuer la vente de terrains et la location de bâtiments (santé financière des entreprises) • Hausse des prix de l'énergie • Nouvelle plateforme e-Procurement (risque d'erreur chez le PA et/ou chez l'opérateur économique, ...) **Opportunités :** • Acquisition de sites/bâtiments existants (Mont-Saint-Guibert : sablière, Ferme de la Grange à la Dîme, ...) • Economie d'énergie/énergie renouvelable (PV, Éolien, CER) / Bornes électriques (in BW / Plan Bornes « EZCharge », ...) • Rénovation énergétique des bâtiments (amélioration de l'enveloppe, accès aux subventions UREBA, ...) • Digitalisation technique/administrative (comptabilité énergétique, gestion documentaire, ...) • Union des 4 acteurs majeurs du BW (Province, in BW, invest BW, UCLouvain) dans BW 2030 • Nouvelle plateforme e-Procurement (renforcement de la digitalisation des MP)
Assainissement (investissements et exploitation des ouvrages)	**Menaces :** • Contexte réglementaire de plus en plus contraignant et complexe : renouvèlement des permis nécessitant des études sols, biodiversité... • Inadéquation entre les objectifs stratégiques Sectoriel/Assainissement et les financements disponibles (objectif transition énergétique, PI pour la construction des ouvrages d'assainissement, ECP...) • Absence d'évolution du CVA • Vulnérabilité climatique : inondation, coulées de boues • Absence de gestion globale des micropolluants : gestion au cas par cas sous l'influence des médias (gestion de crise), absence d'étude de risques, d'analyses des différentes matrices (EAUX, BOUES, DECHETS) • Valorisation des boues : évolution du PGDA – Limitation du temps de stockage des boues sur les champs • Faiblesse économique : manque d'entreprises pour la construction, l'amélioration des process et des équipements (chantiers et DIHEC), pénurie de réactifs (FeCl3),et concentration des producteurs (polymères, énergie...) **Opportunités** • Mutualisation des moyens et des compétences : centre de service partagé (SIG commun, Talent'eau, permis, DigitEAU, Lab'eau,..), marché groupé étendu • Transformation digitale : Digit'in BW, GEAO • Évolution des processus et des équipements : projet de boues granulaires, limitation des consommations • Renouvèlement du contrat de service et d'égouttage : + d'autonomie financière, responsabilisation • Amélioration de la gestion patrimoniale des égouts (gestion intégrée – volonté de la SPGE) • Préservation de l'eau : projets ReUse, Certibeau, limitation des fuites d'eau, gestion des DO par temps de pluie, ECP... • Expansion des activités suite évolutions réglementaires : autonomie énergétique, traitement micropolluants, évolution traitement N et P • Evolution des infrastructures et des outils : projets de rénovation des STEPs (Waterloo, Perwez, Céroux, Mussain), programme DIHEC

Département	Opportunités / Menaces
Département des Déchets	
Recyparcs	**Menaces :** • Changement de législation et nouvelles matières acceptées → capacité de stockage insuffisante → agrandissements ou déménagements de certains recyparcs nécessaires • Non-respect des consignes de tri par les citoyens • Augmentation des coûts • Rigidité des marchés publics • Disparition de certains financements / subsides (coût plus élevé pour les citoyens). • Temps d'attente à l'entrée (impatience des citoyens) – mobilité à l'entrée • Difficulté de trouver des filières de valorisation pour certains déchets à cause de la fluctuation des marchés **Opportunités :** • Informatisation des recyparcs en cours (et contrôle d'accès : marché attribué)
Plates-formes de compostage	**Menaces :** • Ne pas obtenir la prolongation des permis ou de certificats de valorisation peut conduire à la fermeture d'une ou des 2 plates-formes • MTD – 1er réexamen du permis établissement IED pour la dalle de compostage de Wavre – contraintes d'exploitation supplémentaires
Collectes des déchets	**Menaces :** • in BW vision à long terme (autonomie de décision compliquée) >< politique à court terme • Disparition de certains financements (ex. certificats verts) et/ou diminution de la part subsidiée ou disparition de certains subsides à l'avenir • Coûts supplémentaires : nouvelles normes, influence des crises (énergétique et climatique), imposition d'Etude d'Orientation (Etude de Caractérisation, voire assainissement) : permis, renouvellement et réexamen • Rigidité des marchés publics et fonctionnement interne in BW (passage obligatoire au CA pour les marchés de plus de 250 000 €, même si « marchés usuels » → délais allongés !) – estimation des marchés et analyse des prix de soumissionnaires compliquées car prix fluctuants – imposition à partir de septembre 2023 : procédure E-Tendering pour les PNSPP (marchés à partir de 30 000 € HTVA) - pas ou peu d'offres (adaptation des PME/indépendants) **Opportunités :** • Echanger les besoins <=> ensemble des mandataires des communes et de la Province • 2022 : nombreuses réunions avec les communes : nouveau marché de collectes OM et FFOM : stratégie changement fréquences de collecte : pour minimiser augmentation coûts de collectes et booster les FFOM • Nouveaux projets - chercher nouveaux financements • Décision du BE et CA - automne 2021 : cadre de la stratégie Gestion des déchets : contribution de 30 cents/hab.an - actions de prévention – plan d'actions 2022-2023 proposé au BE • Fin 2022 et 2023 : préparation et élaboration des supports de communication • Optimaliser le service et sensibiliser la population • Renforcer les équipes en fonction des besoins (développement de nouvelles collectes) • Favoriser la réutilisation et le tri des déchets auprès des citoyens ainsi que renforcer la sensibilisation du public scolaire au tri des déchets : Mise en place de conteneurs « Espace Récup » sur certains de nos recyparcs (4 + Nivelles en début 2023) en collaboration avec la Ressourcerie Restor

Département	Opportunités / Menaces
Valorisation	**Menaces :** • Nouvelles taxes environnementales (CO_2, incinération, ...) • ETS (taxe CO_2) : obligation de mise en place d'un plan de monitoring en 2024, remise du plan en 2025 et analyse par l'AWAC (2025-2026) pour décision début 2028. • DPR (500 000 tonnes incinérées en 2027) • Difficultés de recrutement de techniciens • Voirie accès MSG • Transcription MTD AGW • Mauvaise perception de l'incinérateur par certains mandataires • Approvisionnement et prix des matières premières (HCl, NaOH, ammoniac, chaux , ...) **Opportunités :** • Espaces disponibles mitoyens au CDT et UVE : projet bois, biométhanisation, serres, ... • Position géographique CDT et UVE • Bio prévue au PWD-R, marché public en cours • Biométhanisation : production de digestat, amendement organique agricole, collaboration en cours • Eau de distribution (Puits + épuration de l'eau du digestat de la biométhanisation) • Traitement de DIB (contrat en cours de discussion) • Diminution des quantités de déchets ménagers à incinérer (PMC, FFOM, ...) • Utilisation de la chaleur UVE • Valorisation biogaz issu d'une biométhanisation (Etude en cours) • Camion de collecte au CNG issu du biogaz • Nouvelle plateforme de compostage à Virginal • Utilisation des refus de tamisage de manière locale • Capacité de stockage en cas d'inondations • Possibilité de transfert d'autres types de déchets

Le contexte participe aux enjeux externes de l'entreprise. Il est revu périodiquement par les départements, et plus particulièrement au moment de la Revue de Direction.



Les parties intéressées

Dans leur ensemble, les acteurs qui gravitent autour des différents départements d'in BW repris dans le SME ont été définis, tout comme leurs interactions avec les activités d'in BW, ainsi que leurs besoins et leurs attentes.

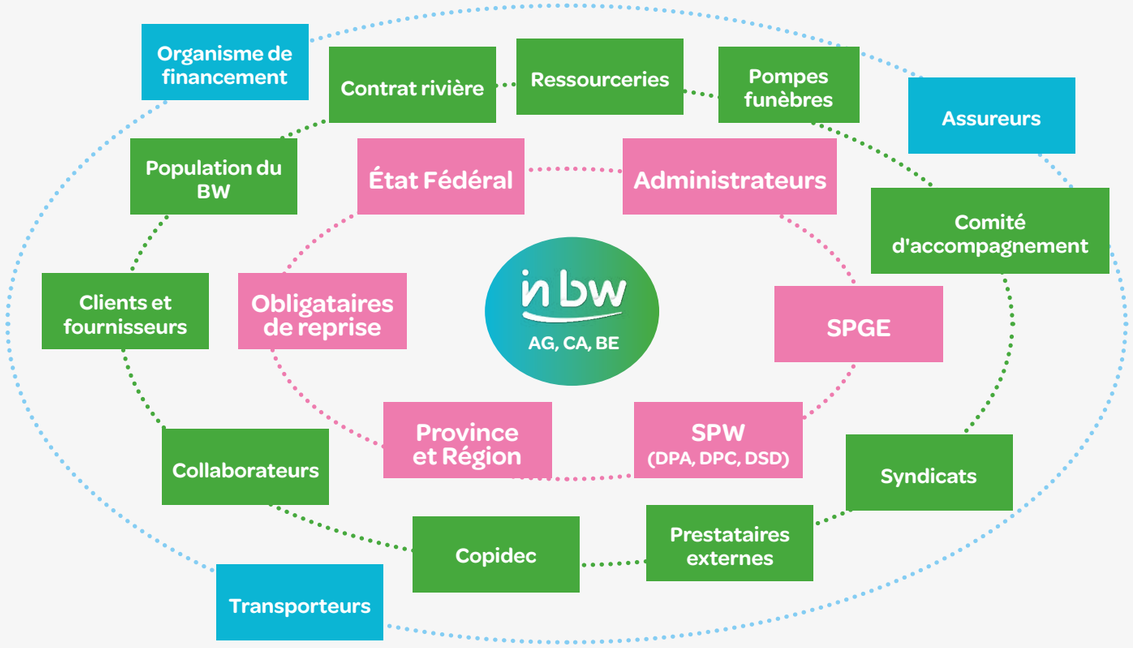


***Figure 1** –Représentation schématique des parties intéressées gravitant autour d'in BW*

Le degré d'importance des parties intéressées a été estimé selon les interactions que les départements d'in BW ont avec elles et leur capacité d'influencer les résultats attendus du SME d'in BW :

- dans la sphère rose, sont classées les parties intéressées dont le rapport impactant / impacté est très grand. Les besoins et attentes de ces parties deviennent des obligations de conformité pour l'intercommunale.
- dans la sphère verte, sont classées les parties intéressées d'importance moyenne, que nous nous engageons à satisfaire et à leur communiquer les résultats.
- nous informons de nos activités et de nos impacts les parties intéressées situées dans la sphère bleue.

Une revue pertinente des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes est effectuée au sein des départements et synthétisée lors de la Revue annuelle de Direction. Les éléments significatifs sont identifiés lors de la Revue annuelle de Direction et constituent l'une des données d'entrée pour l'analyse des risques et opportunités.

Par ailleurs, des informations documentées sont à la disposition des parties intéressées sur le site internet de l'intercommunale, telles que le rapport annuel, le plan stratégique, la déclaration environnementale, etc.

Les objectifs généraux

Type	n°	Titre
OS	**1**	**Être un acteur structurant du territoire**
OO	1.1	Renforcer l'intercommunalité du territoire
ACT	1.1.1.	Développer des nouveaux services aux communes
ACT	1.1.2.	Développer des projets structurants Pluri-communaux
OO	1.2	Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
ACT	1.2.1.	Copiloter la stratégie de BW 2030
ACT	1.2.2.	Mettre en place des projets innovants d'activité économique
OS	**2.**	**Être un acteur de la transition durable**
OO	2.1	Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles
ACT	2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau
ACT	2.1.2.	Renforcer les collaborations sectorielles
ACT	2.1.3.	Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées
ACT	2.1.4.	Optimiser la gestion des déchets sur le territoire
OO	2.2.	Tendre vers l'indépendance énergétique
ACT	2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation
ACT	2.2.2.	Valoriser le bois de classe B (contribuer à un réseau de chaleur)
ACT	2.2.3.	Promouvoir les énergies alternatives
ACT	2.2.4.	Mettre en place des projets innovants en matière d'énergie propre
OO	2.3.	Améliorer notre efficience énergétique
ACT	2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments
ACT	2.3.2.	Améliorer la durabilité de nos PAE
OO	2.4.	Favoriser la mobilité durable
ACT	2.4.1.	Développer un réseau de bornes de chargement électrique
OO	2.4.2.	Développer une offre de véhicules partagés
ACT	2.4.3.	Poursuivre le verdissement de notre flotte
ACT	2.4.4.	Promouvoir les alternatives à la voiture dans notre personnel
OS	**3.**	**Être une intercommunale performante**
OO	3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques

***Tableau 1** – Objectifs environnementaux issus du plan stratégique 2023-2025*

En outre, les préoccupations environnementales sont inscrites dans l'ADN de chacun de nos métiers et sont déclinées dans leurs missions générales :

Économique

- La création, équipement et promotion de parcs d'activités économiques ;
- La vente de terrains, construction et location de bâtiments-relais et centres d'entreprises en vue d'accueillir de nouvelles entreprises ;
- L'accompagnement des PME et TPE dans nos centres d'entreprises ;
- L'animation économique (diffusion des dispositifs régionaux d'aide à l'investissement, à l'emploi, à la R&D, détection des projets locaux porteurs, veille territoriale, organisation de séances d'information, séminaires, ...) ;
- L'aide aux communes (mission d'assistance technique et administrative).

Assainissement des eaux usées

- Construire la gestion patrimoniale des égouts
- Définir la future politique de gestion des égouts en Région wallonne
- Etablir le cadastre et réaliser des inspections télévisuelles (ITV) des réseaux d'égouts
- Améliorer la maîtrise des rejets industriels
- Améliorer la biodiversité sur nos sites
- Tendre vers l'indépendance énergétique : Intensifier l'équipement de nos différents sites en panneaux photovoltaïques notamment sur les stations d'épuration
- Poursuivre le développement de la GEAO et GMAO au sein du service exploitation des ouvrages d'assainissement (digitalisation)

Cycle des déchets

- Organiser la collecte et le tri des déchets en vue de la réutilisation, le remploi et le recyclage des matières
- Organiser le regroupement et le broyage des déchets au Centre de transfert de Mont-Saint-Guibert
- Organiser le transport des déchets par des camions de grand tonnage afin de diminuer les déplacements des camions vers l'unité de valorisation énergétique de Virginal
- Sensibilisation à la prévention, réutilisation, tri et recyclage des déchets. Actions de communications pour les citoyens et écoles via divers moyens : réseaux sociaux, visites de sites, brochures, calendriers, animations, ...
- Exprimer notre point de vue et adapter les projets de loi au travers des diverses commissions auxquelles participent des représentants d'in BW
- Etude, mise en chantier et exploitation d'ouvrages de gestion des déchets (Unité de Valorisation Energétique des déchets à Virginal, Centre de transfert et de prétraitement des déchets à Mont-Saint-Guibert, réseau mutualisé de 17 recyparcs, 2 plates-formes de compostage)
- Préservation des combustibles fossiles





Le développement durable est au cœur de nos métiers et constitue l'un de nos trois **objectifs stratégiques à atteindre en 2025**. Nous souhaitons continuer à réduire nos impacts et participer activement à l'agenda du développement durable fixé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015, au travers des **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

En 2023, nous avons contribué directement ou indirectement à ces **ODD**.
Plus particulièrement, nous avons identifié **4 ODD prioritaires** majoritairement impactés par nos métiers et les **autres ODD** sur lesquels nous exerçons une influence positive.

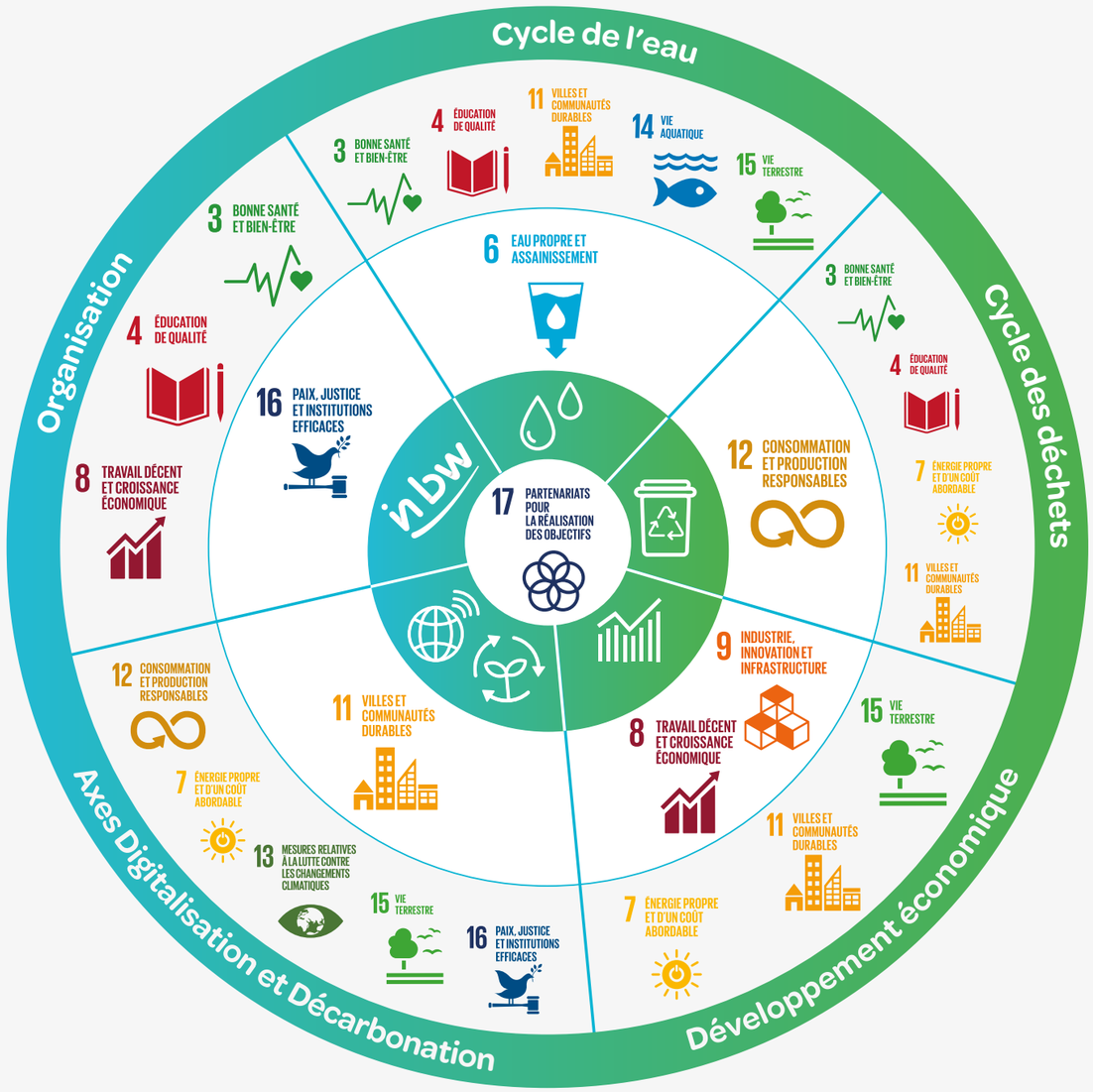


***Figure 2** : Répartition de la participation aux ODD par département*

VI: Le SME

Mise en oeuvre du SME

La construction du SME repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale, qui suit un cycle schématisé par la roue de Deming (cycle Plan / Do / Check / Act). Notre démarche d'amélioration continue nous pousse au changement et à l'innovation avec en ligne de mire, une empreinte sur l'environnement toujours plus faible.

La politique environnementale est le texte de base sur lequel la direction s'appuie pour orienter son SME. Elle est l'élément moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du SME.

Les rôles et les responsabilités ont été définis et attribués afin de s'assurer de la conformité du SME au règlement EMAS et d'atteindre la performance environnementale escomptée.

La conformité réglementaire

Les évolutions législatives apparues ou ayant eu un impact spécifique en 2023 sont reprises dans le tableau suivant :

Texte	Descriptif
Commun à tous les métiers	
Arrêté du Gouvernement wallon du 16/11/2023 Décret neutralité carbone	Ce décret concerne : • Les objectifs climatiques wallons • Le plan Air Climat Energie • Le Comité des experts sur le climat • Le processus de participation citoyenne • Le soutien aux communes dans leur politique énergétique et climatique • Les conventions carbone (remplacent les accords de branches) • L'adaptation au changement climatique • Le financement climatique international • Habilitations du Gouvernement Le décret " Climat » du 20 février 2014 est abrogé. Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2024. Ce décret impacte notre politique de transition numérique et durable, et orientera nos actions en faveurs des communes, des entreprises et des clients-citoyens
11 /01/ 2023 – AGW modifiant l'AGW du 12 juillet 2007 déterminant les conditions intégrales et sectorielles relatives aux installations fixes de production de froid ou de chaleur mettant en œuvre un cycle frigorifique et l'AGW du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique	Tous les 5 ans, les équipements frigorifiques contenant de l'agent réfrigérant fluoré doivent être contrôlés et un expert doit contrôler la performance énergétique de l'installation.

Texte	Descriptif
03/11/2023 – Guide de l'utilisateur présentant les étapes nécessaires pour participer au système de management environnemental et d'audit (EMAS)	Le guide a été mis à jour conformément aux dernières modifications du règlement EMAS, en se concentrant sur l'utilisation d'indicateurs de base et en fixant des exigences minimales pour les déclarations environnementales des organisations.
13/09/2023 – Directive 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique	Objectifs d'efficacité énergétique plus élevés Introduction du principe « Energy Efficiency First » dans les décisions d'investissement Renforcer l'obligation de réaliser des audits énergétiques ou d'installer des systèmes de gestion de l'énergie dans les grandes entreprises. Exigences minimales pour les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains Des programmes d'accréditation et de certification plus stricts pour les prestataires de services énergétiques, les auditeurs énergétiques, etc.
09/09/2019 - Arrêté royal concernant la désignation ainsi que la qualification professionnelle de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR)	Concernant ce conseiller à la sécurité, l'ADR stipule depuis longtemps que les entreprises qui transportent, chargent et déchargent des marchandises dangereuses doivent obligatoirement désigner un conseiller à la sécurité. Les expéditeurs n'étaient en revanche pas tenus de désigner un conseiller à la sécurité. En 2017, ce point a été modifié avec une période de transition jusqu'au 31 décembre 2022. Désormais, les expéditeurs doivent donc également désigner un conseiller à la sécurité, qui doit être agréé (certificat de formation et obligation de déclaration) pour la classe à transporter.
22/12/2022 – Règlement (UE) 2022/2577 établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables	Les périodes de procédure d'octroi de permis pour les installations d'énergies renouvelables (production + équipements connexes) sont capées par le règlement, sans en modifier les étapes. Exemples : • La procédure d'octroi de permis pour l'installation d'équipements d'énergie solaire et d'installations de stockage d'énergie colocalisées, y compris les installations solaires intégrées dans des bâtiments et les équipements d'énergie solaire en toiture, n'excède pas trois mois. • La procédure d'octroi de permis pour le rééquipement de centrales électriques utilisant des sources d'énergie renouvelables, ne dépasse pas six mois. • La procédure d'octroi de permis pour l'installation de pompes à chaleur d'une capacité électrique inférieure à 50 MW ne dépasse pas un mois, tandis que dans le cas des pompes à chaleur géothermiques, elle ne dépasse pas trois mois.



Développement économique	
17/03/2023.Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux communautés d'énergie et au partage d'énergie	En mars 2023, le gouvernement a adopté le décret CER, sur les communautés d'énergie. Le principal objectif des CER est de proposer des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à leurs participants ou aux territoires locaux où elles exercent leurs activités plutôt que de générer des profits financiers. Une communauté d'énergie est un regroupement partageant des ressources énergétiques, telles que l'électricité produite localement. Elle vise à favoriser l'autosuffisance énergétique, la réduction des coûts et l'impact environnemental. Sujets traités : • Définitions des autorités locales et du bâtiment • Formalités pour notifier une activité de partage au sein d'un même bâtiment • Formalités pour notifier la création d'une communauté d'énergie • Formalités pour demander l'autorisation d'activité de partage au sein d'une communauté d'énergie • Gouvernance des communautés d'énergie • Notion de proximité pour une communauté d'énergie renouvelable • Fin d'une activité de partage • Statuts des communautés d'énergie • Information de l'Administration dans le cadre de la remise des certificats verts
Cycle de l'eau	
16/05/2023 - Circulaire ministérielle relative à l'article 17.2 du modèle de contrat de service d'assainissement industriel en annexe LVII de la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau	Le modèle de contrat de service d'assainissement industriel a été adopté par l'AGW du 30/11/2018, modifié en dernier lieu par l'AGW du 9/12/2021. Cette circulaire apporte des clarifications sur l'interprétation de l'article 17.2 concernant les résiliations imprévisibles avec délai de préavis.
23/02/2023 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant la partie règlementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'eau, en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture	Le texte vise à améliorer la qualité des eaux souterraines en améliorant l'emploi de l'azote en agriculture (PGDA IV). Les principaux changements concernent les conditions de stockage et d'épandage du fumier, sa composition et les obligations en matière de traçabilité
Cycle des déchets	
Décret relatif aux déchets du 27 juin 1996 remplacé par le décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique	Fondement de la gestion des déchets (coût-vérité), la prévention et la propreté publique, ce décret prévoit la mise en œuvre des principales mesures suivantes : • Le réemploi et le recyclage des déchets issus de la construction • L'interdiction de l'utilisation des gobelets en plastique à usage unique dans les événements (culturels, sportifs, récréatifs, etc.) couverts ou non • La collecte obligatoire des déchets organiques partout en Wallonie • Réduction des gaspillages alimentaires et non alimentaires ou encore le développement de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité • Le renforcement des sanctions pénales relatives aux dépôts de déchets sauvages • Une réforme approfondie de la responsabilité élargie des producteurs, soumis désormais à un système d'agrément, et contraignant ces derniers à financer la gestion de la propreté publique • Le soutien à la facturation des déchets ménagers au poids Le principe de mettre en place une consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique à l'échelle nationale.

Texte	Descriptif
AGW du 22/03/2018 adoptant le Plan wallon des déchets-ressources	Définition du mode de fonctionnement, les directives …
Directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets	Obligation du tri des déchets organiques pour le 31 décembre 2023 (nouvelles collectes à étendre – projet de construction d'une unité de biométhanisation -…)
Décision d'exécution de la Commission du 10 août 2018 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles pour le traitement des déchets	Mise en œuvre des MTD et introduction du dossier de 1er réexamen dalle de compostage de Basse Wavre : contraintes supplémentaires : veiller aux poussières et odeurs sinon imposition d'une étude odométrique tous les 5 ans.
Nouvelles BREF pour la valorisation énergétique des déchets (attente transcription AGW)	UVE de Virginal

CONCLUSION POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

La conformité réglementaire est vérifiée périodiquement par les métiers, lors de l'analyse environnementale et lors de chaque audit interne, à l'aide des check-lists constituées pour les permis, reprenant les conditions sectorielles et les autres réglementations applicables. L'état de la conformité aux exigences légales et autres exigences est repris en élément d'entrée de la revue de direction.

En ce qui concerne le secteur des déchets, la COPIDEC œuvre afin de soutenir les intercommunales de la Wallonie dans leur métier très spécifique. Diverses commissions ont été mises en place depuis des années (recyparcs et collectes) et récemment s'en sont développées d'autres : EMAS, économie circulaire, juridique, … Avec l'arrivée du nouveau décret relatif aux déchets, c'est vraiment la commission juridique qui était la plus attendue pour aider notre Intercommunale.

Par ailleurs, une veille réglementaire sectorielle est organisée par la SPGE en concertation avec les OAA.

L'état de la conformité aux exigences légales et autres exigences est repris en élément d'entrée de la revue de direction.

Pour l'ensemble des activités, aucune non-conformité majeure n'a été identifiée en 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Au niveau des contrôles sectoriels ('SECT'), le service d'assainissement dispose d'une ressource pour gérer les contrôles réglementaires (planification, suivi des remarques et établissement d'un taux de conformité technique). Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée en 2023.

Au sein du service assainissement, 3 non-conformités mineures ont été constatées :

La citerne d'hydrocarbures de la Vallée de la Lasne a été inertée de sorte que le dossier peut, à présent, être clôturé.

L'entretien des chaudières n'ayant pas été exécuté dans les délais, nous avons mis un terme au marché public. Un nouveau sous-traitant a été désigné et les entretiens désormais en ordre.

En 2023, nous avons un Pro justicia à la suite d'un manque de déclaration d'un chantier sur voirie. Nous avons demandé aux équipes potentiellement concernées de se former sur l'utilisation de la plateforme Powalco et de déclarer chaque chantier en voirie.

Les contrôles

La conformité du SME est vérifiée annuellement lors de la revue de direction, ainsi que par le biais des audits internes et externes.

Les remarques formulées lors des audits internes et externes sont coordonnées de manière transversale par le CE et les CES. La mise en œuvre et le suivi de l'état d'avancement des actions qui en découlent sont vérifiés lors de la Revue de Direction,

La Revue de Direction, tenue en septembre 2023 et conclue en octobre a conclu que le SME répondait aux grandes lignes de la politique environnementale d'in BW mais que des améliorations sont attendues au travers du projet de digitalisation interne, baptisé Digit'in BW, qui constitue l'un des fers de lance de notre stratégie 2023-2025. Par ailleurs, l'arrivée d'un PMO au premier semestre 2024 permettra de structurer le portefeuille de projets et de répondre aux besoins et attentes des différentes parties prenantes.

LES AUDITS INTERNES

Un planning dynamique des audits internes pour l'ensemble du cycle de certification a été instauré courant de l'année. Il permet de projeter les audits à réaliser en fonction des exigences normatives et des besoins identifiés dans le SME. 93 audits internes sont d'ores et déjà programmés dans le système pour l'ensemble du cycle !

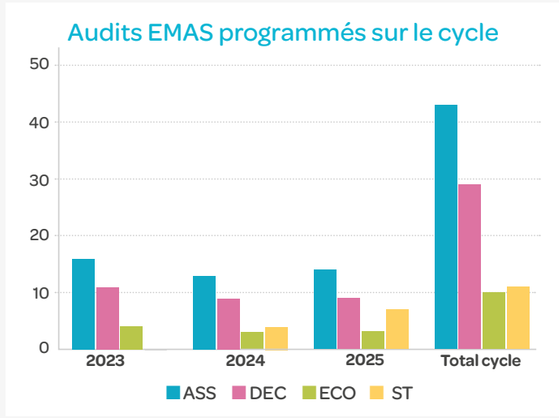


***Figure 3** –Nombre d'audits internes programmés par département sur le cycle de certification 2023 – 2025*

Il faut souligner l'intégration progressive des ST dans le scope des audits internes, afin de renforcer le lien entre les processus « supports » et « opérationnels »

En 2023, **31 audits** appartenant au scope EMAS ont été réalisés sur les 31 programmés. Ce nombre fait évoluer significativement le nombre d'audits internes réalisés.

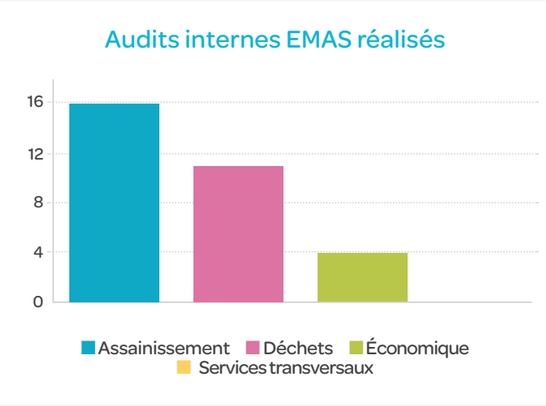


***Figure 4** : Nombre d'audits internes réalisés en 2023 par département*

Par ailleurs, le formulaire de rapport d'audit a été revu et est toujours en cours d'évolution, afin de mieux concilier les besoins du terrain et les exigences du SME.

On notera que 26 audits ont été réalisés en 2023 sous forme d'audits intégrés QSE dans le département Assainissement (service Exploitation)

A cette occasion, les points suivants ont été vérifiés :

- La propreté et l'ordre des sites,
- Les bonnes pratiques au niveau de la consignation/déconsignation,
- Le tri des déchets,
- Les permis de travail,
- Les rondes de sécurité,
- Les habilitations,
- Les encodages GEAO-GMAO,
- La gestion des produits chimiques,
- ….

Des actions correctives ont été identifiées et un suivi de leur mise en œuvre est organisée chaque trimestre.

Rappel sur la méthode d'échantillonnage :

Une méthode d'échantillonnage est utilisée pour définir les sites (STEP Chantiers) à auditer tout en garantissant la représentativité des bonnes pratiques environnementales auditées. La gestion des risques oriente également l'établissement des plannings d'audits (internes / externes).

> La démarche d'échantillonnage a été initiée officiellement pour les audits externes des STEP.

> En raison du nombre croissant et important de STEP concernées par l'enregistrement EMAS, il n'est pas soutenable de visiter tous les ouvrages sur un cycle de 3 ans lors des audits externes. Comme, par ailleurs, différentes raisons (procédés similaires, mêmes exploitants pour plusieurs stations, nombre de constats issus d'audit, ...) permettent de démontrer qu'un audit par échantillonnage est pertinent, les OAA ont élaboré une méthode validée avec les instances européennes en charge d'EMAS. Ainsi, le choix des stations à visiter chaque année lors des audits externes est effectué selon une méthode d'échantillonnage qui garantit la représentativité des sites vérifiés physiquement. Des vérifications transversales sont également réalisées par l'auditeur externe, par exemple lors de l'audit de la déclaration environnementale ou de l'organisation du SME.

> Méthodologie d'audits externes par échantillonnage : les STEP ont été regroupées en fonction de leur taille. Les critères de regroupement, avec les fréquences de visite associées, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

3 Groupes STEP		Visite physique lors de l'audit externe
1	**Stations >= 50 000 E.H.**	chaque site est visité sur une période d'enregistrement (3 ans)
2	**10 000 E.H. <= Stations <50 000 E.H.**	chaque site est visité sur 2 cycles d'enregistrement (6 ans)
3	**Station < 10 000 E.H.**	chaque site est visité sur 3 cycles d'enregistrement (9 ans)

> L'effort d'audit est donc directement proportionnel à leur impact environnement réel ou potentiel, et à l'ampleur des activités déployées sur les sites.

> Un principe similaire d'échantillonnage pour les recyparcs est toujours en cours de discussion au niveau de la Région wallonne mais ne peut encore être appliqué.

Les audits externes

Au total, 7 jours d'audits ont été tenus en 2023

Sur les 4 demandes d'actions correctives ouvertes en 2023, 2 ont été clôturées et 2 nouvelles NC ont été formulées (dont l'une clôturée avant la réception du rapport d'audit). Des plans d'actions transversaux ont été définis pour mettre en œuvre les améliorations attendues. Onze points d'attention ont également été mis en évidence lors de ces audits.

La certification ISO 14001 a été renouvelée pour une durée de trois ans et notre enregistrement EMAS a été reconduit pour une année.



VII. LES ACTIVITÉS

Évaluation des objectifs et résultats 2023

Évolution des objectifs environnementaux

L'évaluation des objectifs environnementaux fait partie intégrante de l'évaluation 2023 du Plan stratégique 2023-2025. Les actions environnementales issues du Plan stratégique et mises en œuvre au sein de chaque département sont listées dans les rubriques des activités par métier.

Pour ce faire, un indice santé est attribué à chaque objectif :

- Les objectifs dont l'indice santé est évalué à « vert » ☺ se déroulent soit selon les prévisions soit selon des échéances adaptées n'impactant pas leur bon déroulement ainsi que l'atteinte des objectifs fixés.
- Les objectifs dont l'indice santé est évalué à « orange » 😐 sont ceux pour lesquels la stratégie à mener a dû être précisée et/ou ajustée afin d'éviter un blocage ou un retard.
- Les objectifs dont l'indice santé est évalué à « rouge » ☹ constituent des points majeurs pour lesquels des mesures complémentaires sont déterminées afin de lever les obstacles.
- Les objectifs dont l'indice santé est évalué à « **N/A** » sont soit dépendants de données non consolidées au moment de l'évaluation, soit liés à des projets de moyen ou long terme dont l'avancement dépend, en tout ou en partie, de parties prenantes externes.
- Les objectifs dont l'indice santé est évalué à « **A** » correspondent à des indicateurs abandonnés

1. Développement économique, aménagement du territoire, patrimoine, infrastructures et crématorium

Évaluation des objectifs

Type	n°	Titre	Statut	Indice Santé
OS	**1**	**Être un acteur structurant du territoire**		
OO	**1.1**	**Renforcer l'intercommunalité du territoire**		
ACT	**1.1.2.**	**Développer des projets structurants pluri-communaux**		
SA	1.1.2.1.	Croix de Hesbaye	Clôturé	☺
OO	**1.2**	**Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire**		
ACT	**1.2.1.**	**Copiloter la stratégie de BW 2030**	**En cours**	☺
ACT	**1.2.2.**	**Mettre en place des projets innovants d'activité économique**	**Clôturé**	☺
SA	1.2.2.1.	Projet de la Sablière	En cours	😐
SA	1.2.2.2.	Projet Sur le Champ	En cours	☺
OS	**2.**	**Être un acteur de la transition durable**		
OS	**2.2.**	**Tendre vers l'indépendance énergétique**		
ACT	**2.2.3.**	**Promouvoir les énergies alternatives**		
SA	2.2.3.2.	Participer au développement d'éoliennes	Non démarré	😐
ACT	**2.2.4.**	**Mettre en Place des projets innovants en matière d'énergie propre**		
SA	2.2.4.2.	Mettre en Place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER)	En cours	😐
SA	*2.2.4.2.*	*PAE Les Portes de l'Europe – Nivelles Nord (%)*	*En cours*	😐
SA	*2.2.4.2.*	*PAE Nivelles Sud (%)*	*En cours*	😐
SA	*2.2.4.2.*	*Site du Parc scientifique Louvain-la-Neuve et du PAE de la Sablière (%)*	*En cours*	😐
OO	**2.3.**	**Améliorer notre efficience énergétique**		
ACT	**2.3.2.**	**Améliorer la durabilité de nos PAE**	**En cours**	☺
OO	**2.4.**	**Favoriser la mobilité durable**		
ACT	**2.4.1.**	**Développer un réseau de bornes de chargement électrique**		
SA	2.4.1.1.	Dans les communes (Plan EZcharge)	En cours	😐
SA	2.4.1.2.	Sur nos sites	En cours	☺
ACT	**2.4.2.**	**Développer une offre de véhicules partagés**	**Non démarré**	☺

RÉSULTATS 2023

Nous avons continué nos missions en faisant l'acquisition de la Sablière de Mont-Saint-Guibert et de la Ferme de la Grange à la Dîme pour y développer de nouveaux projets innovants :

- Un parc d'activités économiques dédiées **au recyclage, à l'économie circulaire et à l'autonomie énergétique** d'une part ;
- Le projet "Sur le Champ" permettant la promotion de **l'entrepreneuriat agricole et du développement de modes de consommation alimentaire plus responsables** d'autre part.

Une partie des missions du département se recentrent donc sur :

- La création de parcs dédicacés
  - > à l'activité économique répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux ;
  - > à la promotion de l'entrepreneuriat agricole et au développement de modes de consommation alimentaire plus responsables ;
  - > La création de business centers abritant l'Innovation.

Ecosystème entrepreneurial

SUR LE CHAMP

in BW a fait l'acquisition d'un site de 63 ha de terres agricoles et d'une ferme dont 21 ha de réserve foncière ; des bâtiments en très bon état permettront un démarrage rapide du projet "Sur le Champ" qui visera de rassembler en un seul lieu du Brabant wallon :

- Une « **couveuse** » (véritable test d'activités pour maraichers et éleveurs en devenir, elle offre un cadre sécurisant et un accompagnement rapproché) ;
- Une « **pépinière** » (véritable incubateur, elle permet la mise à disposition auprès des porteurs de projets/entreprises/indépendants, accompagnés ou non dans le cadre de la « couveuse », de moyens de production leur permettant de mettre en œuvre leur projet en limitant les investissements personnels et d'être accompagnés sur les aspects techniques, commerciaux et administratifs de leurs activités)
- L'« **Eco-Hub** » (mise à disposition d'ateliers modulaires de production, de parcelles de terrain, de bureaux, de zones de stockage, chambres froides etc... Le panel d'activités économiques est large (production alimentaire, packaging, logistique, vente directe ...).

Le projet vise la création d'un écosystème complet de type hub-créatif en agroalimentaire durable. L'acquisition du site s'est déroulée en 2022 et les premiers travaux pour l'accueil d'une brasserie ont été initiés en septembre 2022. L'inauguration a eu lieu en septembre 2023.

Parc d'activités économiques

« LES PORTES DE L'EUROPE » - NIVELLES NORD

Les travaux de développement du parc d'activités économiques se sont poursuivis sur la dernière phase de 22 ha de l'ancien circuit de course de Nivelles, et un site de 4,2 ha a été préservé pour permettre de conserver le biotope naturel (orchidées protégées) et son redéploiement.

En 2022, les travaux ont continué avec l'achèvement de la pose du réseau d'égouttage séparatif, l'établissement des coffres de voiries et des bordures, de l'équipement en réseaux divers (électricité, gaz, télécoms, etc.). Les travaux se sont achevés au printemps 2023. Le plan de gestion de la zone de protection sera finalisé au premier trimestre 2024.

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ANCIEN SITE PEUGEOT - NIVELLES SUD

Une étude est en cours de réalisation par Engie pour l'implantation d'une éolienne de 150 m de haut et d'une puissance de 4,2 MW, sur la parcelle acquise par le RACB dans le PAE Peugeot.

MONT-SAINT-GUIBERT – SABLIÈRE

Le dossier de base pour la création d'un parc d'activités économiques au droit de l'ancienne sablière de Mont-Saint-Guibert, sur la partie anciennement exploitée par Renewi et située au croisement de la Nationale 25 et de la Nationale 4, a démarré en 2020 et a été poursuivi pendant l'année 2021. La commune ainsi que les acteurs actuels implantés au sein du site ont tous collaborés au montage de ce dossier avec un but commun : confirmer cette zone dédiée au recyclage des déchets et à la revalorisation de certains matériaux, tout en permettant aux entreprises actives de pouvoir s'y étendre et d'y développer leur projet de R&D.

Avec, tant le projet de construction de la future centrale biomasse sur le site, utilisant des bois pour partie issus des différents Recyparcs gérés par in BW, que le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les talus du site, une énergie verte et renouvelable sera produite directement sur place et pourra alimenter le chauffage urbain de l'UCLouvain et les entreprises du site en électricité.

En 2021, le dossier de base a été présenté aux autorités communales et régionales à plusieurs occasions. Ce dossier a été finalisé en septembre 2021, puis présenté en réunion d'information préalable (RIP) en novembre 2021. Dans la foulée, il a été déposé officiellement au Gouvernement wallon au cours du premier trimestre 2022. Nous sommes en attente du traitement du dossier.

NPOW (New Places of Working) - CROIX DE HESBAYE

Le « NPoW » est un concept innovant pour développer de l'activité économique en Brabant wallon. Il vise à répondre à plusieurs défis :

- réduire les distances à parcourir, développer les alternatives à la voiture (en misant sur le vélo notamment),
- favoriser de nouveaux modèles économiques (s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et les économies de proximité),
- offrir de nouvelles opportunités en termes de logements.

Ces nouveaux lieux, doivent permettre outre la décentralisation, une symbiose entre les modes de production liés à une industrie 4.0 et l'activité économique tertiaire.

Pour relever ces défis, le développement des NPoW s'appuie sur trois ambitions générales ;

1) Consolider la structure polycentrique du Brabant Wallon à travers l'approche du territoire des 20 minutes ;
2) Renforcer l'attractivité « naturelle » du Brabant wallon ;
3) Concevoir des formes et organisations spatiales innovantes et désirables.

COPILOTER LA STRATÉGIE DE BW 2030

Contribuer à l'alliance de dynamique territoriale inédite copilotée par les 4 acteurs structurants du territoire (le Brabant wallon, in BW, Invest.BW et l'UCLouvain). Concrètement, 35 projets répartis en 7 grands axes ont été identifiés pour permettre au Brabant wallon de poursuivre sa croissance (www.bw2030.be).

Spécifiquement, in BW (co)pilote 8 projets : Communautés d'énergie renouvelable, Parc d'activité thématique « New way of caring», hydrogène vert, sablière, filières de valorisation biométhanisation, Sur le Champ, Territoire intelligent - Data Center-Community en intelligence territoriale, Smart Administration.

Centres d'entreprise / immeubles de bureaux

En 2023, nous avons poursuivi notre programme de rénovation du Patrimoine immobilier en vue d'offrir des espaces de travail de qualité, de confort et de modernité.

Focus énergétique

RÉNOVATION DES TOITURES DU CENTRE MONNET

Pour rappel, le Centre Monnet fait partie des bâtiments relevés dans l'audit des grandes entreprises comme imposé dans l'AGW du 08/09/2016. Ce chantier de rénovation d'ampleur s'est terminé en 2022: isolation et étanchéité des 9.000 m² de toitures, permettant de répondre aux normes d'isolation énergétique actuelles, installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 1.000 kWc dans le cadre de « Smart Energy Invest II », révision du système de ventilation / climatisation / chauffage pour le confort des utilisateurs et dans le cadre d'une gestion énergétique plus efficace (réduction de la consommation énergétique de 358 MWh en électricité et 1.176 MWh en gaz, et diminution de notre empreinte carbone de 142 t CO_2).

CADASTRE ÉNERGÉTIQUE

Le cadastre énergétique du patrimoine immobilier géré par le département (+/- 80.000 m²) s'est poursuivi en 2023.

- Amélioration de la collecte des données. Mise en place de systèmes de gestion des techniques centralisée et de compteurs intelligents en collaboration avec la Régie technique.



- Mise en place de fiches bâtiments incluant les données énergétiques. Chaque bâtiment possède depuis 2019 sa fiche énergétique contenant toutes les données techniques et administratives ainsi que ses consommations. Chaque fiche contiendra également un historique de chaque action d'économie d'énergie réalisée.
- Travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments d'in BW.
- Isolation d'une toiture du bâtiment Peugeot.
- Changement des châssis des bâtiments Einstein 1 et 2.
- Mise en place dans les baux locatifs, d'un point demandant aux locataires de transmettre les relevés des compteurs sur demande ;
- Réduction des consommations énergétiques de nos locataires lors d'interventions de maintenance (monitoring des actions correctives ; remplacement de chaudières/ thermostats ; etc.) – démarche continue ;
- Scans des documents de contrôles réglementaires (accessibilité des documents et mise à disposition rapide pour les locataires en cas de demande).

CRÉMATORIUM

Optimisation énergétique favorisant une réduction sensible de la consommation de gaz malgré un nombre de crémations globalement en hausse depuis 2012.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	93	1.443	1.659	1.672	1.918	2.020	2.221
Année	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
	2.355	2.421	2.818	2.699	2.705	2.614	506

Tableau récapitulatif des crémations depuis la mise en service de l'installation

APPEL À PROJETS « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le Gouvernement wallon a décidé, dans le cadre du Plan Marshall 4.0, d'établir des objectifs visant à faire émerger une nouvelle génération de « parcs 4.0 » intégrant les enjeux du développement durable et les défis en termes de connectivité numérique pour les entreprises.

Dans ce cadre, un subside de 280.000 EUR a été octroyé à l'ensemble des intercommunales de développement économique wallonnes et IFPH, pour la mise en place et le développement d'un cloud énergétique au cœur des PAE. Par cloud, il faut entendre la mise en commun d'unités de production pour une communauté d'entreprises (production, stockage, autoconsommation, utilisation du réseau de distribution). Il s'agit du projet Zelda décrit ci-dessous.

PROJET ZELDA

Le projet « Zelda », pour Zonings à Energie Locale DurAble, vise à déterminer si les zonings wallons sont des sites propices pour l'installation de communautés d'énergie renouvelable (CER).

Commencé en 2018, le projet ZELDA a comme objectif d'identifier la capacité des parcs d'activités économiques (PAE) wallons à intégrer un bouclage énergétique.

in BW est impliquée dans le projet ZELDA, commun aux intercommunales de développement économique wallonnes et de l'IPFH (Intercommunale Pure de Financement du Hainaut), visant la mise en place d'un cloud énergétique au cœur des PAE. Par cloud, il faut entendre la mise en commun d'unités de production pour une communauté d'entreprises (production, stockage, autoconsommation, utilisation du réseau de distribution).

Le projet ZELDA suit son cours et est intégré dans le plan stratégique 2023-25.

Les entreprises des parcs de Nivelles Sud, Nivelles Nord et du Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve ont été mobilisées en vue de la réalisation de ce cloud énergétique afin de réduire l'empreinte écologique et réduire les consommations énergétiques.

Le rapport final du projet pilote a été présenté fin 2019. La suite du projet aura pour but la mise en pratique et la création de communautés d'énergie renouvelable dans les PAE d'in BW.

"PLAN EZCHARGE" DE LA RÉGION WALLONNE

Le Gouvernement wallon a inscrit dans sa DPR 2019-2024 un ensemble de trajectoires volontaristes, en particulier dans l'électromobilité, ainsi que le plan de relance « Get up Wallonia ! ». L'objectif de la Wallonie est, d'ici 2024, de déployer 2.000 bornes voitures de rechargement publiques d'appoint (22 kW) et de faciliter les opérations de déploiement pour les Pouvoirs locaux qui le souhaitent. A cet égard, une « convention de coopération horizontale entre la Région wallonne et les Agences de Développement Territoriales - ADTs » a été signée par le Ministre Henry et les 8 ADTs (SPI, BEP, IDEA, IDELUX, IDETA, IEG, IGRETEC et in BW) le 9 septembre 2021.

Dès lors, in BW se trouve chargée de réaliser une cartographie indicative d'implantation de points de recharge potentiels pour véhicules, à l'échelle du Brabant wallon, en association avec les partenaires locaux de la zone d'influence (Communes, Province, etc.), avec une base minimale de 1 borne dans chaque commune. Cette phase cartographique a été finalisée fin 2021.

Au premier trimestre 2022, une cartographie croisée de l'implantation de ces points sera réalisée avec les GRD (gestionnaire de réseau de distribution), afin de croiser les sites identifiés au regard des capacités technique du réseau et de permettre d'aider les pouvoirs publics à identifier, au sein du domaine public communal, les sites les plus propices pour un développement prioritaire d'infrastructures de chargement pour véhicules électriques. Le délivrable fourni sera une cartographie générale d'analyse territoriale du Brabant wallon indiquant les points de raccordement potentiels à déployer. Un marché de concession devrait suivre ensuite.

Accentuation de la multimodalité et focus sur le vélo électrique

Aujourd'hui, le développement économique ne peut plus être pensé sans intégrer les aspects liés à la mobilité.

S'appuyant sur la volonté d'in BW de développer la multimodalité au sein de notre province, le projet « Smart Mobility Brabant wallon » devait être lancé en 2020. Vu la crise sanitaire et des écueils relatifs aux marchés publics (s'agissant d'un marché unique et innovant), celui-ci devait se concrétiser au premier semestre 2022. Malheureusement, le nouveau marché public pour la mise à disposition d'un nombre total de 1750 vélos électriques en libre-service avec une première phase pilote sur 6 communes (650 vélos) n'a pu aboutir, à nouveau, suite à un recours déposé au Conseil d'état et ce malgré la sécurisation juridique apporté à ce projet innovant. Une réflexion est entamée pour pouvoir redéfinir les lignes directrices du projet.

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU DÉPARTEMENT

- Intégration dans les études d'aménagement du territoire de points environnementaux non obligatoires (exemples : mobilité, NPOW, ...). L'organisation des lieux de travail (NPOW) mais aussi des organisations de travail (NWOW) pourraient impacter le patrimoine et amener à faire évoluer l'offre en matière de locations d'espaces.
- Amélioration continue des installations du crématorium (partage d'expériences techniques avec ACWB, relamping, etc.) et campagne de mesure de rejets atmosphériques, analyse mercure aux postes de travail et analyse des pelouses de dispersion.

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- in BW soutient différentes actions en matière d'économie circulaire mises en place par d'autres opérateurs économiques ou entreprises. On peut citer, par exemple, l'organisation de diverses séances d'informations : nouveaux services aux communes via des marchés de services groupés en collaboration avec l'IPFBW, Entreprise Nature admise avec la Ville d'Ottignies-LLN, etc.
- Participation d'in BW dans la mise en œuvre du Green Deal (Pacte Vert Européen).

Biodiversité

DANS LES PAE

D'une manière générale, les aspects du développement durable sont pris en compte de manière poussée dans les PAE. Outre ce qui a déjà été fait et qui est mentionné dans la cartographie globale de la biodiversité (page 86), on peut citer les réalisations suivantes

- Création dans les parcs d'une zone enherbée avec plantations d'arbres entre les parcelles privatives et la voirie d'une largeur de 7 m environ. Ces zones sont gérées en copropriété. Un prestataire a été désigné pour réaliser l'entretien de tous ces aménagements. Les frais sont répartis chez les copropriétaires.
- Dans le parc d'affaire de Nivelles Nord dit des Portes de l'Europe (ancien circuit automobile), une zone de 4.2 ha été laissée à la nature étant donné le développement d'espèces protégées d'orchidées. Un plan de gestion est en cours de finalisation en concertation avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) de la Wallonie. in BW, qui a bien entendu obtenu toutes les autorisations et dérogations nécessaires pour la réalisation des travaux, s'est néanmoins inscrite dans une concertation avec les membres du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de Nivelles pour finaliser ce plan de gestion ainsi que le mode de gouvernance ultérieur de ce périmètre de zone naturelle. Les actions réalisées, en 2023 en concertation avec le DNF ont été les suivantes :
  - > Ensemencement d'environ 25.000 m² de pelouses et prairies fleuries au second semestre 2023.
  - > Plantation d'environ 4800 arbres et arbustes à l'automne 2023.
  - > Une charte paysagère qui sera à destination des futurs acquéreurs est finalisée. Elle permettra, entre autres, l'intégration des parcelles dans leur environnement, le renforcement de la biodiversité locale et la création d'un maillage en lien avec la zone protégée via des couloirs écologiques (haies vives d'essences indigènes, massifs champêtres, noues, préservation ou restauration des pelouses sèches favorables au développement des espèces protégées, ...).



Vue aérienne du PAE des Portes de l'Europe et de la zone protégée



Esquisse du maillage « vert » attendu sur l'ensemble du parc de Nivelles Nord

- > Nous sommes actuellement approchés par des groupes de parc éolien qui recherchent des compensations à leur projet par la plantation de haies.
- > Rachat des 84 ha de la Sablière de Mont-Saint-Guibert le 08/06/2021 afin de créer un PAE spécialisé dans la valorisation des matières/économie circulaire et l'autonomie énergétique. La révision de plan de secteur est en cours.
- > La zone de loisirs deviendra une zone naturelle sur 16 ha.
- > Une partie de la zone actuellement dédiée à l'extraction de sable deviendra une zone naturelle au terme de son exploitation dans une trentaine d'années (2051) sur 13,5 ha.

PARCELLES VENDUES AUX ENTREPRISES

Lors des cessions, il est prévu qu'au moins 20% de la superficie doit être verdurisée avec, si possible, des espèces locales. Nous recommandons la gestion différenciée. La société doit en effet effectuer un cautionnement équivalent à 5% du prix du terrain qui est libéré lorsque plusieurs conditions sont remplies, dont les plantations sur la parcelle privative, conformément aux plans présentés auprès de nos services et repris dans leur permis.

GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

Nous sommes très attentifs à la réhabilitation d'espace existants. Nous avons racheté plusieurs sites afin de les rénover et les remettre sur le marché (Peugeot à Nivelles, Monnet à Louvain-la-Neuve, etc.).

ANIMATION ÉCONOMIQUE

Des conférences relatives au développement durable sont régulièrement organisées. Le 30 mars 2023, in BW a présenté ses actions en faveur de la biodiversité dans le PAE de Nivelles Nord lors du colloque organisé par l'association « PALME » (www.palme-asso.eu). in BW participe au réseau « Entreprise Nature Admise » à Louvain-la-Neuve depuis plusieurs années. La prochaine conférence aura lieu chez ING sur le renforcement du maillage écologique.

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les espaces verts de nos centres d'entreprises sont entretenus en gestion différenciée. Une grande partie des pelouses du MIC (Monnet Innovation Center - site de 8.80 ha) est en fauchage tardif et le site accueille plusieurs ruches.

PROJET « SUR LE CHAMP »

Nous avons racheté un bâtiment de ferme et les 67 ha attenants à Mont Saint Guibert afin d'en faire un lieu de développement d'activités en agriculture durable. Une campagne de plantation de haie a été réalisée en 2023 (plan « Yes we plant »).

LA SABLIÈRE

La zone naturelle et la présence d'espèces protégées d'orchidées sur les talus seront à intégrer au futur projet de développement du parc d'activité.



2. L'assainissement des eaux usées

INVESTISSEMENT				
Type	n°	Titre	Statut	Indice Santé
OS	**1**	**Être un acteur structurant du territoire**		
00	**1.1**	**Renforcer l'intercommunalité du territoire**		
ACT	**1.1.1.**	**Développer des nouveaux services aux communes**		
SA	1.1.1.2.	Construire la gestion patrimoniale des égouts	En cours	☺
SA	1.1.1.3.	Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs	En cours	☺
OS	**2.**	**Être un acteur de la transition durable**		
00	**2.1**	**Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles**		
ACT	**2.1.3.**	**Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées**	**En cours**	☺

EXPLOITATION DES OUVRAGES				
Type	n°	Titre	Statut	Indice Santé
OS	**1**	**Être un acteur structurant du territoire**		
00	**1.1**	**Renforcer l'intercommunalité du territoire**		
ACT	**1.1.1.**	**Développer des nouveaux services aux communes**		
SA	1.1.1.4.	Être un appui pour l'installation des systèmes d'épuration individuelle	En cours	☺
SA	1.1.1.5.	Mettre à disposition des points de réutilisation des eaux usées traitées (ReUse)	En cours	😐
OS	**3**	**Être une intercommunale performante**		
00	**3.4**	**Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques**		
00	*3.4*	*Montant des travaux DHIEC à réaliser (€ annuel min)*	*En cours*	☺
00	*3.4*	*ECP (eaux claires parasites) : Chantiers de travaux réalisés*	*En cours*	☺
00	*3.4*	*Nombre de déversoirs d'orages télésurveillés*	*En cours*	😐
00	*3.4*	*Réalisation des travaux d'amélioration des installations électriques (%)*	*En cours*	☺
00	*3.4*	*Mise en place de la télégestion (%)*	*Annulé*	*A*
00	*3.4*	*Boues de matière sèche produites (en T)*	*Annulé*	*A*
00	*3.4*	*Réalisation de l'étude des alternatives énergétiques (%)*	*Annulé*	*A*

RÉSULTATS 2023

Au niveau des succès rencontrés en 2023, nous pouvons citer: de nombreux objectifs en lien avec l'amélioration du fonctionnement des ouvrages (et les opportunités de travaux d'amélioration), le développement des services aux communes et aux citoyens ou encore le suivi énergétique. La liste des principaux projets menés par le service peut être consultée dans le rapport annuel d'in BW. En 2023, le taux d'équipement du Brabant Wallon en stations d'épuration était de 98% (94% en Région Wallonne).

Les chantiers relatifs aux collecteurs ont permis la construction de plusieurs kilomètres supplémentaires et ainsi le passage à un taux de réalisation des collecteurs de 89%.

En matière d'égouttage, ce sont aussi 19 chantiers qui étaient en cours au sein de nos 19 communes pour atteindre un taux de collecte de 91%.

Le bureau d'études (BE) a travaillé sur 33 dossiers d'égouttage/collecteurs (& voiries conjointes) en 2023 sur des stades avant projet, projet, attribution, notification..

En outre, nous avons cartographié au moins 200 km de réseau d'égouttage communal. Le tableau suivant nous présente l'état d'avancement des connaissances du réseau d'égouttage en Brabant Wallon :

	2023
Egouts cadastrés	1.617 km (62,6 %)
Egouts restant à cadastrer	965 km (37,4 %)
Total des égouts	2.582 km

La transversalité des compétences et l'esprit d'équipe étant des valeurs d'in BW, le service investissement vient en appui d'autres services de notre Intercommunale pour des travaux d'extension et de rénovation de recyparc (2 dossiers).

Mise en œuvre du programme d'assainissement SPGE

Le taux de mise en œuvre du programme d'assainissement de la SPGE est au-dessus de notre cible. Nous sommes à 165% de l'objectif ce qui compense la diminution de volume de l'année précédente.

Progression des dossiers « égouts et voiries »

Le taux de mise en œuvre des dossiers « égouts et voiries » du programme PIC des communes et de la SPGE est en desous de nos objectifs en termes d'adjudication mais aussi de travaux. Nous sommes à 73% de l'objectif annuel pour les adjudication et à 81% pour les pour les voiries. Ceci est la conséquence de plus d'un an de retard d'approbation des PIC du printemps-été 2023.

Nous avons mis en service en 2023 :

- 4,29 Km de collecteurs
- 5,87 km d'égouts en interne et 3,13 Km d'égout réalisés en externe

Cartographie, cadastre et inspection des réseaux

CADASTRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

- OBJECTIF → *200 km de réseau à cadastrer* dans le but de cartographier le réseau.

INSPECTION TÉLÉVISUELLE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

- OBJECTIF → *162 km de réseau à inspecter* dans le but de déterminer l'état structurel et opérationnel des réseaux.
- OBJECTIF → Fournir un *conseil aux communes* sur base des inspections

Nous avons ainsi réalisé en interne **137,5 km** d'inspections télévisuelles. Ces statistiques se répartissent comme suit : **26,5 km** par inspection endoscopique, et **111 km** par inspection en zoomage.

Par l'entremise du projet « Get-up Wallonia », ce sont par ailleurs **24,9 km** d'endoscopie supplémentaires que notre prestataire a réalisé.

EMPRISE

La cellule « Emprises » a poursuivi, en 2023, les négociations, les investigations dans le cadre des études de projets, les authentifications et régularisations des emprises nécessaires aux ouvrages d'assainissement. Le graphique de la Figure 5 illustre la répartition du nombre d'actes d'emprises réalisées en 2023 par catégorie.

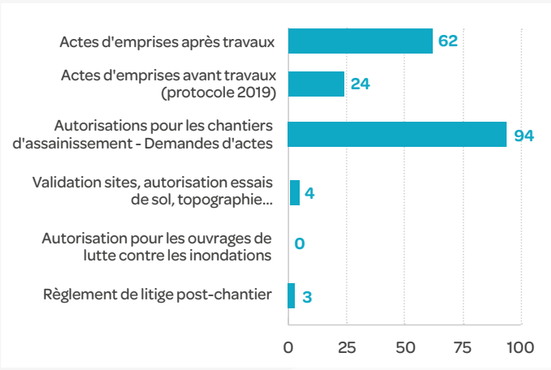


Figure 5

Aucune procédure d'expropriation par la voie judicaire n'a dû être lancée durant l'année, la totalité des négociations ayant abouti amiablement.

Sur impulsion de la SPGE, les demandes d'arrêté d'expropriation doivent être limitées au maximum. Seul un arrêté a été obtenu en 2023 (coll. Folx-les-Caves).

Le groupe de travail « emprise » a abouti à l'établissement d'un logigramme, d'un Vade-mecum (procédure emprise) et d'un nouveau mode de rémunération. Ces délivrables ont été annexés au Contrat de Service Unique passé avec la SPGE.

La SPGE a pris l'habitude de nous impliquer dans certains débats. La fin de l'année 2023 a été l'occasion d'ouvrir notamment, avec la SPGE et les organisations agricoles, le dialogue de l'élargissement du protocole d'indemnisations agricoles.

Ce rôle offre l'opportunité de porter des demandes ou d'énoncer des besoins d'amélioration, ce que nous tentons régulièrement de faire (p.ex. problématique du Décret sol, « zones pêches » ou la transcription des responsabilités des sols pollués aux actes).

Quantité des eaux traitées

En 2023, la quantité d'eaux traitées est plus élevée. Cela s'explique par les conditions climatiques particulièrement pluvieuses en 2023.

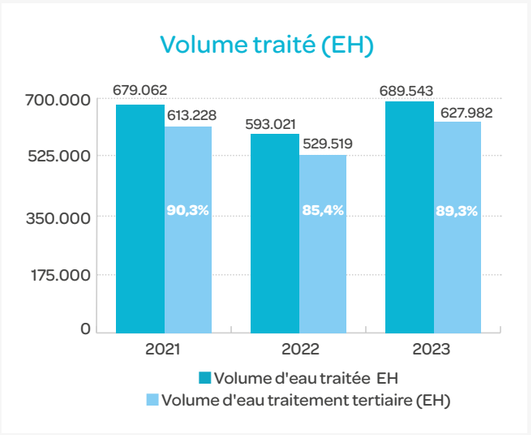


***Figure 6** –Évolution annuelle des volumes d'eau traités*

Résultats épuratoires / Qualité des eaux traitées

L'activité de notre service étant directement liée à un thème environnemental, il est évident que nos résultats sont dès lors un point important de cette déclaration environnementale.

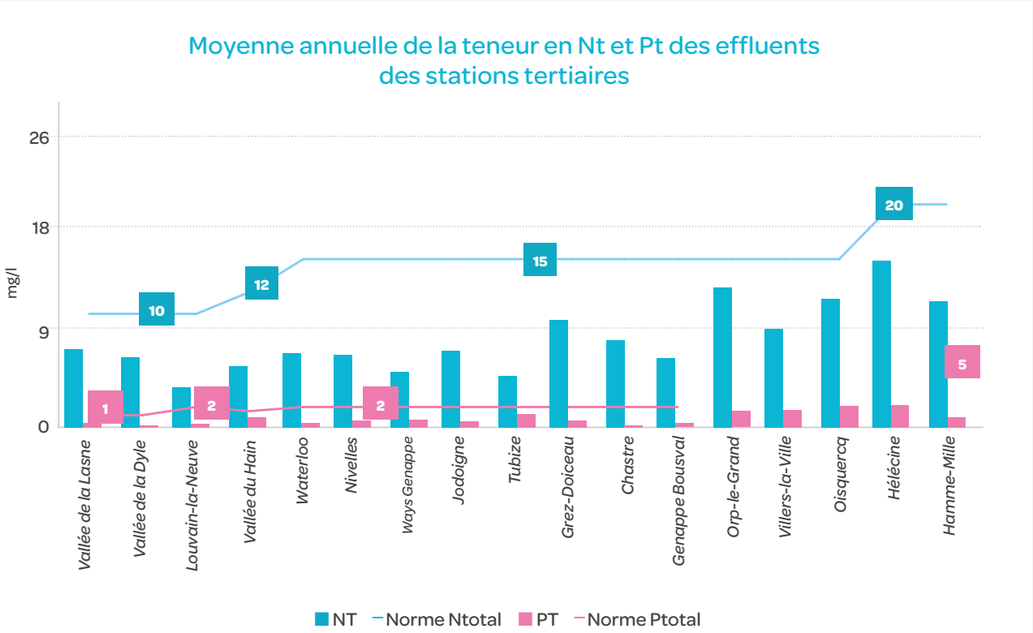


Figure 8

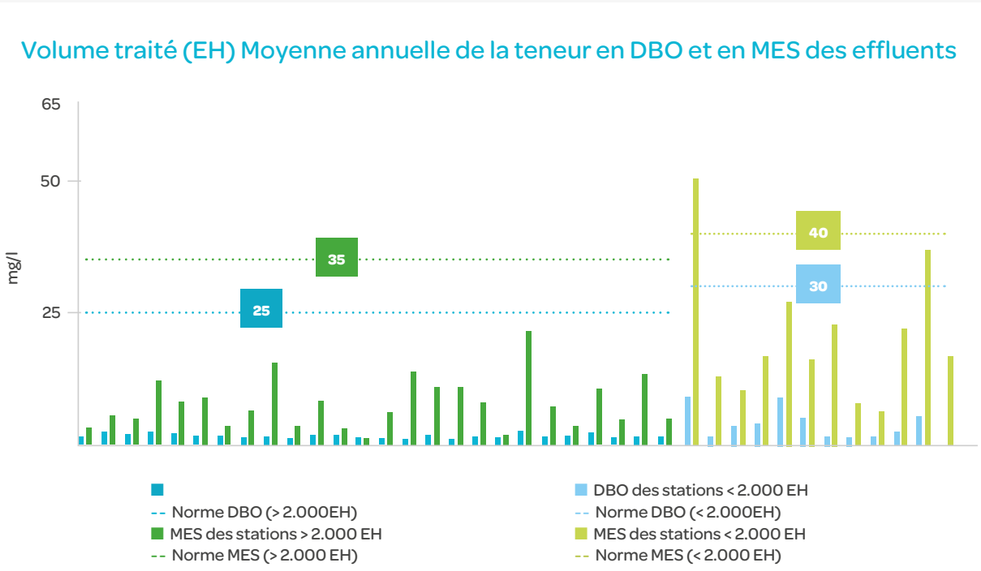


***Figure 7** : Comparaison des moyennes annuelles de la teneur en DBO et en MES de nos STEP par rapport aux normes applicables*

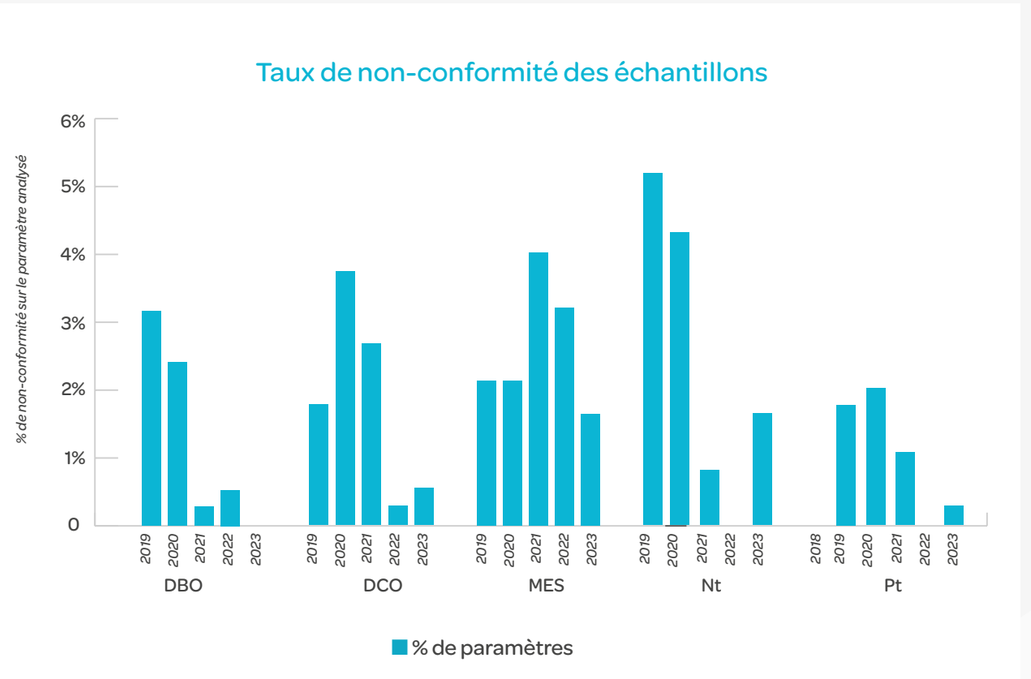


***Figure 9** –Évolution du taux annuel de non-conformité des échantillons*

TAUX DE DBO ET MES

L'ensemble de nos installations reprises dans le scope EMAS sont conformes, ainsi que le montre la **Figure 7.**

En ce qui concerne la station d'épuration de Tubize-Mussain, nous constatons qu'elle est au-dessus de la norme de rejet de 40 mg/l en MES (cf. Code de l'Eau). Elle n'est pas enregistrée dans le scope EMAS, mais nous mettons tout en œuvre pour la gérer en fonction de nos possibilités. Une demande de rénovation est en cours.

TAUX DE N ET P

Au niveau des paramètres azote (N) et phosphore (P), les moyennes annuelles sont bonnes pour l'ensemble des stations d'épuration, ainsi que le représente la Figure 8.
Seule la station d'épuration de Waterloo a eu un rejet supérieur à la norme journalière en azote (20 mg/l). Celui-ci a été compensé par des résultats particulièrement bas le reste de l'année. Cela garantit donc une conformité de la moyenne annuelle de la norme de rejet pour le site.

TAUX DE CONFORMITÉ ET NON-CONFORMITÉ

La Figure 10 montre que sur l'ensemble des paramètres, nous avons une légère augmentation du nombre de paramètres de rejets et d'échantillons hors normes par rapport à 2022.

Voici quelques explications qui rendent compte d'une partie de ces rejets hors normes :

Tout d'abord, les mauvais résultats de la station d'épuration de Mussain impactent les résultats globaux : si elle n'est pas enregistrée sous EMAS, les données relatives à ses rejets sont tout de même comptabilisées dans le système. Aussi, les non-conformités en DBO, DCO et MES sont presque toutes dues aux rejets de cette station.

L'équilibre carbone/azote est fragile sur certaines installations dont la STEP de la Vallée de la Dyle. Dans ce cadre, nous dosons du carbone durant toute l'année afin de maintenir les rejets en azote en dessous des normes.

Remarque : le dosage en azote et en phosphore sont des moyennes annuelles même si nous avons de temps en temps un rejet légèrement supérieur à la norme. Nous sommes, sur l'ensemble des sites, bien en dessous des moyennes annuelles.

Consommation des ressources

INDICATEUR ÉNERGIE

À la demande de la SPGE et à la suite de réunions en interne du groupe de travail « EMAS SPGE », il a été décidé d'harmoniser l'indicateur Énergie dans les OAA en proposant certaines règles d'application pour notre secteur.

Au niveau du numérateur [kWh], nous additionnons les différents approvisionnements en énergie : électricité, gaz naturel, mazout de chauffage et autres (énergies produites et autoconsommées).

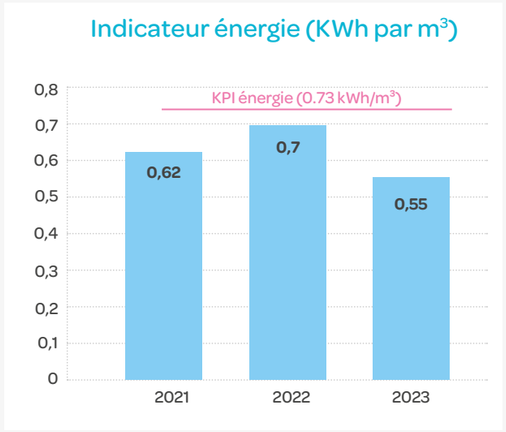


***Figure 10** – Évolution de la consommation d'énergie par m³ d'eau traitée*

Données	2021	2022	2023
Quantité d'énergie consommée (kWh)	26.791.388	26.544.421	24.541.132
Volume d'eaux usées traitées (m³)	43.724.821	38.184.623	44.399.680

***Tableau 2** – Évolution de la consommation totale d'énergie consommée par rapport au volume traité*

Par convention internationale, il est proposé d'utiliser la valeur des combustibles en Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI). Toujours par convention, c'est la donnée relative à l'énergie finale qui est utilisée (quantité consommée par le consommateur final, soit le chiffre de consommation affiché au compteur), et non pas l'énergie primaire.

Coefficients de conversion des énergies :

- **Gaz naturel** en PCI (PCI vaut 90,3% du PCS pour le gaz naturel) :
  La valeur indiquée sur les factures est habituellement en [kWh pcs], autrement écrit [kWhs].
  [kWhs] → [kWhi] ; x 0,903
  Si la valeur disponible est uniquement en [Nm³], le coefficient suivant est utilisé :
  [Nm³] → [kWhi] ; x 10,4
- **Mazout** en PCI (chaleur de condensation non récupérée : PCI vaut 94% du PCS pour le mazout) : [litre] → [kWhi] ; x 10,153
- **Propane** en PCI :
[litre] → [kWhi] ; 7,083
- **Biogaz** :
[Nm³] → [kWhi] ; PCI du gaz naturel (10,4) multiplié par la teneur en CH4, à défaut de connaissance de la composition exacte.

Sinon il est possible de calculer le PCI exact à partir d'un relevé de la proportion moyenne des différents composants du biogaz.



En 2023, nous restons sous la cible du KPI « énergie » fixée par la SPGE, ainsi que le montre la Figure 10.

Afin de rester cohérent, nous souhaitons aussi présenter le deuxième indicateur énergie proposé par la SPGE : l'indicateur de traitement par EH entrant (Figure 11).

Après les erreurs de comptabilisation énergétique venant du GRD en 2021 (signalées dans la remise à niveau 2021), nous retrouvons nos consommations habituelles.

Remarque : la production de la cogénération a bien été sommée lors de la réalisation des indicateurs énergétiques.

Il est à noter que nous avons installé des panneaux solaires qui produiront de l'énergie renouvelable en 2024 et avons arrêté le sécheur, très énergivore. Cela nous permettra de diminuer notre consommation énergétique.

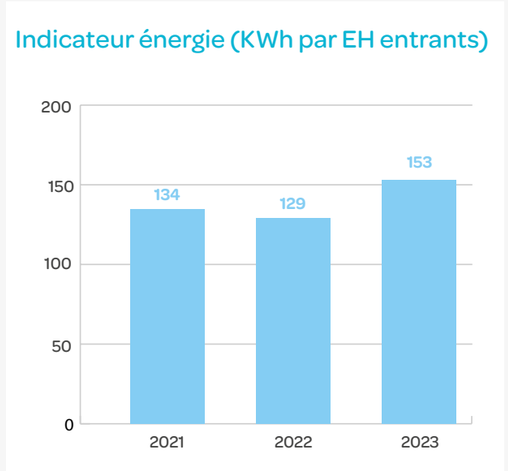


Figure 11

Données	2021	2022	2023
Quantité d'énergie consommée (kWh) à cadastrer	26.791.388	26.544.421	24.541.132
Nombre d'EH entrants (EH)	198.098	205.393	157.687

Tableau 3 *– Évolution de la consommation totale d'énergie consommée par rapport au nombre d'EH entrants*

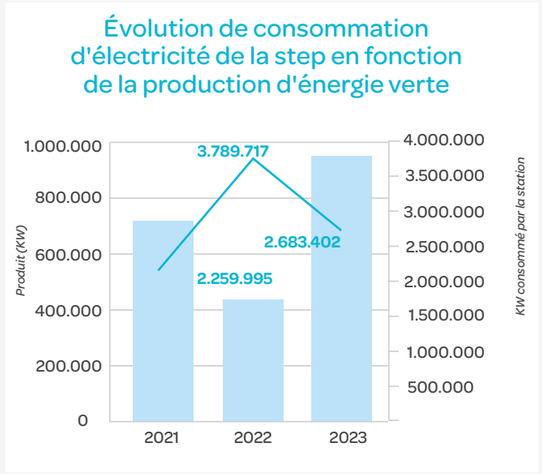


Figure 12*– Évolution de la quantité d'énergie renouvelable auto-consommée par rapport à la consommation totale*

Données	2021	2022	2023
Quantité d'énergie consommée (kWh)	2.231.553	3 789 717	2 683 402
Quantité d'énergie renouvelable auto-consommée brute (kWh)	321.373	375.412	948.870

Tableau 4 *–Évolution de la quantité d'énergie renouvelable auto-consommée par rapport à la consommation totale*

En 2023 à la STEP de la vallée de la Dyle (Basse-Wavre), le premier semestre n'a pas eu la production espérée à la suite de problèmes techniques, comme l'illustrent la Figure 12 et le Tableau 4. Ils ont été résolus et ont permis d'atteindre de meilleurs résultats en fin d'année.

CONSOMMATION DE MATIÈRES/EH DE DBO

La consommation en eau de ville a diminué. Les pannes d'hydrophore ayant générées l'augmentation de 2022 ont été résolues. De l'eau de sortie a donc pu être utilisée pour différents usages industriel et de ce fait limiter l'utilisation des eaux de ville.

La diminution du gaz de ville est principalement due à l'arrêt du sécheur de la Vallée de la Dyle. L'arrêt ayant eu lieu fin juillet 2023, nous nous attendons à une diminution encore plus importante en 2024.

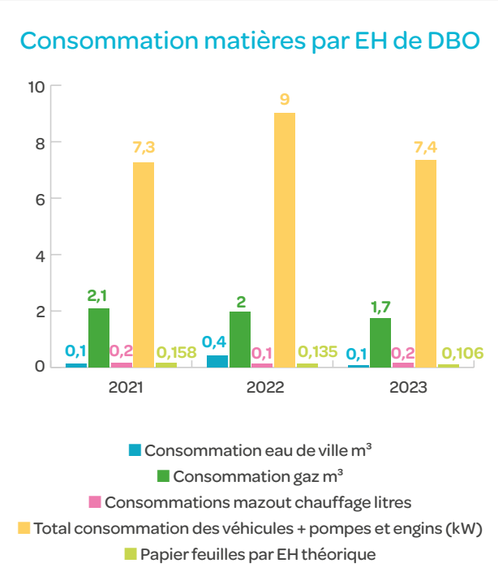


Figure 13

Données	2021	2022	2023
Eau de ville (m^3)	23.260	83.765	8.997
Consommation de gaz de ville (m^3)	412.251	402.690	274.077
Consommation de mazout de chauffage (litres)	30.929	26.740	25.577
Total consommation des véhicules + pompes et engins (kW)	1.456.581	1.432.468	1.565.094
Papier (rames)	100.000	85.000	67.000

Tableau 5

La consommation de mazout de chauffage est stable depuis plusieurs années. Nous notons une diminution significative consécutive au passage du chauffage au gaz pour l'ensemble des bâtiments de la Vallée de la Dyle.

La consommation des véhicules de service a augmenté en 2023, nous avons dû retravailler cet indicateur afin de le transformer en unité unique. En effet, pour donner suite au verdissement de la flotte, nos consommations s'expriment en litres d'essence, en litres de diesel, en Kg de CNG et en kWh électriques. Nous avons donc décidé d'appliquer le kWhi. L'augmentation du nombre de nos collaborateurs et de leurs missions transversales tendent à augmenter nos consommations de carburant.

La consommation de papier a diminué par rapport à 2021. Le nombre de rames reste important, notamment en raison du nombre de démarches administratives qui restent sous forme papier (permis, évaluations, ...). Cela étant, la dématérialisation se poursuit et participe à une baisse régulière de nos consommations.

Consommation de produits chimiques

CONSOMMATION DE MATIÈRES : POLYMÈRE ANIONIQUE

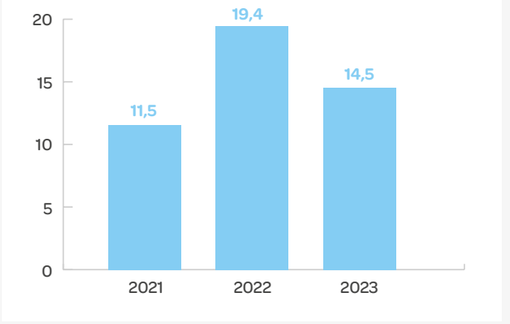


Figure 14

Données	2021	2022	2023
Polymère anionique (traitement de l'eau) Kg	7.830	11.506	9.997
Volume d'eau traitement tertiaire par EH de DBO (m^3)	613.228	529.520	627.983

Tableau 6 : *Consommation annuelle de polymère en perspective du volume d'eau traité*

La diminution de la consommation illustrée à la Figure 15 et au Tableau 6 par rapport à l'année 2022 est due à un retour à un travail d'optimisation des installations de la Vallée de la Dyle et de la Vallée du Hain.

CONSOMMATION DE PRODUITS

En 2023, la Figure 16 et le Tableau 7 montrent que nos volumes de consommation globale ont augmenté au niveau du chlorure ferrique mais ont diminués au niveau du polychlorure d'aluminium. Nous tentons de limiter la consommation de chlorure ferrique au site ayant des problèmes de process.

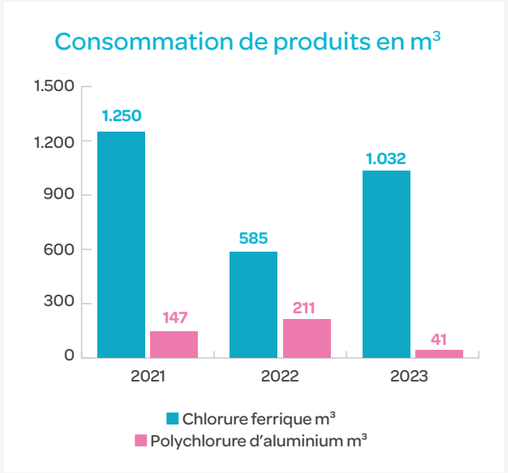


Figure 15 : Évolution de la consommation annuelle de produits

Données	2021	2022	2023
Consommation de produits – chlorure ferrique (m^3)	1.250	585	1.032
Consommation de produits – polychlorure d'aluminium (m^3)	147	211	41
Eau traitée (EH de DBO)	198.098	205.393	157.687

Tableau 7

En 2023, nous avons augmenté le taux de chaux utilisé par tonne de boues produites. Pour certains sites, cette augmentation vient d'un besoin de chauler plus intensément afin d'éviter les risques de non-conformité de la valeur neutralisante et de garantir un pH suffisant des boues avant épandages.

La consommation de chaux magnésienne crue s'est arrêtée en juillet 2023 avec l'arrêt du sécheur.

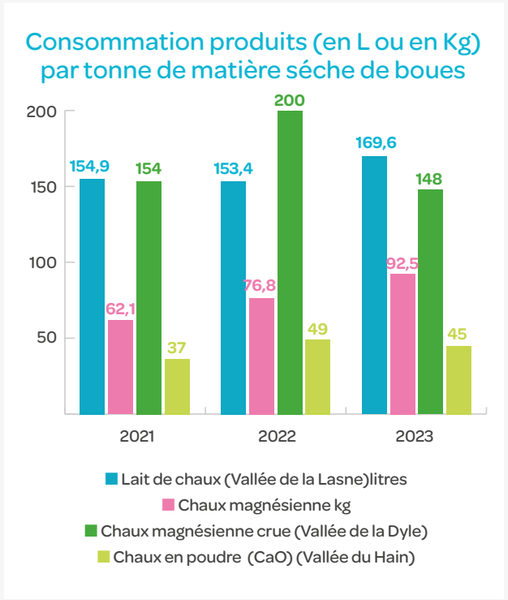


Figure 16

Données	2021	2022	2023
Consommation de produits – lait de chaux (litres)	1.668.000	1.608.000	1 608 000
Consommation de produits – chaux magnésienne (kg)	668.985	805.320	876.925
Consommation de produits – chaux magnésienne crue – Vallée de la Dyle (kg)	285.280	357.160	198.260
Consommation de produits – chaux en poudre – Vallée du Hain (kg)	394.450	518.030	427.980
Quantité de matières sèches (T de MS)	10.560	10.485	9.480

Tableau 8

L'indicateur de suivi des polymères de traitement des boues reste constant. La diminution du tonnage globale de matières sèches sur les sites a eu comme effet de diminuer la consommation globale de polymère.

De plus, à la suite de l'arrêt de l'unité de séchage de la Vallée de la Dyle, une centrifugeuse mobile a été mise en place modifiant ainsi la technique de déshydratation pour le plus gros de nos sites.

Demandes d'actions préventives / Plaintes / Accidents / Incidents

En 2023, le nombre de plaintes/accidents et incidents environnementaux est redescendu au niveau de l'année 2020 (Figure 19).

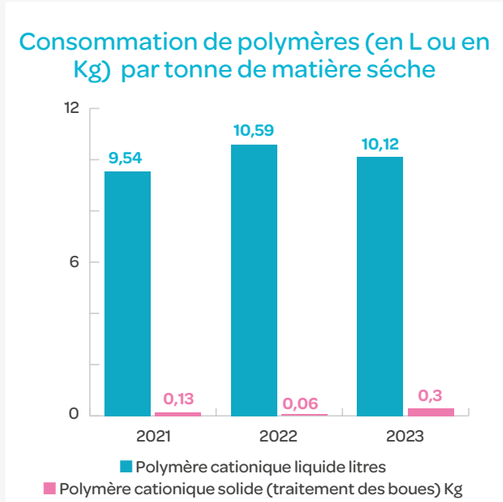


Figure 17

Données	2021	2022	2023
Consommation de produits – polymère cationique liquide (litres)	102.735	111.029	95.914
Consommation de produits – polymère cationique solide (kg)	1.375	600	2.825
Quantité de matières sèches (T de MS)	10.560	10.485	9.480

Tableau 9

PLAINTES

Nous avons reçu 11 plaintes concernant directement ou indirectement l'exploitation des stations d'épuration et 11 plaintes sur la partie investissement.

Pour la partie investissement, c'est surtout la partie gestion de chantier qui a engendré des plaintes.

Elles portent principalement sur les déchets, les vibrations, l'utilisation de voirie ou de terrain alentour.

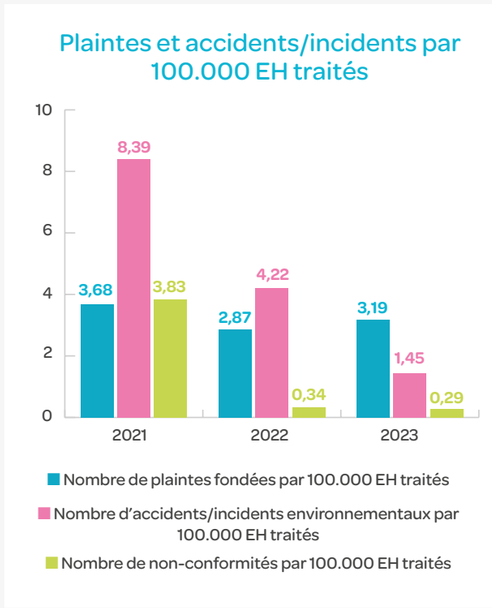


***Figure 18 :** Évolution du nombre d'évènement indésirables sur la période 2021-2023*

Au niveau de l'exploitation, nous pouvons noter des plaintes à la suite de moussages sur les ouvrages techniques tels que la lagune de la petite Bilande ou du bassin d'orage d'Axis Parc. Des plaintes sur l'entretien des abords de certaines zones (p.ex. demande d'abattage d'arbre), sur le manque de rigueur de nos chantiers en voiries dans le système Powalco, ou encore sur le comportement des chauffeurs camions et vidangeurs de fosses septiques utilisant les voiries menant à nos sites.

POLLUTIONS DE L'INFLUENT

En 2023, nous avons répertorié 7 pollutions. Le nombre de pollutions répertorié reste bas par rapport à notre historique même s'il est plus important qu'en 2022.

Les principales pollutions restent celles aux hydrocarbures.

ACCIDENTS/INCIDENTS

Globalement, nous avons eu 12 enregistrements comprenant 2 non-conformités, et 10 incidents.

Cela comprend le suivi de dépotage de produits non-conformes, l'arrêt de partie de stations d'épuration mais aussi des délais non respectés pour le placement des certificats PEB sur les sites concernés.

L'ensemble des incidents ont été gérés par les équipes de manière efficiente.

Biodiversité

Notre impact principal sur la biodiversité est dû à la nature de notre activité, c'est-à-dire le traitement des eaux usées. Par notre travail, nous améliorons la qualité des masses d'eau et donc la biodiversité aquatique au niveau local, mais aussi au niveau de l'ensemble de la masse d'eau du bassin hydrographique, et ce jusqu'à la Mer du Nord.

Nos autres actions (volontaires) pour favoriser la biodiversité ont, quant à elles, le mérite de protéger le maillage écologique et de créer un réseau de zones protégées des herbicides en fournissant des zones refuges pour la faune et la flore.

L'ensemble de ces actions sont reprises dans notre indicateur biodiversité.

INDICATEUR SUPERFICIE

Nous n'avons pas eu d'expansion de nos activités. L'indicateurs des types de superficie présent sur nos sites est donc resté identique.

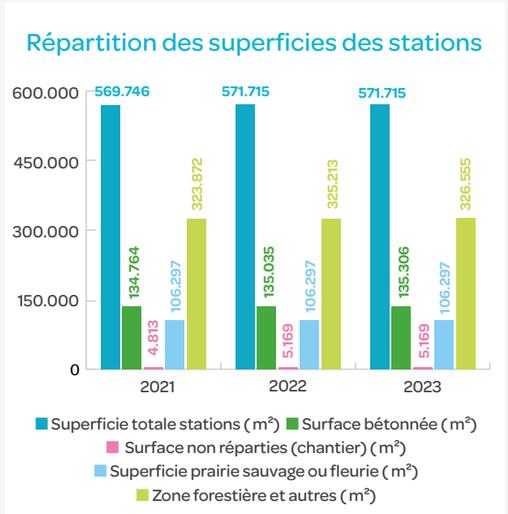


Figure 19

La gestion globale des emprises au sol sera abordée plus loin dans le document (page 86)

ACTIONS EN TERMES DE BIODIVERSITÉ

Étude biodiversité

Nous avons poursuivi l'étude sur la biodiversité par E-biom sur la station d'épuration de la Vallée de la Lasne dans le cadre d'un projet subsidié par la BEI.
Dans ce cadre, en 2023, nous avons finalisé :

- Les analyses ADNe diatomées
- Les analyses Insectes par ADNe
- Les analyses de pollen et de miel au printemps pour la période d'avril à août => analyses ADNe pour compléter l'inventaire floral
- Les relevés de chauves-souris

Un rapport complet a été réalisé et transmis en octobre 2023. Il comprend des données générales concernant le site et ses alentours (données biodiversité), des données récoltées lors des différents inventaires de terrains, une analyse approfondie de ces données pour en ressortir les éléments principaux et les caractéristiques des milieux, des recommandations si nécessaire pour continuer à accueillir la biodiversité et servir d'outil de sensibilisation.

Plantation dans le cadre du projet 4.000 km

En 2023, nous poursuivrons le projet avec des plantations sur la station d'épuration de Waterloo de 400 plants de Haie de 10 variétés différentes.

Eco-pâturage

Nous avons désormais deux sites en éco-pâturage : les STEP de la Vallée du Hain et de Nivelles. Cette année, nous avons refait les clôtures de la Vallée du Hain et acheté les abris à mouton appropriés pour les deux sites. En 2024, nous allons prolonger les clôtures de la station de Nivelles afin de permettre aux moutons d'entretenir la zone en dessous des panneaux solaires.

Chute d'arbre

De nombreux arbres provenant de nos propriétés voisines sont tombés en 2023. Pour pouvoir accéder à nos sites et protéger nos installations, nous sommes intervenus et nous avons coupé les arbres tombés.





Production de déchets

Les boues d'épuration sont le principal sous-produit issu du traitement des eaux. Le recyclage de ce sous-produit en agriculture s'inscrit parfaitement dans le politique de gestion durable de l'environnement.

Un suivi réglementaire très strict au niveau des boues et des terres agricoles existe au niveau fédéral et régional. Une déclaration annuelle auprès du SPW doit être réalisée pour le 31 mars de chaque année.

VALORISATION DE BOUES

Les quantités de boues valorisées exprimées en quantité de matières sèches ont diminuées en 2023.

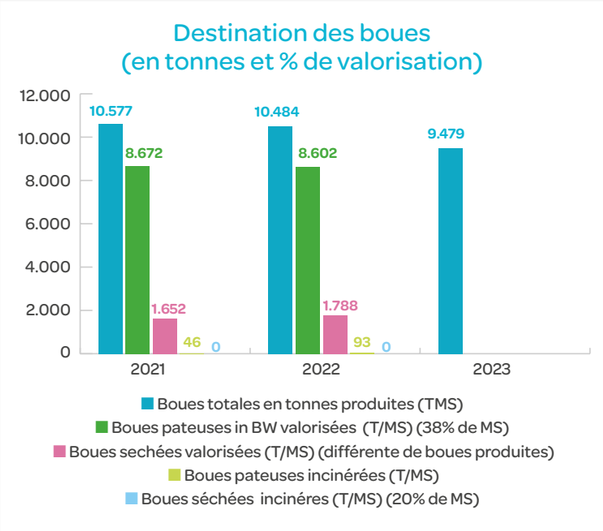


Figure 20

DESTINATION DES BOUES

Sur le plan environnemental, nous retiendrons que la quasi-totalité des boues est valorisée en agriculture, et ce conformément aux exigences réglementaires européennes et belges.

Hormis les pollutions ponctuelles, les boues non valorisées ont tendance à rester stables, car il ne reste que les stations de Louvain-la-Neuve (application du principe de précaution) et Sart-Messire-Guillaume (teneur limitée en valorisation thermique) dont les boues sont incinérées.

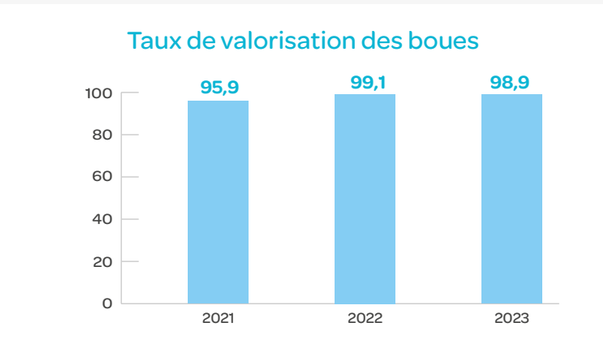


Figure 21



3. La gestion des déchets

3.1 Collectes et recyclages

Évaluation des objectifs

Type	n°	Titre	Statut	Indice Santé
OS	**2.**	**Être un acteur de la transition durable**		
OS	**2.1.**	**Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles**		
ACT	**2.1.4.**	**Optimiser la gestion des déchets sur le territoire**		
SA	2.1.4.1.	Atteindre l'objectif 90/25	En cours	☺
ACT	**2.2.4.**	**Mettre en Place des projets innovants en matière d'énergie propre**		
ta	2.1.4.1.1	Mise en place d'un plan d'un plan de prévention déchets	En cours	☺
SA	*2.1.4.2*	*Tendre vers l'objectif pollueur-payeur*	*En cours*	☺

CHIFFRES-CLÉS

kg/hab/an = kilogramme par habitant par an

Quantité * moyenne de déchets résiduels (OMR) collectés dans les 28 communes (hab/an)	112,72*
Quantité* moyenne, sur les 28 communes, de déchets organiques (FFOM) (hab/an)	10,47*
Quantité de papiers-cartons collectés en porte-à-porte (hab/an)	29,72
Quantité de PMC collectés en porte-à-porte (hab/an)	19,92
Quantité de Verre collecté dans les bulles en rue et conteneurs enterrés (hab/an)	27,75
Quantité de déchets collectés dans nos 17 recyparcs (tonnes)	103.591**
Quantité de déchets verts traités sur nos 2 plateformes de compostage (tonnes)	31.542
Quantité de compost produit (tonnes)	15.873
Nombre d'enlèvements d'encombrants à domicile à la demande	2.227
Nombre de conteneurs enterrés installés en Brabant wallon (pour déchets résiduels, organiques et verre)	197
Nombre d'appels sur notre numéro vert « déchets »	30.970

** y compris les quantités collectées via les conteneurs enterrés (points d'apport volontaire)*
*** chiffres non définitifs*



Collectes en porte-à-porte

Depuis 2020, in BW œuvre avec ses communes associées pour optimiser la gestion des déchets. L'un des principaux objectifs de son Plan stratégique 2023-2025 vise à réduire la quantité de déchets résiduels (à 90 kg/habitant/an) tout en augmentant celle des déchets organiques (25 kg/habitant/an) en moyenne sur l'ensemble de ses communes.

Pour atteindre ces objectifs, tant d'un point de vue environnementale qu'économique, 20 communes supplémentaires, en plus des 4 « pilotes » ayant déjà franchi le cap depuis janvier 2023, ont décidé de diminuer la fréquence de collecte des déchets résiduels pour leurs nouveaux marchés 2024 (et des déchets organiques pour les communes dans lesquelles les résiduels sont collectés en conteneurs à puce). Vous trouverez plus de détails concernant les 4 communes pilotes dans le rapport annuel 2023.

Par ailleurs, il a été décidé, pour ces 24 communes, de passer à un système de mutualisation des coûts de collecte à partir de janvier 2024, et ce afin de lisser les écarts liés aux marchés publics et sur base du principe de solidarité entre les communes.

Au niveau des résultats de collectes, les quantités de déchets résiduels ont continué à diminuer en 2023 pour atteindre une moyenne de 113 kg/habitant sur l'ensemble des 28 communes, soit une diminution de 4% par rapport à 2022. Celles des organiques ont augmenté de 10% pour atteindre en moyenne les 10,5 kg/habitant/an (voir la Figure 23).

De plus, depuis le 1er janvier 2023, un nouveau sac réglementaire pour les déchets organiques a été proposé dans les commerces. Il a été choisi en matière plastique au lieu de compostable afin d'améliorer le confort d'utilisation pour les citoyens (pas de fuites, de déchirement, ni de décomposition) et ainsi favoriser leur participation au tri. Le volume a été adapté aux besoins (20 litres au lieu de 25).

En ce qui concerne les déchets d'emballages PMC, notre objectif d'atteindre les 23 kg/habitant et par an collectés (porte-à-porte + recyparcs) a été atteint et même dépassé (24,3 kg, soit encore 11% de plus par rapport à l'année précédente), ainsi que l'illustre la Figure 24.

Les quantités de papiers-cartons (Figure 25) et de verre (Figure 26) sont, quant à elles, restées assez stables par rapport à 2022 (respectivement +1% et -1%).

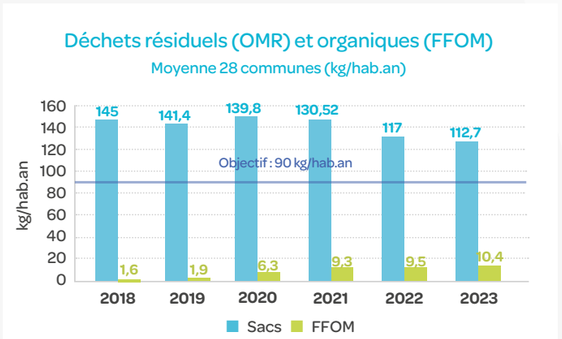


Figure 22

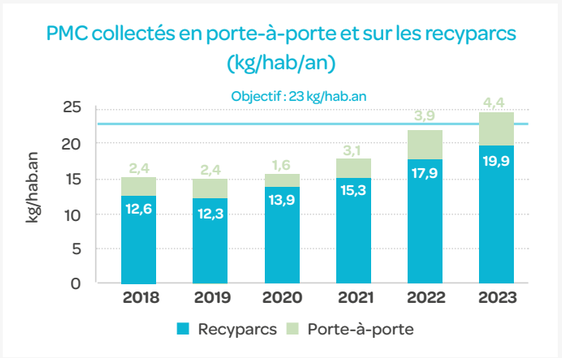


Figure 23

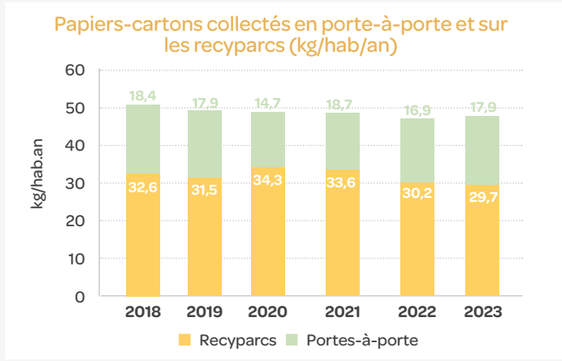


Figure 24

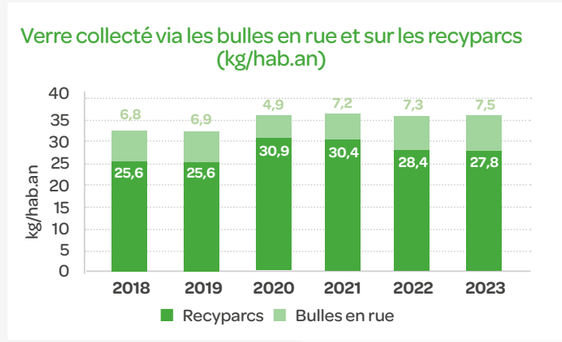


Figure 25

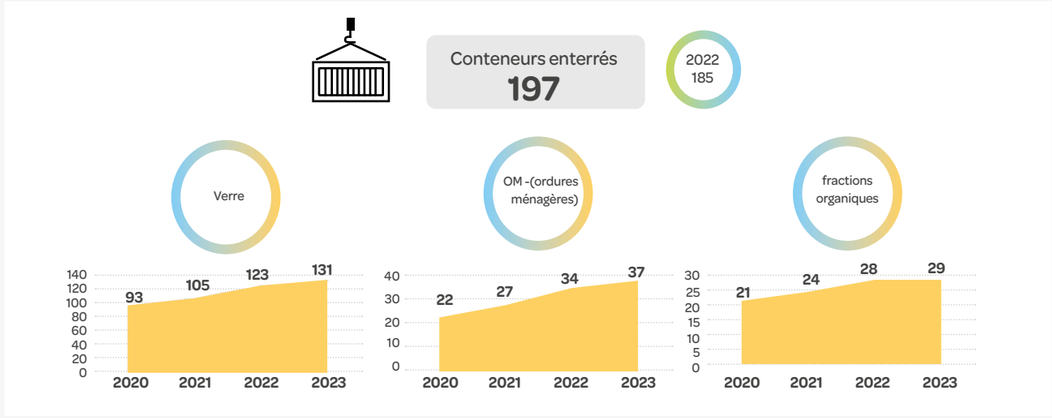


Figure 26 : *Évolution du nombre de PAV par type de déchet*

Les Points d'apport volontaire (PAV)

Le déploiement des points d'apport volontaire (PAV), tant pour les déchets résiduels et organiques (soit des conteneurs enterrés, soit des conteneurs hors sol) que pour le verre s'est poursuivi en 2023, notamment comme solution complémentaire au changement de fréquence de collectes. Au total, 197 PAV répartis sur différentes communes du Brabant wallon et Braine-le-Comte étaient en service fin 2023 (Figure 27).

Call Center « 0800 »

Cette année, nous avons enregistré 30 970 appels (près de 5.000 appels de plus que l'an dernier, soit une augmentation de 20%), en partie dus aux changements de fréquences de collectes dans les quatre communes pilotes. Cela représente une moyenne de plus de 100 appels par jour (plaintes en matière de collecte, questions sur le tri, prises de rendez-vous pour les enlèvements d'encombrants à domicile, ...). De l'ensemble de ces appels, environ 8 608 concernent des plaintes (27,8 %).

En 2023, 2115 **plaintes fondées** ont été reçues, soit 23% des plaintes émises (8 608 plaintes).

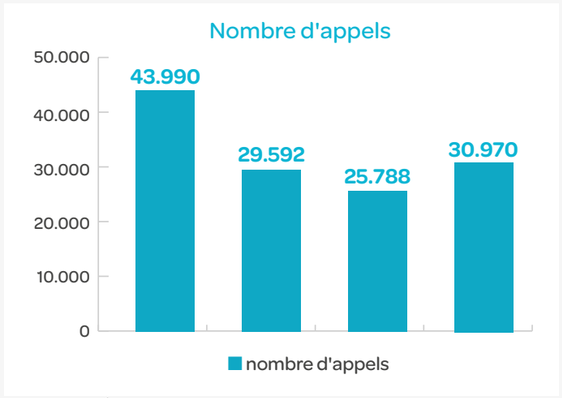


Figure 27 : *Évolution du nombre d'appels reçus au « 0800 »*

Par rapport à l'ensemble des collectes porte-à-porte pour les ordures ménagères, les déchets organiques (hebdomadaires en général en 2023), les papiers-cartons (mensuelles) et les PMC (tous les 15 jours), ... pour quasi toute la province du Brabant wallon et la Ville de Braine-le-Comte (près de 400 000 habitants), ces plaintes fondées représentent un chiffre très faible de plaintes.`

Ces plaintes concernent principalement les oublis de collectes, la vitesse excessive du camion, l'abandon de déchets sur la route, le bac en plastique abîmé (dans lequel est placée le sac poubelle), ... pour lesquelles un suivi est assuré.

Les recyparcs

Dans les recyparcs, après un retour à la normale en 2022, les quantités collectées ont à nouveau augmenté en 2023 pour repasser au-dessus des 100.000 tonnes. Cette variation à la hausse est en grande partie due aux augmentations des quantités de bois, déchets verts et encombrants ; ces 3 fractions étant avec les inertes les principales matières collectées, en termes de poids et de coûts de traitement.

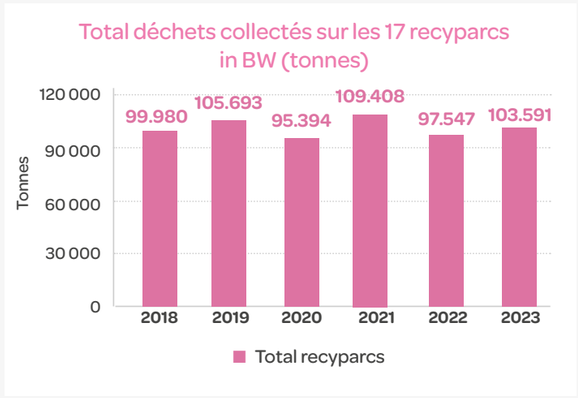


Figure 28



Figure 29

LES AMÉNAGEMENTS DES RECYPARCS

Concernant les déménagements, le nouveau recyparc de Nivelles a été inauguré début 2023, avec l'installation du 5ième espace « Récup' » en collaboration avec la Ressourcerie Restor et avec le soutien de la Wallonie. Les prochains déménagements concerneront les recyparcs de Genappe et de Rixensart. La Figure 31 nous montre que la quantité de déchets collectés via les recyparcs reste stable ces 4 dernières années.

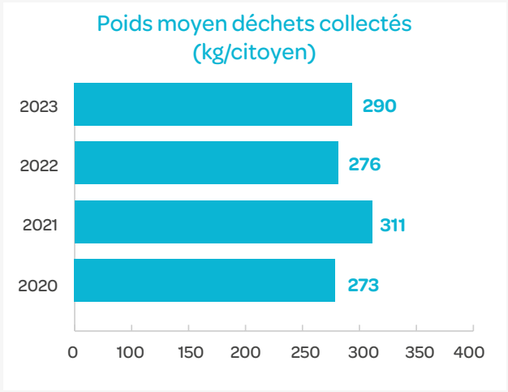


Figure 30

LES PLAINTES / INCIDENTS DANS LES RECYPARCS

En 2023, on compte 38 plaintes d'ordre général (42 en 2022) concernant principalement le temps d'attente lors de manipulations de conteneurs, l'accueil par les agents, le comportement des agents, la vidange des conteneurs, l'attente importante le samedi sur certains parcs, l'accueil des PME (distinction déchets ménagers et professionnels), l'accès des piétons, ...

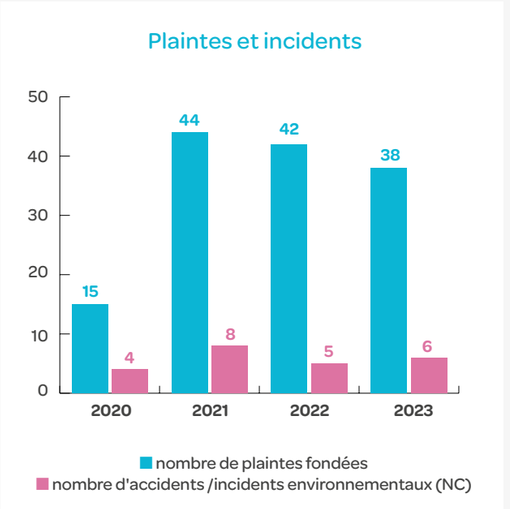


Figure 31 : *Évolution du nombre d'évènements indésirables dans les recyparcs*

Le nombre de non-conformités (NC), illustré à la Figure 32, reste assez stable au fil du temps. Il faut noter que l'une des 6 NC relevés en 2023 concerne le non-respect d'une échéance de contrôle périodique règlementaire sur le recyparc de Walhain. Ce problème a été détecté lors de l'audit externe et corrigé un mois plus tard. La NC a été levée et des actions correctives sont en cours d'implémentation de manière transversale pour éviter la répétition de ce type d'évènement.

Depuis 2021, les caméras de surveillance et les alarmes anti-intrusion sont en place dans tous les recyparcs et elles remplissent leur rôle : moins de vols et aucune dégradation aux bâtiments n'a été observée. Il est également acquis que les caméras sont un bon moyen de lutte contre l'agressivité de certains usagers. Cela continue à porter ses fruits et est renforcé par la campagne de communication Copidec sur le respect du personnel dans les recyparcs.

De manière générale, les recyparcs sont encore ponctuellement visités pour des petits vols de matériaux (déchets électroniques, batteries, textiles, métaux). Dans ces cas, le principal préjudice est la découpe des clôtures et le travail supplémentaire pour les préposés qui doivent ramasser le matin, à leur arrivée, les matières étalées au sol par les voleurs.

En 2023, nous n'avons enregistré aucun incident environnemental majeur.

Cependant, les préposés ont enregistré et traité 6 incidents environnementaux mineurs. Il s'agissait de quatre pertes d'huile hydraulique/moteur (petites gouttes). Le personnel a réagi en suivant la procédure, c'est-à-dire mise de

l'absorbant et élimination du déchet au même titre que les déchets spéciaux.

Lors du renouvellement du permis du recyparc de Braine-le-Comte obtenu en mai 2022, l'étude de caractérisation a défini une pollution au benzène localisée au niveau de l'ancienne citerne à huiles moteurs usées. Pourtant les tests d'étanchéité ont toujours été en ordre et une nouvelle citerne double paroi a été mise en service car l'utilisation d'une simple paroi enterrée n'était plus autorisée. Ceci représente donc une NC mineure pour laquelle un projet d'assainissement est en cours afin d'assainir la zone définie. Hélas, ces études mobilisent beaucoup de ressources humaines et financières.

LES CONSOMMATIONS

Les Figure 33 et 34 montrent une baisse significative de plus de 20% de la consommation en électricité et 15% de la consommation en eau de distribution des recyparcs, ce qui constitue une belle performance.

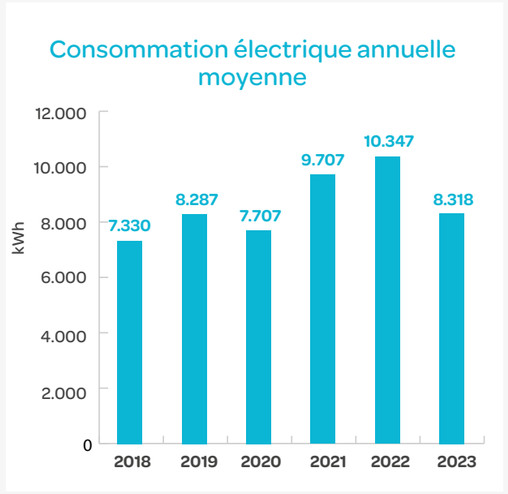


Figure 32 *Consommation annuelle moyenne d'électricité des recyparcs*

LE COMPOSTAGE

Concernant notre activité de compostage des déchets verts, nous avons traité cette année un peu plus de 31.500 tonnes sur nos deux dalles de Basse-Wavre et Virginal (+/- identique à 2022).

Quasi 16.000 tonnes de compost de qualité ont été produites et un peu moins de 1 000 tonnes de biomasse (refus de tamisage et souches) ont été valorisées, soit comme combustible de substitution dans notre unité de valorisation énergétique de Virginal (substitut de fuel), soit vendu à des centrales de cogénération.

Aucune plainte n'a été enregistrée cette année au niveau des deux plateformes de compostage.

COLLECTE DE BÂCHES AGRICOLES

Les bâches agricoles se collectent sur le Brabant wallon au niveau des 4 sites permanents, dont 3 d'in BW. Les quantités remontent lentement pour arriver à 190,84 tonnes (contre environ 175,26 tonnes en 2022). Le prix de traitement des bâches a fortement augmenté ces dernières années, nous obligeant à adapter les prix réclamés aux agriculteurs depuis 2021, avec la possibilité pour les communes de prendre une partie ou l'entièreté de ces coûts à leur charge ; les subsides, un forfait par commune, ne suffisant plus au financement de l'opération.

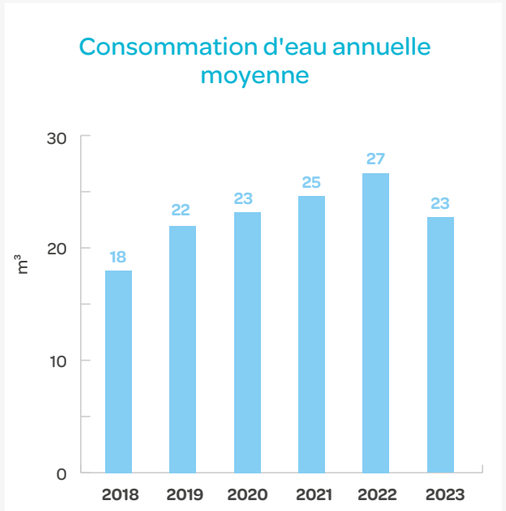


Figure 33 *Consommation d'eau annuelle moyenne des recyparcs*

Données	2020	2021	2022	2023
Déchets verts traités sur les 2 dalles (tonnes)	29.365	35.414	31.087	31.542

Tableau 10 *Évolution des quantités de déchets verts valorisés sur les dalles de compostage*

3.2 Valorisation

Évaluation des objectifs

Type	n°	Titre	Statut	Indice Santé
OS	**2.**	**Être un acteur de la transition durable**		
OO	**2.2.**	**Tendre vers l'indépendance énergétique**		
ACT	**2.2.1.**	**Construire une unité de biométhanisation**	**En cours**	☺
ACT	**2.2.2.**	**Valoriser le bois de classe B (contribuer à un réseau de chaleur)**	**En cours**	**N/A**
SA	*2.2.4.1.*	*Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique*	*En cours*	☺
SA	*2.2.4.3.*	*Développer des dispositifs de production d'hydrogène*	*Non démarré*	*N/A*

Résultats 2023

Centre de transfert « CDT »

La quantité de déchets transitant par notre centre de transfert a augmenté par rapport à 2022 -, tout en restant sous les années records 2021 et 2020 (inondations et crise Covid).

FAITS-MARQUANTS

- Déstockage début 2023 des 6 000T de déchets ménagers stockés en 2022 lors des travaux sur la ligne 1 de notre UVE
- Stockage de 2 000T d'encombrants pendant les travaux sur la ligne 2 de notre UVE en été et déstockage en automne
- Aucun export vers d'autres UVE en 2023
- Construction d'un abri pour préserver tous les petits conteneurs destinés aux écoles, administrations et citoyens.
- Transfert des PMC issus de nos recyparcs afin de diminuer le nombre de kilomètres parcourus et donc aussi les émissions de CO_2
- 1 camion sort pour 6,8 entrants : le bilan environnemental du centre de transfert de Mont-Saint-Guibert est bien positif.
- Achat d'un grappin de réserve et rénovation complète de notre ancienne table de coupe
- Construction d'un SAS d'entrée pour mieux isoler les bureaux administratifs du bruit, du vent (moins de déperdition de chaleur (été comme hiver = économie d'énergie), des mouches, ...



CHIFFRES-CLÉS

Transfert d'ordures ménagères résiduelles vers notre UVE	23.917 tonnes
Broyage et transfert d'encombrants vers notre UVE	14.693 tonnes
Transfert de déchets organiques	3.843 tonnes
Transfert de papier-carton	19.336 tonnes
Transfert de bois	6.332 tonnes
Transfert de PMC	2.396 tonnes
Transfert de bâches agricoles	85 tonnes
Récupération de métaux ferreux pour recyclage	618 tonnes
Nombre de véhicules pesés en entrée de site	27.413
Production d'électricité des panneaux photovoltaïques	402 Mwh
Injection sur le réseau	215 Mwh
Consommation électrique	524 Mwh
Consommation d'eau	215 m³

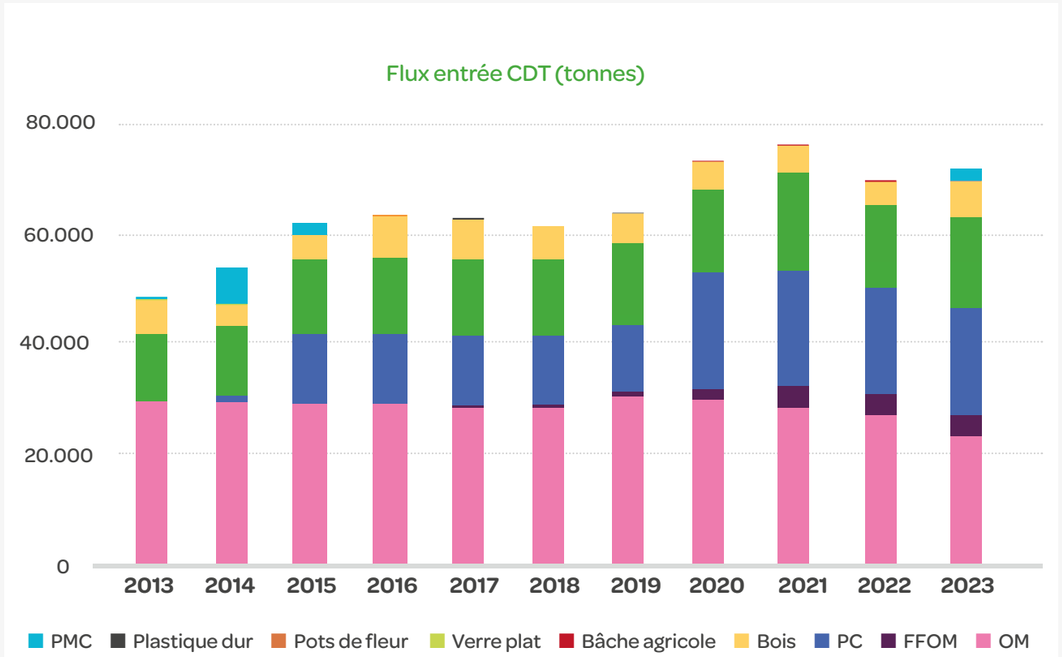


***Figure 34 :** Évolution des quantités de déchets entrants au CDT par catégorie*

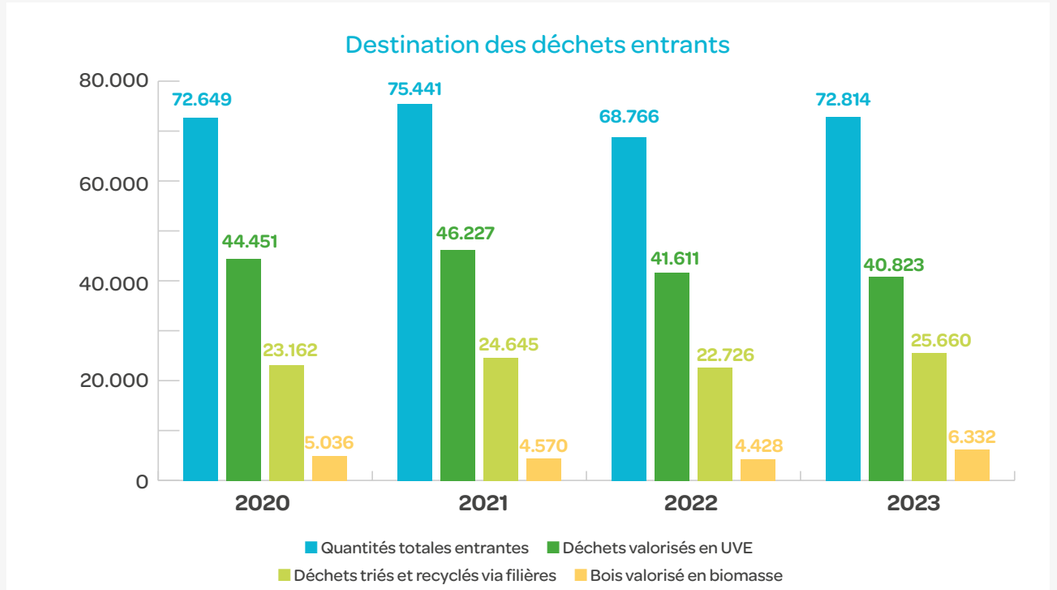


Figure 35

En 2023 la production d'électricité issue de nos 1 300 panneaux photovoltaïques a légèrement baissé, suivant logiquement la baisse du taux d'ensoleillement entre 2022 et 2023.

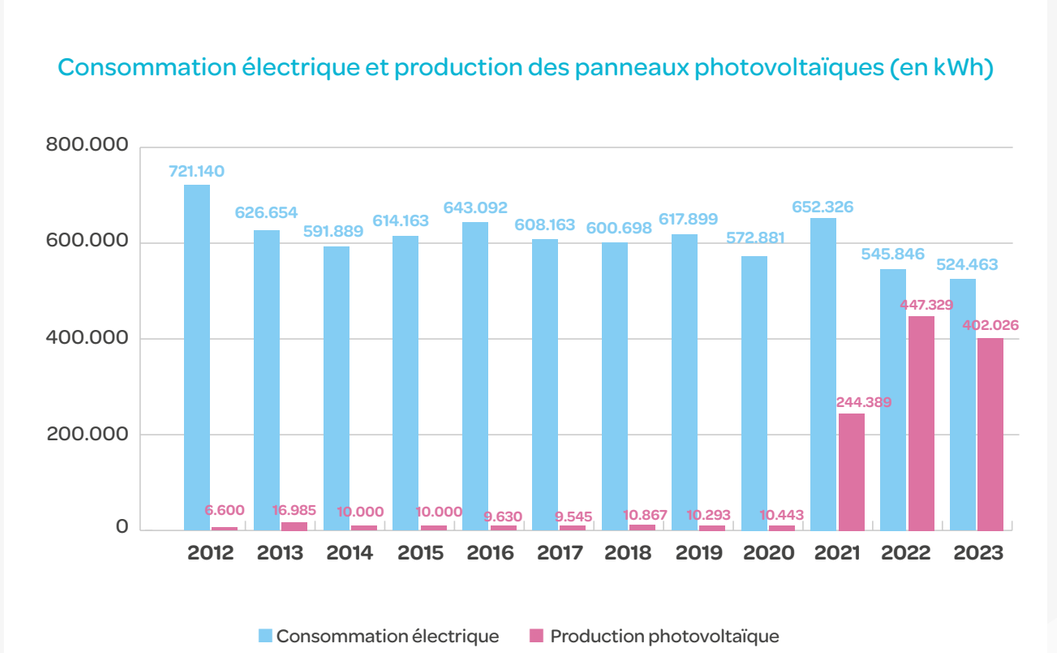


Figure 36

Unité de valorisation énergétique

Le début d'année a été marqué par les essais de la ligne 1 après la mise en service industrielle en décembre 2022. Il subsiste des problèmes d'encrassement qui occasionnent des arrêts et une surconsommation de chaux au traitement des fumées (améliorations et essais en cours).

En juin et juillet 2023, il y a les travaux de la ligne 2 (nouveau filtre à manches, nouveaux bloc économiseurs, quelques panneaux chaudière parcours libre...) et l'entretien majeur du groupe turboalternateur de la ligne 2.

En octobre 2023, sont intervenus les travaux de protection et de détection incendie (budget 1 million €) : réseau de sprinklage amélioré en débit et pression, installation de chambre de pompage dans l'étang pour le réseau incendie, nouvelle centrale de détection, ...

En novembre 2023, il y a eu le remplacement des analyseurs en continu des fumées (budget 2 millions €), 2 nouveaux analyseurs par ligne assurant une redondance complète.

CHIFFRES-CLÉS

Valorisation de déchets à l'UVE	98.186 tonnes
Transfert de déchets vers d'autres UVE (au départ de l'UVE)	0
Electricité produite	39.294 MWh
Récupération de métaux ferreux pour recyclage	465 tonnes
Nombre de véhicules pesés en entrée de site	16.802
Consommation de fuel	433.788 litres
Consommation d'eau de distribution	32.173 m3
Consommation de chaux vive	1.765 tonnes
Consommation de chaux hydratée	583 tonnes
Consommation de charbon actif	178 tonnes
Consommation d'ammoniaque en solution	125 tonnes

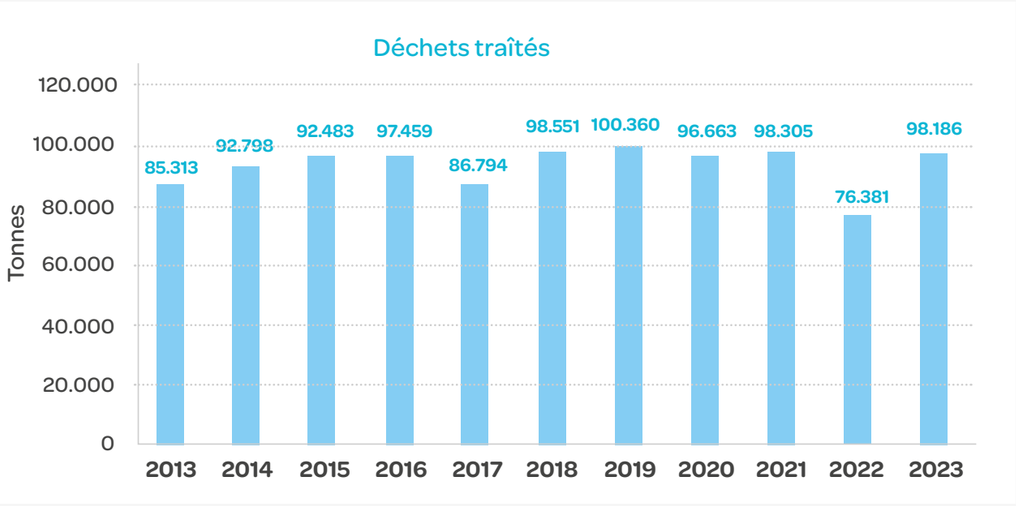


Figure 37 : *Évolution de la quantité de déchets traités à l'UVE*

La stabilisation globale du nombre d'arrêts et la création de la dalle de stockage supplémentaire à mont-St-Guibert a permis pour la 5ème année quasi consécutive et malgré l'arrêt de la ligne 2 de ne pas devoir transférer de déchets vers d'autres UVE ou CET au départ de l'UVE, ni au départ du CDT cette année, tout comme entre 2018 et 2021.

La Figure 38 indique que 98 186 tonnes de déchets ont été valorisés à l'UVE, soit une hausse de 29% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par les arrêts successifs en 2022.

En parallèle, nous avons produit 43% d'électricité de plus (Figure 40).

La production d'électricité a donc été fortement améliorée. Elle dépasse l'année record de 2021 et donc il y a eu moins d'achat d'électricité en parallèle (Figure 41).

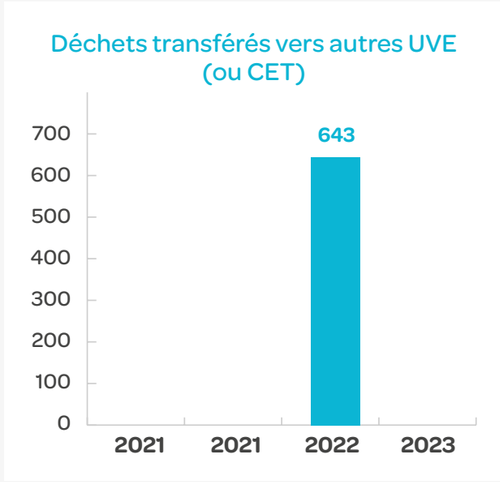


Figure 38 : *Évolution de la quantité de déchets ayant été transférés et traités hors in BW*

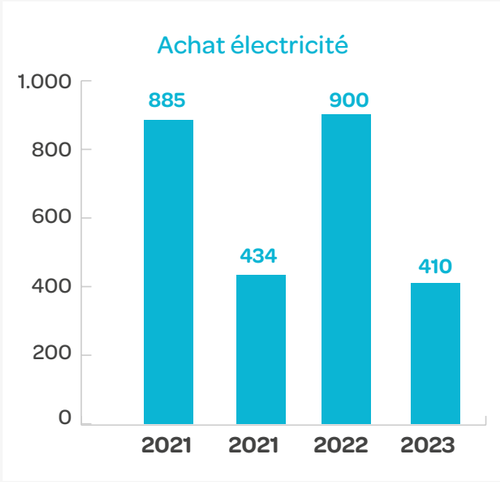


Figure 39 : *Évolution du volume d'électricité prélevé sur le réseau*

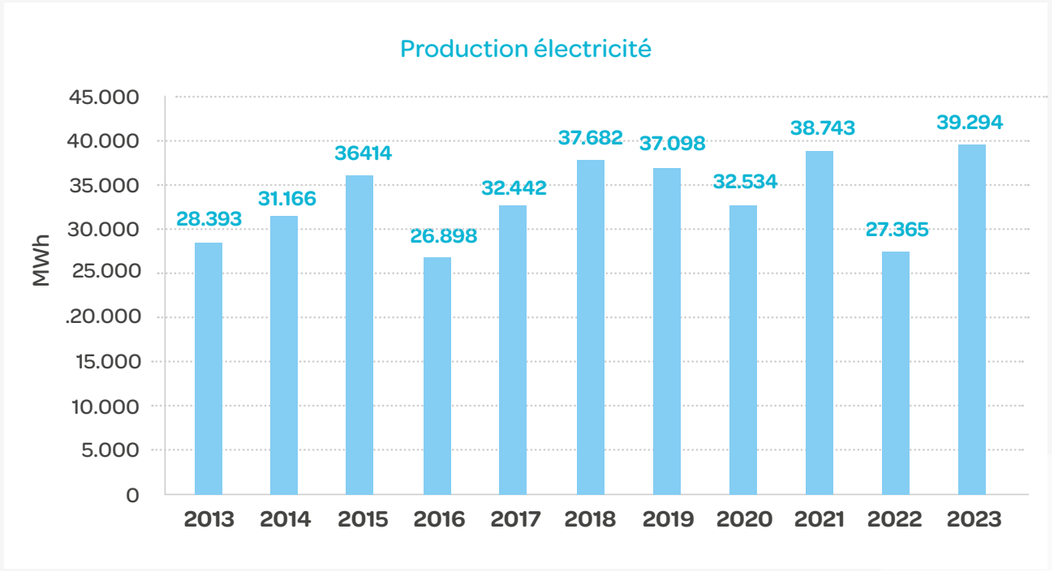


Figure 40 : *Évolution de la production annuelle d'électricité à l'UVE*

Consommation des principales ressources

CONSOMMATION RESSOURCES CDT

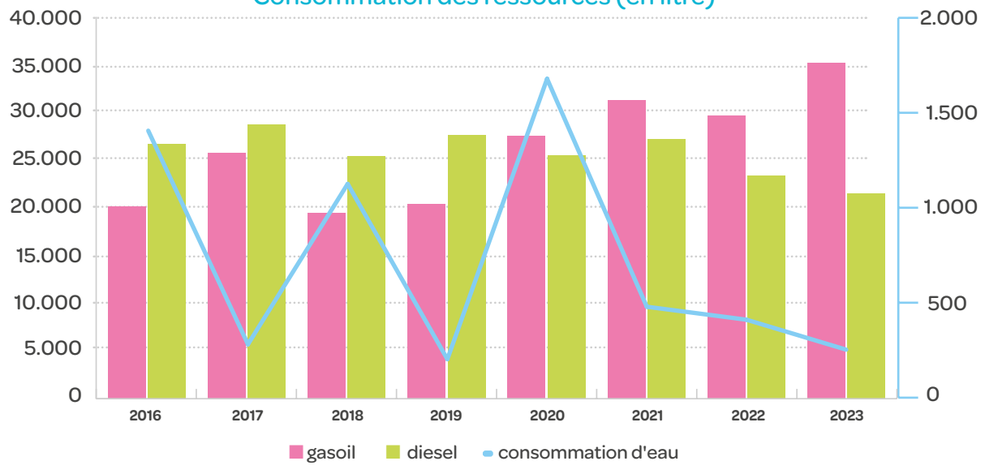


Figure 41 *Consommations annuelles des ressources au CDT*

FUEL UVE

Le fuel est consommé soit lors des arrêts/démarrage des fours soit pour maintenir la température minimum légale des gaz de combustion (850° pendant deux secondes). La consommation est très importante mais est en grande partie due au séchage et mise en œuvre des nouveaux réfractaires de la ligne 1 et à la mise en service du nouveau système « automatique » de la gestion de la combustion. La mise en service du nouveau système “automatique” est maintenant opérationnelle depuis juin 2023.

EAU UVE

On remarque sur la Figure 44 une augmentation sensible de la consommation d’eau de ville en 2023, qui s’explique principalement par les différents chantiers qui ont eu lieu à l’UVE.

RÉACTIFS TRAITEMENT DES FUMÉES UVE

Malheureusement, le bilan ne s’est pas amélioré en ce qui concerne la consommation de réactifs utilisés dans le traitement de fumées de l’UVE car nous devons respecter en premier les normes de rejets. Pour un même niveau de rejets, la consommation de chaux vive reste élevée mais se maintient cependant. Des essais (Bicar) et audit de la préparation de lait de chaux sont programmés en 2024 pour optimiser la consommation de réactifs et réduire la quantité de REFIOM.

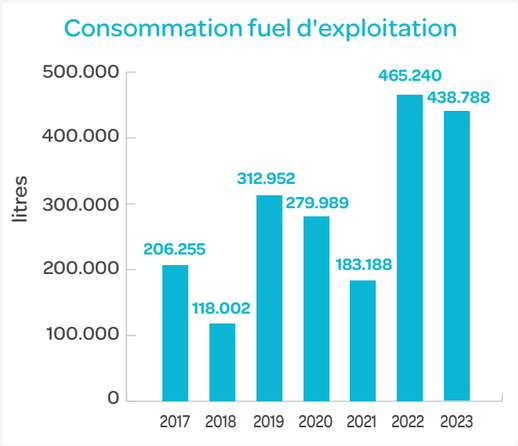


Figure 42

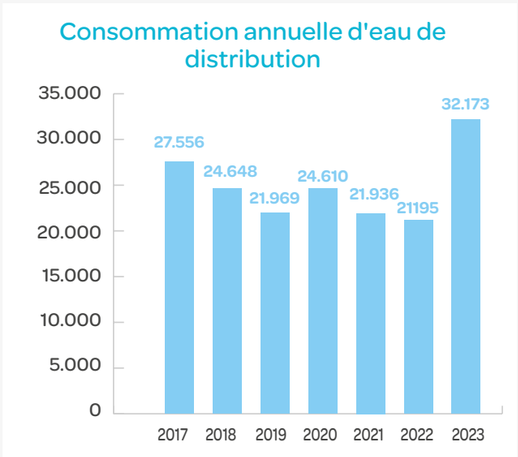


Figure 43

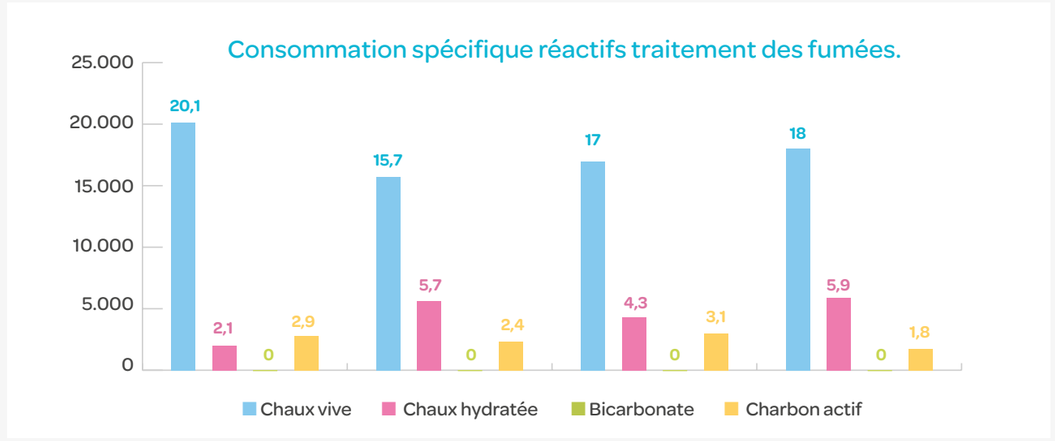


Figure 44

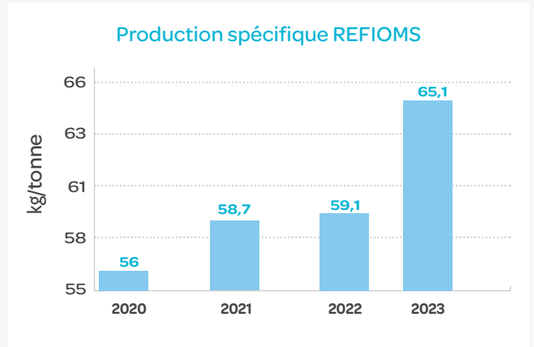


Figure 45

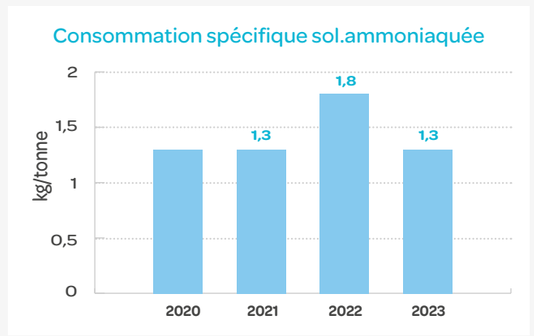


Figure 46

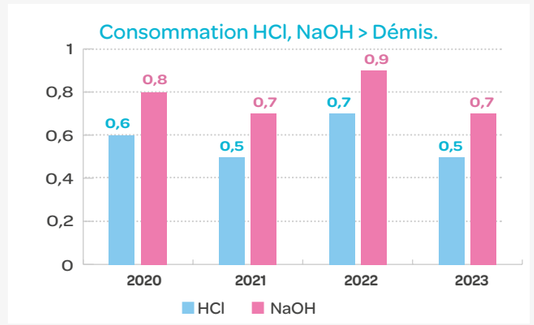


Figure 47

La production de « Refioms » (résidus d’épuration des fumées issus de l’incinération d’ordures ménagères, versés, après traitement, en CET) est toujours trop importante. Elle suit malheureusement la tendance observée pour la consommation de réactifs.

La consommation d’ammoniaque utilisée par notre installation d’abattement d’oxyde d’azote a diminué pour rejoindre les consommations de 2020 et 2021. Ceci est un point positif.

HCL ET NAOH À L’UVE

Nos chaudières sont alimentées en eau déminéralisée. La production de celle-ci nécessite l’utilisation d’acide chlorhydrique et de soude. Les valeurs restent correctes et ont légèrement diminuées par rapport à 2022 pour retomber au niveau de 2021.

Valorisation des matières

MÂCHEFERS UVE

Les mâchefers (cendres) produits par l’incinération sont valorisés, après un premier déferraillage à l’UVE et un traitement dans un centre spécialisé, en génie civil. Les quantités produites dépendent principalement du type et de la quantité de déchets traités. Pour 2023, la production a légèrement baissé sous celle de 2021.

MÉTAUX FERREUX UVE ET CDT

La récupération des métaux ferreux a retrouvé son niveau de 2020[1]. A l’avenir, nous devrions en récupérer de moins en moins vu l’amélioration générale du tri par les particuliers et les industriels.

1. La baisse observée sur la période 2021-2022 s’explique par un problème survenu sur le système de récupération des métaux

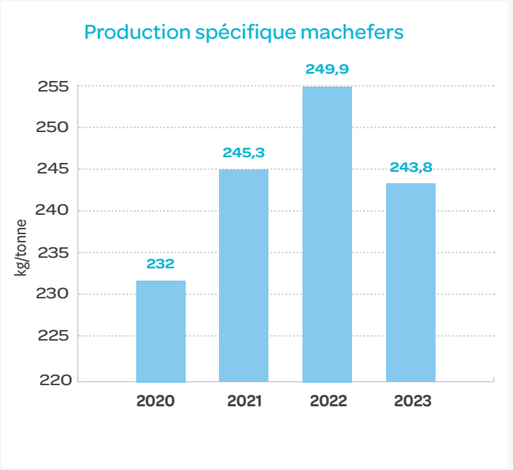


Figure 48

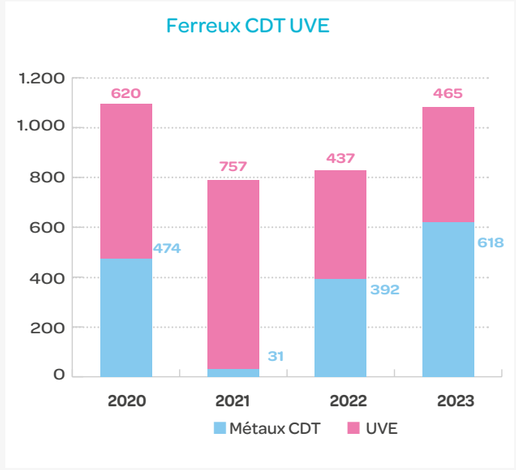


Figure 49

Contrôles environnementaux UVE

A l'UVE, les différentes concentrations moyennes analysées en continu sur nos fumées sont restées en dessous des normes d'émission dans l'air.

Les différents contrôles légaux :

- Mesures des retombées atmosphériques (particules sédimentables – Jauge OWEN - ISSEP) ;
- Mesures des particules en suspension dans l'air ambiant (« amont/aval » usine – ISSEP) ;
- Les analyses de sols ;
- Les analyses d'eau ;
- Mesures des rejets atmosphériques (EN1948).

Les mesures de ces différents paramètres ont été effectuées et restent sans impacts environnementaux significatifs.

PLAINTES

A l'UVE et au Centre de transfert, il n'y a eu aucune plainte enregistrée.

	Normes	% par rapport à la norme						
	mg/Nm³	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SO2	50	38%	38%	57%	60%	55%	52%	48%
HCl	10	44%	43%	47%	34%	18%	17%	39%
NOx	100	80%	84%	89%	87%	88%	87%	77%
Poussières	10	13%	8%	9%	11%	19%	18%	26%
CO	50	21%	18%	18%	20%	21%	24%	32%
COT	10	12%	10%	10%	8%	11%	12%	13%

***Tableau 11 :** Évolution annuelle des concentrations mesurées sur les fumées en % par rapport aux normes de rejet*

Récapitulatif des déchets traités

Le tableau 12 dresse le bilan de toutes les consommations en valeurs absolues et ramenées à la tonne de déchets traités à l'UVE.

Unité de valorisation énergétique													
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valorisés	tonnes													
Electricité achetée	MWh	390	1443	1097	973	400	1030	604	231	367	885	434	900	410
Electricité produite	MWh	36.728	26.116	28.393	31.166	36.414	26.898	32.442	37.682	37.098	32.534	38.743	27.385	39.294
Electricité injectée	MWh	26.218	17.967	19.463	21.167	25.460	16.652	22.454	26.708	25.935	22.148	27.612	17.684	29.360
Mâchefers	tonnes	23.208	18.916	19.041	20.843	22.638	20.925	20.161	21.337	22.893	22.423	24.112	19.087	23.941
Fuel	litres	432.919	199.572	294.181	302.971	238.098	159.136	206.255	118.002	312.952	279.989	183.188	465.240	433.788
Chaux vive	tonnes	1.379	1.291	1.100	1.004	919	1.281	761	1.691	1.612	1.945	1.544	1.296	1.765
Chaux hydratée	tonnes	490	429	495	586	514	416	281	418	406	201	559	332	583
Bicarbonate	tonnes	0	0	0	0	316	0	709	0	0	0	0	0	0
Charbon actif	tonnes	195	196	223	251	218	275	263	340	256	277	237	234	178
Sol. Ammoniaquée	tonnes	218	126	175	231	151	199	150	200	176	121	126	136	125
Refioms	tonnes	4.441	4.207	4.143	4.199	4.326	4.487	3.959	5.800	5.337	5.428	5.774	4.517	6.396
Métaux ferreux UVE	tonnes	303	421	482	442	527	521	413	522	625	620	757	437	465
HCl	tonnes	52	51	57	61	63	68	72	68	55	59	52	52	48
Soude	tonnes	58	69	64	66	72	78	80	79	64	77	64	68	73
Eau Distribution	m³	32.305	32.888	31.136	39.449	34.049	25.087	27.556	24.648	21.969	24.610	21.936	21.195	32.173
Electricité achetée	kwh/tonne	4,0	16,3	12,9	10,5	4,1	10,6	7,0	2,3	3,7	9,2	4,4	11,8	4,2
Electricité produite	kwh/tonne	378,9	295,0	332,8	335,8	373,5	276,0	374,2	382,4	369,6	336,6	394,1	358,5	400,2

Tableau 12

Unité de valorisation énergétique														
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Electricité injectée	kWh/ tonne	270,4	203,0	228,1	228,1	261,2	170,9	259,0	271,0	258,4	229,1	280,9	231,5	299,0
Mâchefers valorisés	kg/ tonne	239,4	213,7	223,2	224,6	232,2	214,7	232,5	216,5	228,1	232,0	245,3	249,9	243,8
Fuel	l/tonne	4,5	2,3	3,4	3,3	2,4	1,6	2,4	1,2	3,1	2,9	1,9	6,1	4,4
Chaux vive	kg/ tonne	14,2	14,6	12,9	10,8	9,4	13,1	8,8	17,2	16,1	20,1	15,7	17,0	18,0
Chaux hydratée	kg/ tonne	5,1	4,8	5,8	6,3	5,3	4,3	3,2	4,2	4,0	2,1	5,7	4,3	5,9
Bicarbonate	kg/ tonne	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charbon actif	kg/ tonne	2,0	2,2	2,6	2,7	2,2	2,8	3,0	3,4	2,6	2,9	2,4	3,1	1,8
Sol. Ammoniaquée	kg/ tonne	2,3	1,4	2,1	2,5	1,5	2,0	1,7	2,0	1,8	1,3	1,3	1,8	1,3
Refioms	kg/ tonne	45,8	47,5	48,6	45,2	44,4	46,0	45,7	58,9	53,2	56,2	58,7	59,1	65,1
Métaux ferreux	kg/ tonne	3,1	4,8	5,6	4,8	5,4	5,3	4,8	5,3	6,2	6,4	7,7	5,7	4,7
HCl	kg/ tonne	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,5	0,7	0,5
NaOH	kg/ tonne	0,6	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	0,6	0,8	0,7	0,9	0,7
Eau Distribution	l/tonne	333,2	371,5	365,0	425,1	349,3	257,4	317,8	250,1	218,9	254,6	223,1	277,5	327,7

Tableau 12 (suite)

Le Tableau 13 dresse le bilan de l'ensemble des résultats du CDT :

Centre de transfert														
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OM	tonnes		26.726	29.382	29.286	29.179	28.713	28.411	28.345	30.421	29.582	28.547	26.919 23.918	
FFOM	tonnes						189	536	563	697	2.245	3.582	3.601	3.843
Encombrants	tonnes		12.050	12.424	12.615	13.285	14.139	13.851	14.255	14.795	14.870	17.679	14.693	16.924
Bois	tonnes		8.560	5.878	3.646	4.256	7.257	6.945	5.682	5.337	5.036	4.570	4.428	6.332
Verre plat	tonnes		130	290	295	183	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâches agricoles	tonnes		0	0	18	16	26	32	23	114	78	103	94	85
Pots de fleur	tonnes		0	43	44	54	66	0	0	0	0	0	0	0
Plastique dur	tonnes							359	26	0	0	0	0	0
PMC	tonnes		0	252	6.065	2.068	0	0	0	0	0	0	0	2.396
PC	tonnes		0	0	1.201	12.488	12.444	12.171	12.093	11.986	20.838	20.960	19.031	19.336
Total			**47.466**	**48.269**	**53.170**	**61.529**	**62.834**	**62.305**	**60.987**	**63.351**	**72.649**	**75.441**	**68.766**	**72.833**
Transferts vers autre UVE (ou CET)	tonnes		7.917	5.517	720	1.349	991	1.255	0	0	0	0	643	0
Métaux	tonnes		600	673	678	733	639	836	765	802	474	31	392	618
Consommation électrique	MWh		721	627	592	614	643	608	601	618	573	652	546	524
Production photovoltaïque	MWh		7	17	10	10	10	10	11	10	10	244	447	402
Injection électricité	MWh											59	221	215

Tableau 13

Centre de transfert														
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'eau	m^3		2.556	1.004	1.324	1.234	1.363	243	1.084	165	1.635	440	372	215
Gasoil	litres		9.915	11.142	17.958	20.155	20.073	25.736	19.456	20.347	27.535	31.285	29.608	35.150
Diesel	litres		9.380	20.289	15.995	23.663	26.660	28.728	25.384	27.603	25.467	27.126	23.298	21.440
Graisse	kg		102	min60	60	114	29	20	10	9	12	18	24	9
Huile	litres		738	832	500	580	756	465	744	360	843	1161	1076	1806
Fonctionnement cumulé broyeur	heures		2.300	3.942	5.500	7.600	9.824	11.828	13.862	15.792	17.868	20.180	22.000	23.570
Fonctionnement broyeur	heures		2.300	1.642	1.558	2.100	2.224	2.004	2.034	1.930	2.076	2.312	2.000	1.570
Bordereaux de pesée	nombre		13.000	15.600	16.556	18.529	18.050	18.505	19.122	20.322	24.502	26.741	25.542	27.413

Tableau 13 (suite)

Biodiversité du Département Déchets

Le Département Déchets contribue à la préservation de la biodiversité. Certaines actions mises en œuvre sont issues d'impositions des permis d'exploiter et d'autres viennent d'initiatives propres. Les résultats exposés ici concernent la totalité des services, soit la collecte via les recyparcs, le centre de tri et les dalles de compostage, ainsi que la valorisation des déchets (UVE de Virginal). S'agissant d'un premier bilan spécifique à la biodiversité pour le département déchets, les données sont antérieures à 2022 pour permettre une compréhension globale de la situation et une lecture cohérente des résultats futurs.

CENTRE DE TRI DE MONT-SAINT-GUIBERT :

- Plantation d'une haie de 100 m en 2011 et quelques arbres également d'une bonne dizaine d'années.
- 2 250 m² de prairies sont pâturées par des moutons depuis 2018 (entre 4 et 10 individus, en fonction de l'année et de la hauteur des végétaux).
- Plantation fin 2022 de 22 arbres fruitiers (pommiers et poiriers). De nouvelles plantations de ce type font l'objet d'une réflexion en cours.
- À l'arrière de la nouvelle dalle béton, l'espace vert de 1 000 m² est laissé à la faune et à la flore (pas de fauchage) depuis la réception de celle-ci en septembre 2022.

UVE DE VIRGINAL

- Des haies et des prairies entourent le site et la dalle de compostage, dont un terrain de football entretenu par la commune.
- Étang et espaces verts : 5,82 ha dont 3 ha 16a 49 ca (31 649 m²) laissés à la biodiversité, un étang de 12 ares (1.200 m²) dans lequel évoluent diverses espèces de poissons : Koï, Ide, Carpe herbivore, Tanche verte, Koï Ogon, ...
- Plantation en 2015 de 60 m de haies de 240 charmes de 80-100 cm de haut.
- Plantation en 2017 de 600 plants indigènes (chêne, érable champêtre, charme, cornouiller sanguin, troène commun, sorbier, aulne glutineux, noisetier, prunellier, tilleul et fusain d'Europe) couvrant une surface totale de 662 m².

RECYPARCS

- De nombreuses haies constituées d'essences indigènes entourent nos recyparcs afin d'assurer la fonction de brise-vue (imposition permis).
- Le fauchage tardif est compliqué à mettre en place car l'entretien périodique des abords enherbés est vivement conseillé afin de faciliter le nettoyage en cas d'envol de déchets (présentation soignée pour les usagers).
- Demande et paiement d'une étude préalable de Natagora pour la réalisation du recyparc de Chaumont-Gistoux en 2014 : les essences/plantations préconisées dans l'étude ont été plantées sur le terrain.

DALLES DE COMPOSTAGE DE BASSE-WAVRE :

- Haie entourant le site.
- Fauchage des platebandes de bordures réalisé avant que les végétaux ne viennent en semences afin d'éviter la prolifération de graines indésirables et la contamination du compost, hypothéquant dès lors la conformité des résultats d'analyses nécessaire à la valorisation.
- Plantation d'une dizaine de saules têtards en bordures et taille annuelle.
- La dalle de compostage est située sur la parcelle occupée également par la station d'épuration de la Dyle, où de nombreuses initiatives en matière de biodiversité sont instaurées.

Dans les années à venir, le Département poursuivra la mise en place des initiatives telles que :

- L'installation de nichoirs et/ou d'hôtels à insectes
- L'ensemencement de prairies fleuries
- La délimitation de zone en fauchage tardif
- La plantation d'arbres, arbustes indigènes et arbres fruitiers, ...

Centre de tri - Mont-Saint-Guibert

4. Transition numérique et durable

Type	n°	Titre	Statut	Indice Santé
OS	**1**	**Être un acteur structurant du territoire**		
O.O	**1.1.**	**Renforcer l'intercommunalité du territoire**		
ACT	**1.1.1.**	**Développer des nouveaux services aux communes**		
SA	1.1.1.7.	Appuyer les communes dans la mise en oeuvre de leur programme POLLEC	En cours	☺
OS	**2**	**Être un acteur de la transition durable**		
O.O	**2.2**	**Tendre vers l'indépendance énergétique**		
ACT	**2.2.3.**	**Promouvoir les énergies alternatives**		
SA	2.2.3.1.	Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques	En cours	☺
O.O	**2.3.**	**Améliorer notre efficience énergétique**		
ACT	**2.3.1.**	**Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments**	En cours	😐
O.O	**2.4**	**Favoriser la mobilité durable**		
ACT	**2.4.1.**	**Développer un réseau de bornes de chargement électrique**		
SA	2.4.1.2.	Sur nos sites	En cours	☺
ACT	**2.4.3.**	**Poursuivre le verdissement de notre flotte**	En cours	😐
ACT	**2.4.4.**	**Promouvoir les alternatives à la voiture dans notre personnel**	Non démarré	☹



RÉSULTATS 2023

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

ACCROÎTRE NOTRE POURCENTAGE D'ÉNERGIES PROPRES

Comme le tableau de bord « Energie » en témoigne, l'intercommunale atteint largement ses objectifs en termes de neutralité énergétique et d'indépendance[2]. En effet, en 2023, elle a produit **134%** de l'électricité consommée. Notre ratio de production **d'électricité verte** par rapport à notre consommation a bondi quant à lui de 20% en 2022 à **36%** en 2023 grâce à l'investissement éolien. Ensuite, en termes d'indépendance énergétique, notre taux d'autoproduction (ou autosuffisance) s'établit aujourd'hui à **27%.** En d'autres termes, notre consommation électrique, pour l'ensemble des services assurés par l'intercommunale, est couverte pour 27% par notre propre production. Enfin, notre taux moyen d'autoconsommation des installations photovoltaïques s'est établi à 50%.

Pour aller plus loin, on observera que la production d'électricité a réalisé un bond important (+51%) en 2023 à la suite de la reprise du fonctionnement de l'UVE, après les travaux de rénovation, ainsi qu'à la mise en route d'un nouveau parc éolien à Dhuy dans lequel in BW continue d'investir via la structure W4W3 (Wind For Wallonia 3). L'UVE contribue toujours majoritairement (74%) à la production d'électricité via la valorisation énergétique sous forme de cogénération. Pour le solde, 25% sont générés par l'éolien et le reste via des installations photovoltaïques propres. Ces panneaux PV ont produit légèrement moins que l'année passée étant donné des conditions d'ensoleillement globalement moins favorables en 2023.

Du point de vue de la consommation électrique, celle-ci a légèrement baissé (-5%) en 2023 avec notamment un prélèvement du réseau plus faible (-9 %) grâce aux mesures d'efficience énergétique mises en place aux STEPS, en particulier aux stations de pompage, à l'UVE ainsi qu'aux sites de production d'eau potable.

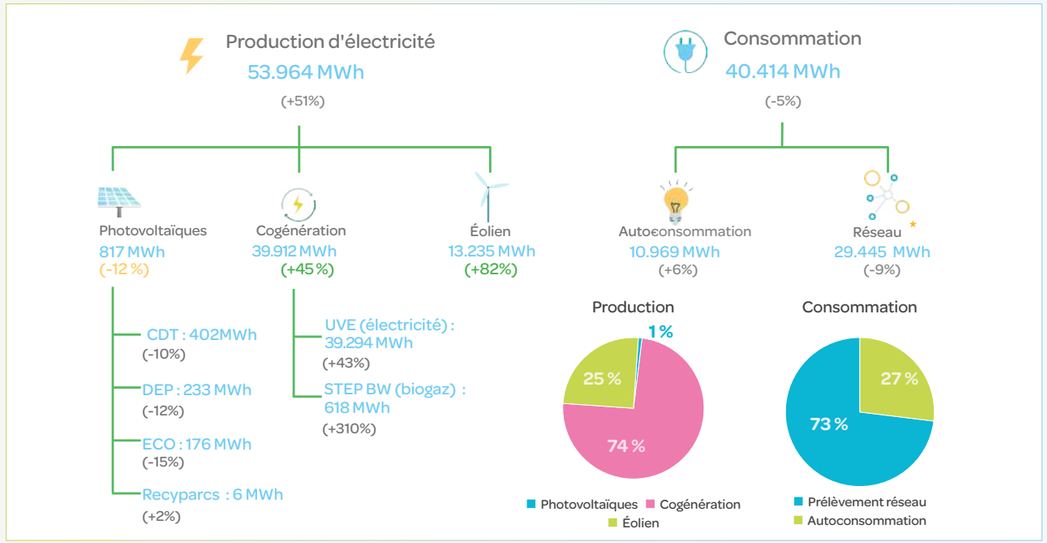


Figure 50 : *Tableau de bord « Energie » 2023*

L'éolien représentait 90% de notre production d'électricité verte en 2023. C'est évidemment conséquent mais nous investissons également dans une augmentation significative de nos installations PV sur les sites des STEP (+1500 kWc sont planifiés) ainsi qu'à plus long terme via le projet PIPER (+7300 kWc) afin de diversifier les sources et équilibrer notre profil de production tout au long de l'année.

2. Les données présentées à ce point sont étudiées transversalement. Les résultats qui en découlent sont globaux et incluent les données du département Eau Potable, qui ne fait pas partie de l'enregistrement EMAS

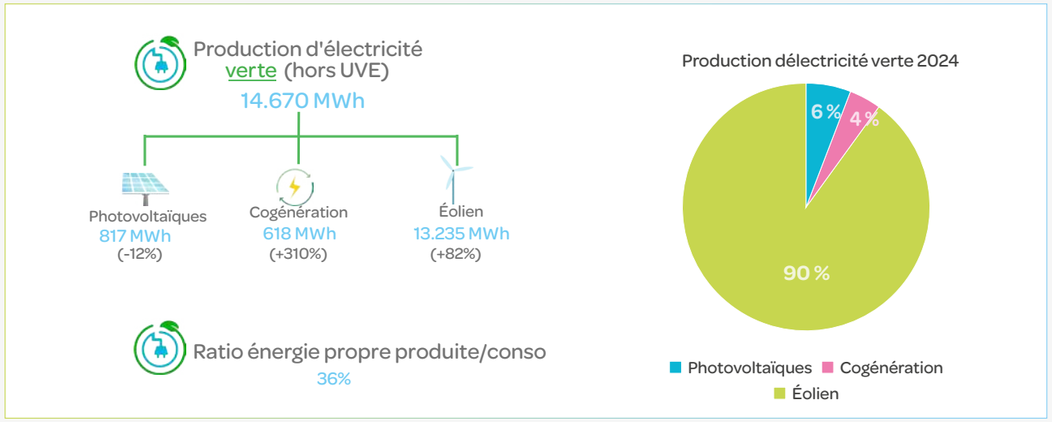


Figure 51 : *Tableau de bord « Energie » 2023 – Focus sur la production d'électricité verte*

Tendre vers l'indépendance énergétique

Les deux graphiques suivants nous présentent deux indicateurs plutôt intéressant dans le cadre de notre stratégie : le taux d'autoproduction et le taux d'autoconsommation électriques.

Le taux d'autoproduction électrique représente la part d'électricité autoproduite dans la consommation totale (photovoltaïque ou cogénération), le reste étant issu du réseau.

Taux d'autoconsommation = (électricité autoconsommée / électricité autoproduite) x 100

Le taux d'autoconsommation constitue la part d'électricité autoproduite qui est directement consommée par « le producteur », le reste étant réinjecté sur le réseau. Avec 96% d'autoproduction, on observe que l'UVE est presqu'autosuffisant en électricité, puisqu'elle n'a prélevé que 4% de ses besoins en électricité sur le réseau.

Taux d'autoproduction = (électricité autoproduite / consommation totale) x 100

La Figure 51 – Tableau de bord « Energie » 2023 nous montre qu'actuellement, un quart de l'électricité utilisée est issue de notre propre production (autoproduite). Un des enjeux des prochaines années sera d'accroître ce rapport.

Consommation en autres combustibles

En matière d'énergie, le mazout est livré dans le cadre d'un marché groupé (tous sites confondus). Il sert à alimenter des process, à chauffer des bâtiments (techniques et bureaux) ou encore, en quantité négligeable, au roulage. En 2023, les quantités de mazout livrés s'élevaient à 547.396 litres. A la suite d'un changement de fournisseur fin 2021, les données

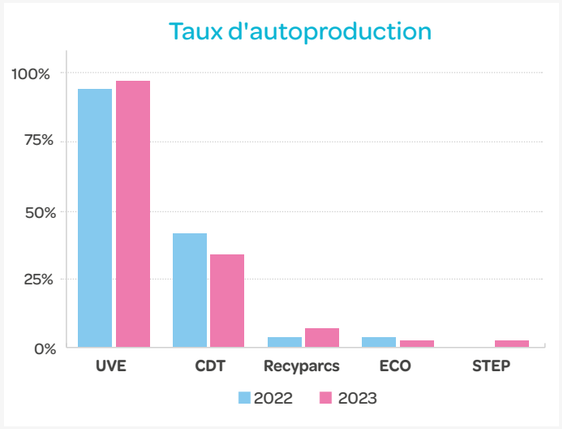


Figure 52 : *Évolution du taux d'autoproduction électrique par département 2022-2023*

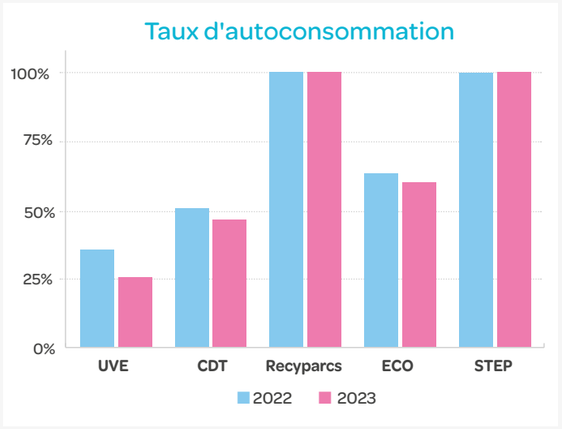


Figure 53 : *Évolution du taux d'autoconsommation électrique par département 2022-2023*



Vue aérienne de la STEP de Grez-Doiceau fraichement équipée de panneaux photovoltaïques



Installation photovoltaïque de la STEP de Grez-Doiceau



Vue aérienne de la STEP de la vallée de la Lasne



Vue aérienne de la STEP de Tubize

illustrées à la Figure 55 pour les années 2021 et 2022 ne sont pas complètes, ce qui permet de supputer un accroissement de la baisse de la consommation en 2023.

Par processus, on entend le mazout servant dans les installations industrielles (Virginal, STEP, dalles de compostage ou centre de transfert). La baisse relative de la consommation de mazout en 2023 est la conséquence de la fin des rénovations de lignes à l'UVE.

Il faut enfin distinguer le carburant utilisé pour les déplacements des véhicules : c'est l'usage des cartes carburant qui s'est généralisé depuis 2017. L'évolution de la consommation en carburant est relativement stable en 2023, le volume total tend cependant à augmenter légèrement depuis 2021. La première raison est la sortie de la crise sanitaire et la fin du télétravail généralisé. Ensuite, on voit apparaître depuis 2019 un changement dans le rapport entre les véhicules diesel et essence à la suite du contexte plus favorable depuis ces dernières années aux véhicules essence. Il est admis que les motorisations à essence consomment davantage que celles alimentées au diesel. La nouvelle Car Policy d'in BW est entrée en vigueur en 2021, favorisant principalement les véhicules hybrides, même s'il y a une légère inflexion et au 100% électriques. Les résultats de cette orientation seront évalués en 2024.

Véhicules hybrides et électriques

Au vu de l'évolution du parc automobile d'in BW vers des motorisations hybrides et 100% électriques depuis l'entrée

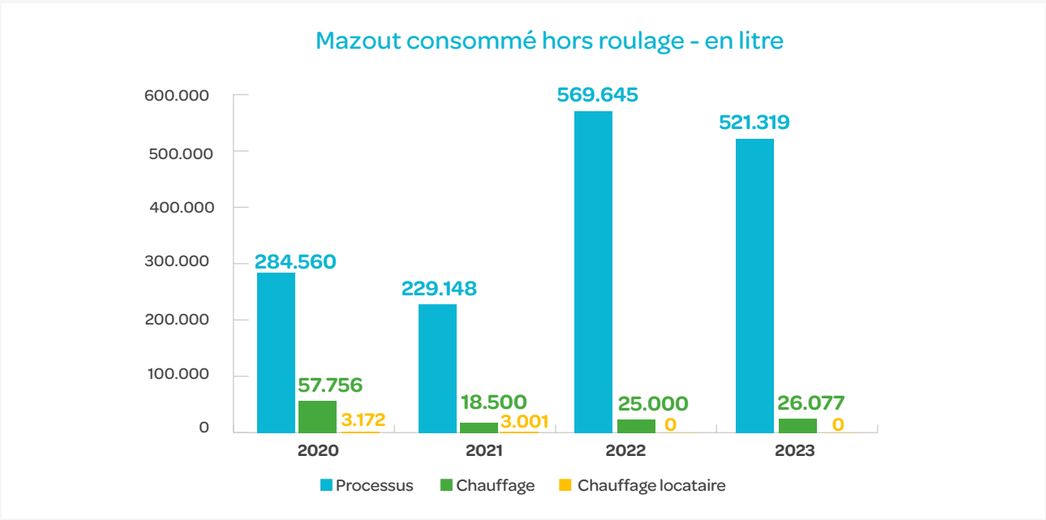


Figure 54 : *Évolution des consommations annuelles globale de mazout hors roulage*

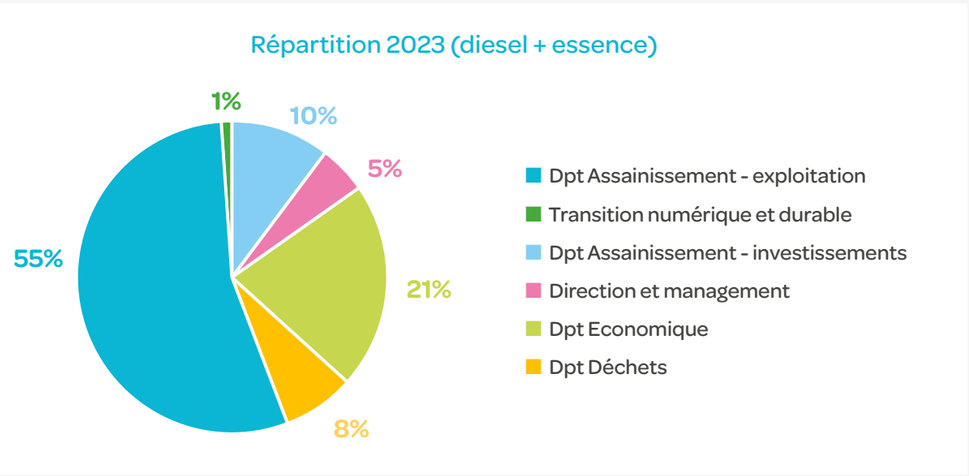


Figure 56 : *Répartition de la consommation totale de carburant commandé par carte*

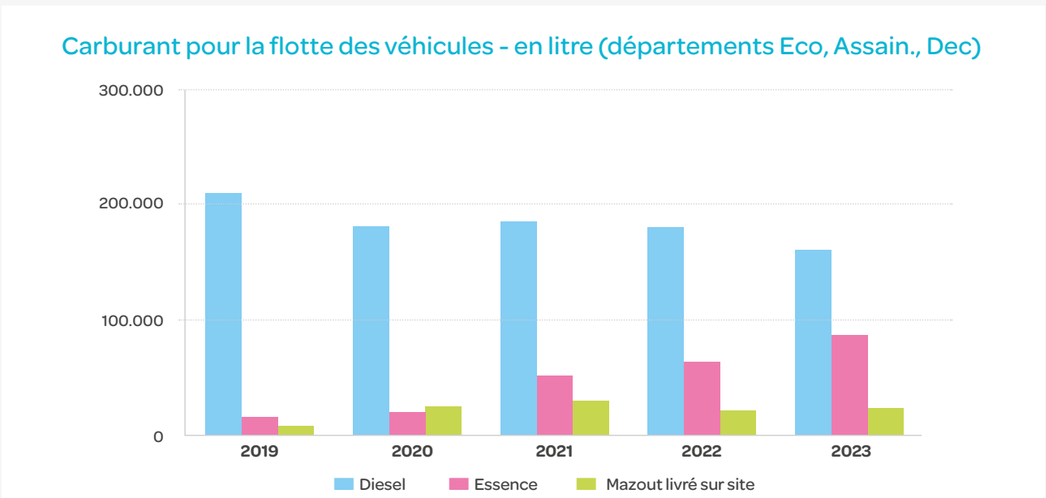


Figure55 : *Répartition annuelle de la consommation de carburant employé pour les déplacements sur route*

en vigueur de la nouvelle Car Policy, il est important de mesurer la consommation d'électricité dédiée à la recharge de ces véhicules. Sur base des informations centralisées sur la plate-forme NEXXTMOVE en 2023, 116.000 kWh ont été prélevés par les collaborateurs in BW. En ce compris les consos des véhicules utilitaires.

Par ailleurs, 4266 kWh ont été prélevés auprès de notre prestataire Total Energies, portant le total à plus de 120.000 kWh, soit une hausse de plus de 70% par rapport à 2022.

En 2023, 12 véhicules diesel ou essence en renting ont été remplacés par des thermiques Hybrid émettant au maximum 105 gr de CO_2.

Il est actuellement compliqué d'évaluer les émissions de CO_2 de cette consommation, à cause de la difficulté de définir les sources de production d'électricité pour les charges en dehors d'in BW. Une étude plus précise est en cours en dans le cadre du bilan carbone globalisé.

Emissions en CO_2

EMPREINTE CARBONE DU NUMÉRIQUE

Un audit réalisé avec l'outil WeNR nous a permis de calculer l'empreinte carbone de nos Systèmes d'Information (SI[3]) à partir d'une base ouverte de facteurs d'impacts dont la méthode se fixe sur les bilans GES de l'ADEME.

L'empreinte carbone globale du numérique de notre organisation est d'environ[4] 82 846 kg CO_2e soit 360 kg CO_2e par utilisateur.

EMPREINTE CARBONE GLOBALE

La production de CO_2 renseignée ci-dessous se limite dans un premier temps à celle issue de la combustion du gaz dans les chaudières de nos bâtiments administratifs à Nivelles et sur les autres sites administratifs (hors centre d'affaires en location), à la consommation électrique des bâtiments hors process et au déplacement des agents dans le cadre professionnel (hors trajets domicile – lieu de travail), ceci pour les activités d'in BW couvertes par l'enregistrement « EMAS ».

Concernant les paramètres CH4, N2O, HFC, PFC, SO2, NOx et PM, un bilan carbone global est en cours d'élaboration (Scope 1, 2 et 3).

Les données présentées ci-après ont, à l'instar du point précédent, été calculées à partir de la méthode ADEME.

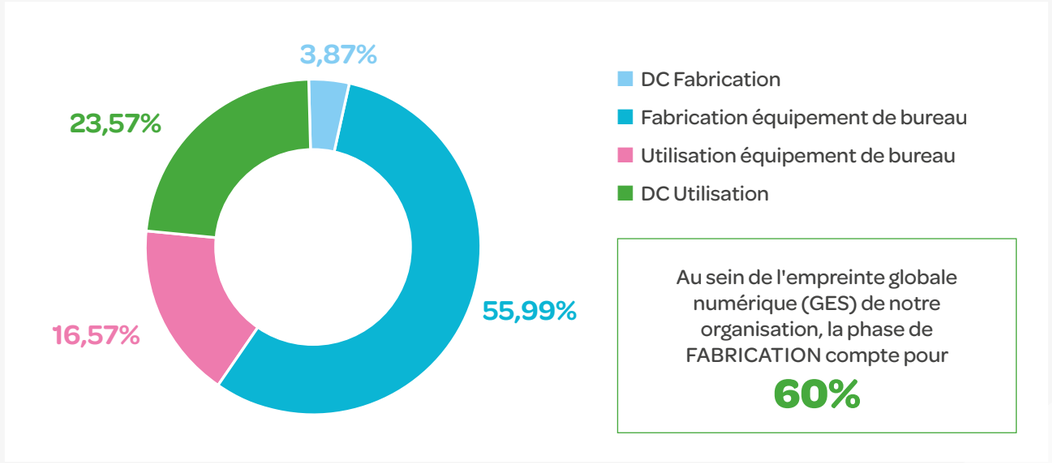


Figure 57 : *Répartition des émissions GES*

3. L'étude couvre l'ensemble des activités (450 collaborateurs et 230 utilisateurs informatiques), dont les activités du département Eau Potable qui n'est pas inclus dans le scope EMAS
4. Dû aux taux d'incertitude des facteurs d'émissions

Émission CO_2 (siège, Dépt Economique, Assainissement, Déchets) (hors process et centres d'affaires)

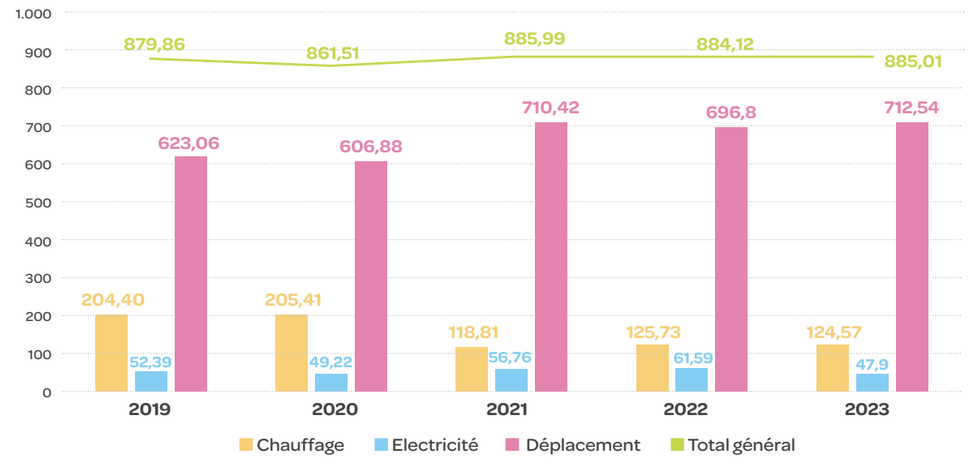


Figure 58

Émission CO_2 liées à la consommation d'électricité (siège, Dépt Economique, Assainissement, Déchets) (hors process et centres d'affaires)

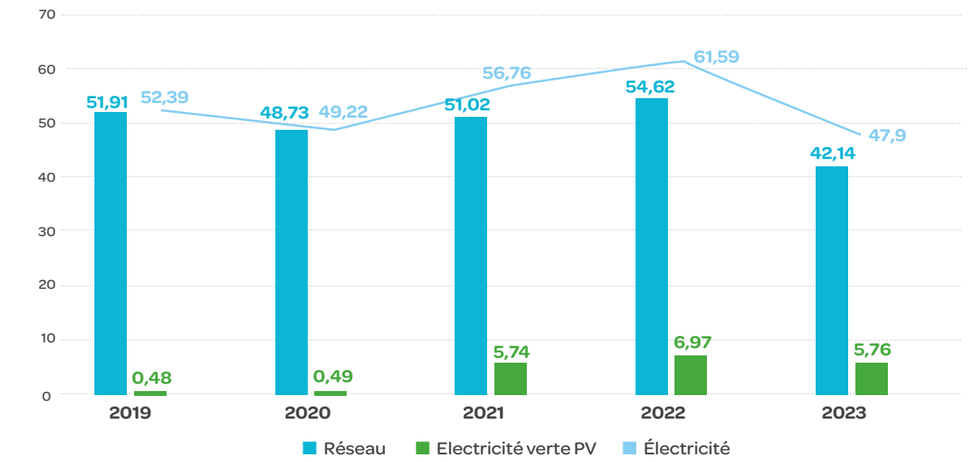


Figure 59

Émission CO_2 liées au chauffage (siège, Dépt Economique, Assainissement, Déchets) (hors process et centres d'affaires)

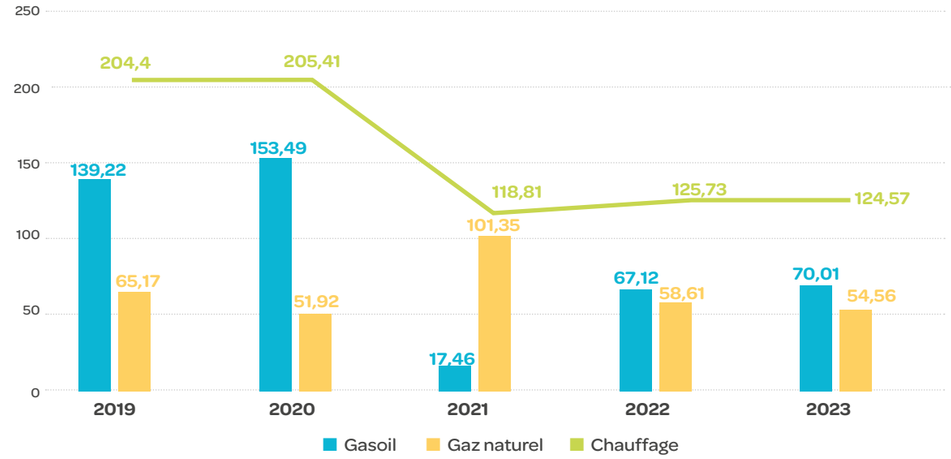


Figure 60

L'autoconsommation de l'électricité produite par nos installations de panneaux photovoltaïques situées sur certains recyparcs et au centre de transfert de Mont-Saint Guibert a permis une réduction nette des émissions de CO_2.

Émission CO_2 liées aux déplacements professionnels (siège, Dépt Economique, Assainissement, Déchets)

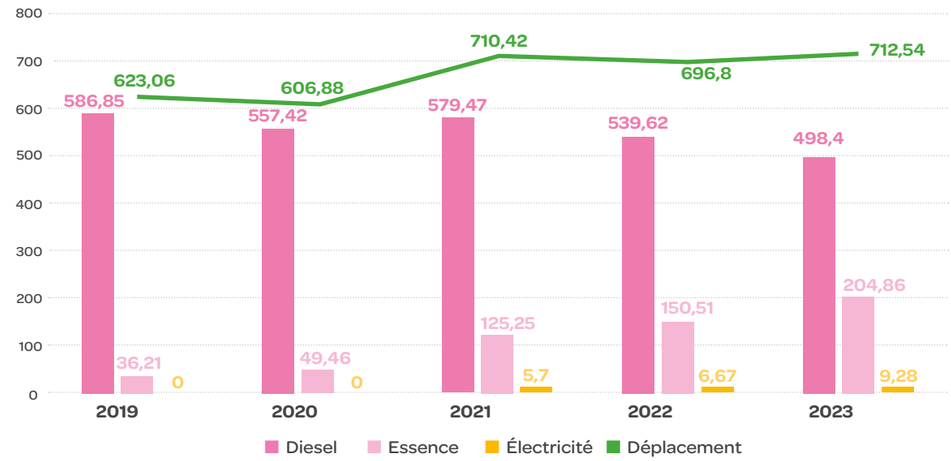


Figure 61

Même si l'emploi de véhicules électriques augmente, on observe néanmoins une stabilisation des données de consommations d'énergies fossiles.

Gestion globale de la biodiversité

Par la nature de ses activités et ses statuts, in BW se veut un gardien de la préservation de la biodiversité, au travers des missions de chacun de ses métiers. Certaines actions mises en œuvre sont issues d'impositions des permis d'exploitation, alors que d'autres ont été initiées par des initiatives prises au sein même de nos métiers.

Dans le cadre de ses activités, in BW considère ces actions en faveur de la préservation de la biodiversité comme ayant un impact **positif** sur l'environnement.

À cet égard, nous avons souhaité dans un premier temps dresser un bilan global des aspects en faveur de la biodiversité.

Type d'initiatives	Recensement
Ruches	129
Hôtel à insectes	7
Eco pâturage (m²)	6.173 m²
Gestion différenciée (m²)	717.149 m²
Fauchage tardif (m²)	122.070 m²
Prairies fleuries (m²)	101.433 m²
Arbres plantés	59.914
Haies ou bosquets plantés (m)	7.213,5 m
Zone refuge	60.590,23 m²
Nichoirs	67
Toiture végétalisée	4
Panneaux solaires au sol	11.515 m²
Autre initiative	15

Tableau 14 : *Inventaire des initiatives en faveur de la biodiversité au 31/12/2023*

Ces aspects « positifs » ne sont à ce jour pas numériquement pondérés, au regard des impacts « négatifs » dressés lors des analyses environnementales. Une reflexion est menée auprès des métiers et départements transversaux sur l'opportunité de contrebalancer les aspects négatifs dans les analyses.

Emprises

Dans le même ordre d'idée, voici le premier inventaire global concernant les emprises au sol des sites suivants[5] :

- Les stations d'épuration
- Les parcs d'activité économique
- Le Siège de Nivelles
- Les 4 Business Center
- L'UVE et le CDT
- Les 17 recyparcs
- Les 2 dalles de compostage

Les emprises « négatives » au sol sont regroupée sous le terme générique « surface bétonnée ». Ce terme inclus les emprises au sol des bâtiments, mais aussi les surfaces artificialisées, imperméables ou non (routes, parkings, trottoirs, installations techniques ...).

Emprise au sol	Surface totale en ha
Surface bétonnée	457,69
Remblais	0,85
Plan d'eau	0,12
Prairie sauvage ou fleurie	306,94
Zone forestière et autre	32,52
Non réparties en travaux	3,82
Total	801,94

Tableau 15 : *Répartition des emprises au sol par catégorie au 31/12/2023*

Ainsi que le montre le Tableau 15, les emprises au sol sont plutôt équilibrées, puisque 340 ha des sites inclus dans le recensement sont consacrés à des espaces naturels, soit 42% de l'emprise totale.

5 L'ensemble des sites exploités par le département Eau potable ainsi que les Business Center ne sont pas inclus dans le scope EMAS. Une intégration des données a cependant été initiée, en interne.

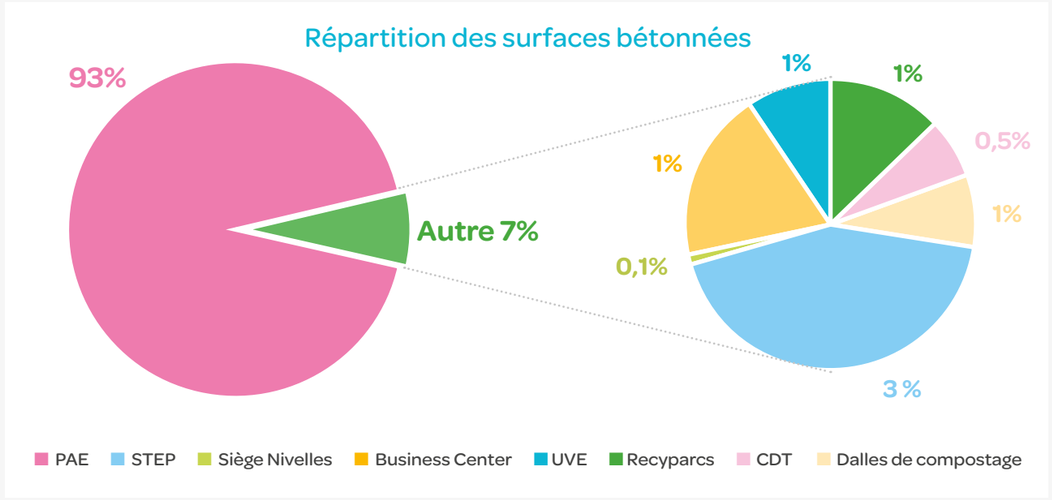


Figure 62 : *Répartition des emprises artificielles au sol*

La Figure 63 indique clairement que la majeure partie de l'emprise artificielle au sol est occupée par les PAE (426 ha), qui occupent par ailleurs 711 ha, soit 89% de l'empreinte totale au sol de 802 ha et dont les infrastructures sont partagées avec de nombreuses entreprises utilisatrices de ces PAE. Si l'on ne tient pas compte des PAE, la Figure 63 permet de visualiser la répartition des empreintes artificielles pour les sites en exploitation « propre » de nos différents métiers.

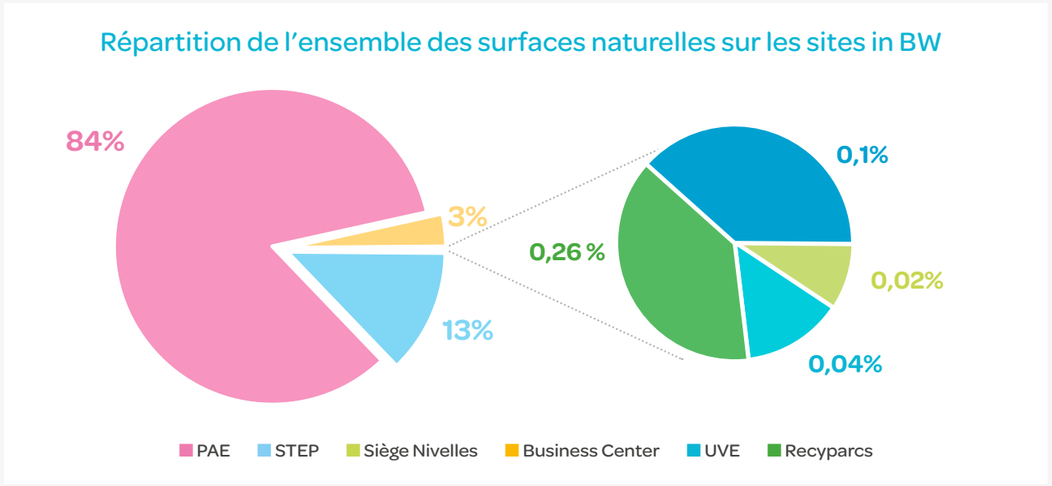


Figure 63

S'agissant d'un premier recensement, les résultats sont susceptibles d'évoluer au fil du temps, d'autant que certaines surfaces plus difficilement mesurables, indique que le nombre de catégories d'emprise est aussi amené à progresser.

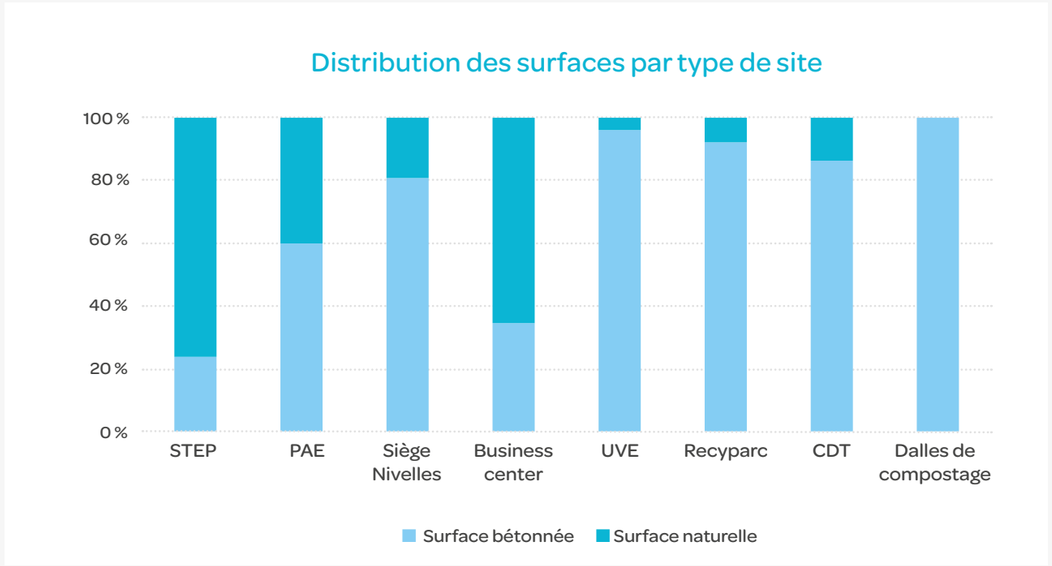


Figure 64



5. Le siège social

RÉSULTATS 2023

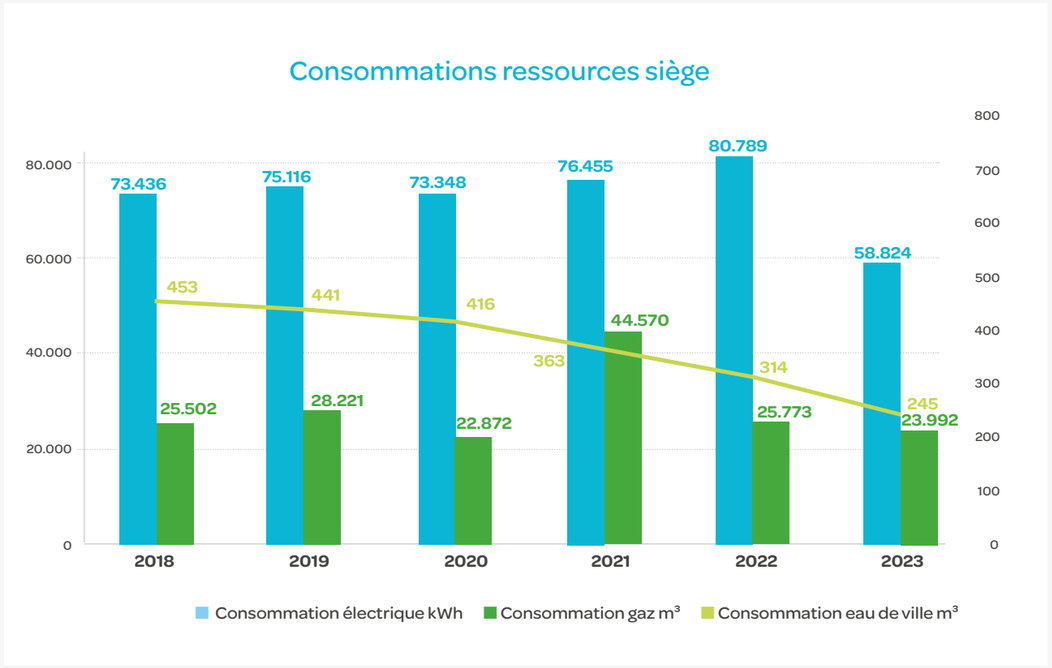


Figure 65

Les Figures 66, 67 et 68 illustrent également, à titre indicatif, la répartition des consommations de ressources par bâtiment. Cette répartition suit logiquement la répartition du personnel dans les bâtiments.

Le bâtiment B5 (Della Faille) a été mis en service au premier semestre 2023. Cela a permis à plus de la moitié des occupants du bâtiment B1 d'être transférés vers ces nouveaux espaces de travail fraichement rénovés et offrant toutes les commodités.

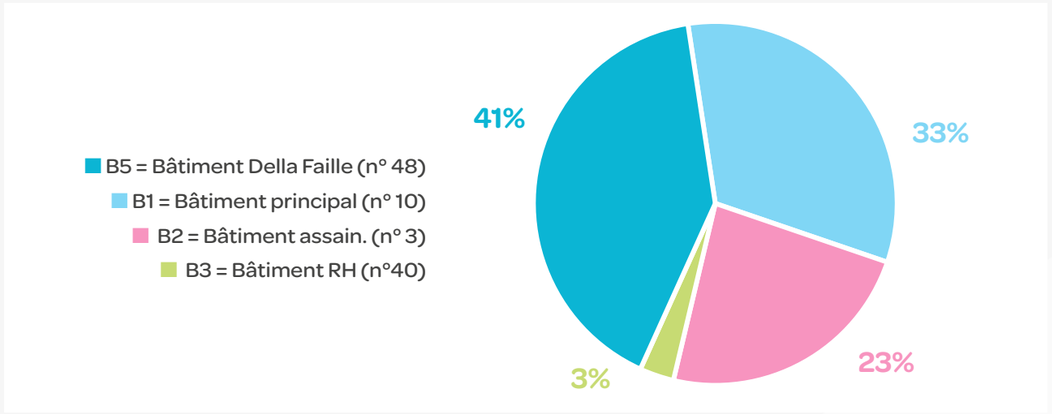


Figure 66

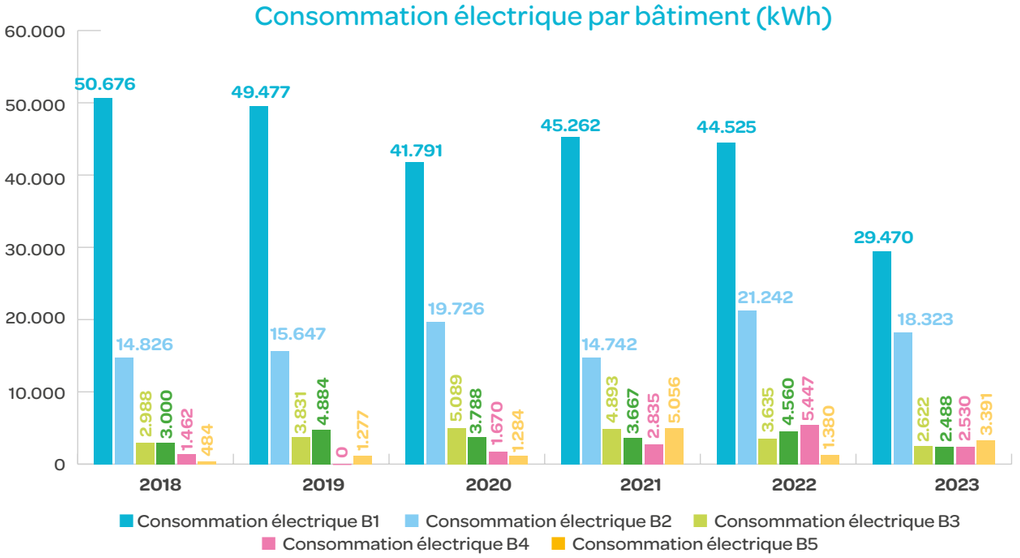


Figure 67

En 2023, on observe à la figure 68 une baisse significative de la consommation en électricité de l'ensemble des bâtiments du siège. On constate en particulier une baise de 34% de la consommation du Bâtiment 1, ce qui s'explique en partie par le transfert d'une partie de ses occupants vers le Bâtiment Della Faille (B5).

La consommation électrique au niveau des parkings est à la hausse en 2023 à la suite de la mise en service de 6 nouvelles bornes de recharges (22 kWh) et l'accroissement de la flotte de véhicules électriques et hybrides rechargeables, portant ainsi le nombre de bornes de recharges à 9 unités.

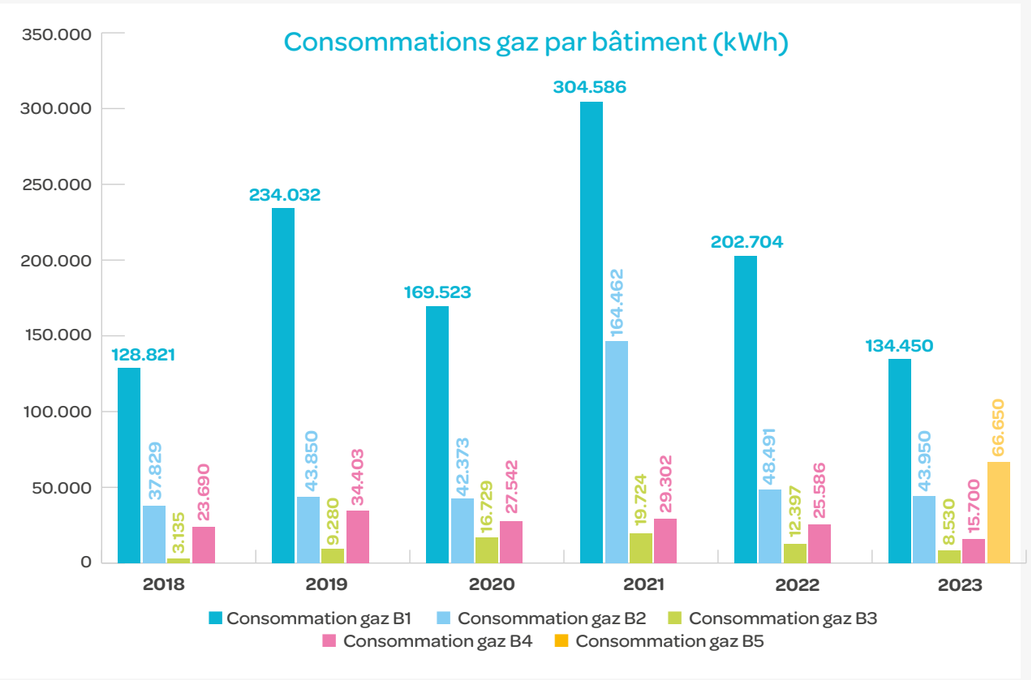


Figure 68

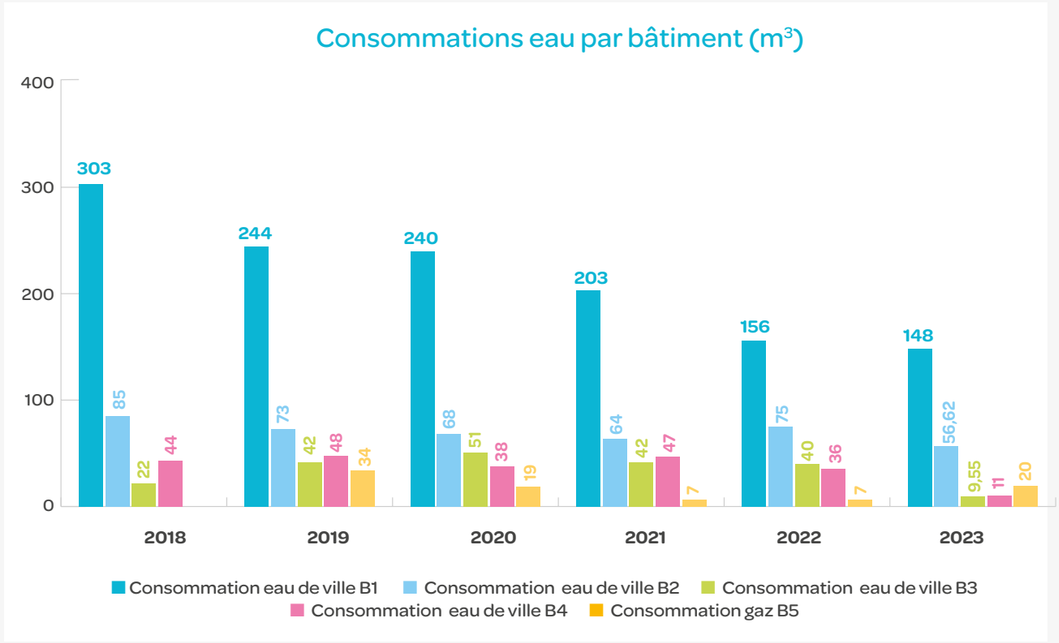


Figure 69 : *Répartition des consommations annuelles en eau de distribution par bâtiment du Siège de Nivelles entre 2018 et 2023*

On observe à la Figure 69 une baisse de 7% de la consommation globale en gaz par rapport à l'année précédente, ce qui reste relativement positif, alors que le prix du gaz est revenu à la normale en 2023 et que les conditions météorologiques ont été plutôt similaires. La baisse significative de la consommation du Bâtiment 1 s'explique principalement par le transfert d'une partie du personnel vers le Bâtiment 5.

Avec une différence honorable de 22%, la consommation en eau de ville est en baisse pour la sixième année consécutive.



ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES[6]

SIÈGE SOCIAL

10, rue de la Religion, 1400 Nivelles
Tél. : +32 (0)67.21.71.11
Fax : +32 (0)67.21.69.28
mail : direction@inbw.be
Site internet : www.inbw.be

Numéro vert collecte p-à-p :
0800/49057

Code NACE : 84119
Activités :
- Administratif
- Économique
- Assainissement et investissements
- Déchets collectes et recyclage

UVE de Virginal - Code NACE : 3821
16, rue de Tubize à 1460 Ittre

Plateforme de compostage de Basse-Wavre - Code NACE : 3700
Chaussée de Longchamps, N°2 à 1300 Wavre

Centre de transfert à Mont-Saint-Guibert - Code NACE : 3832
Rue de la petite Sibérie à 1435 Mont-Saint-Guibert

Crématorium du Champ de Court - (ISO14001 uniquement) - Code NACE : 9603
Drève Goblet d'Alviella 1 à 1490 Court-Saint-Etienne

Monnet Innovation Center
Avenue Jean Monnet, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve

[6] *Hors département eau potable et Business Center*

Stations d'épuration - Code NACE : 3700

Site	Adresse			EH
BASSE WAVRE (Dyle)	Chaussée de Longchamps, 2	1300	Wavre	201.000
ROSIÈRES (Lasne)	Rue de Tombeek, 30	1331	Rixensart	100.000
BRAINE-LE-CHATEAU (Hain)	Rue Nicolas Baudine	1440	Braine-le-Château	92.000
NIVELLES	Chemin du Fourneau, 44	1400	Nivelles	44.450
TUBIZE	Rue Pont Demeur, 31	1480	Tubize	25.000
GREZ-DOICEAU	Rue du Florival	1390	Grez-Doiceau	20.000
WATERLOO	Drève du Brocard, 5	1410	Waterloo	20.000
JODOIGNE	Rue des Brouks	1370	Jodoigne	20.000
LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue de Profondval	1370	Mont-St-Guibert	13.000
CHASTRE	Rue du Nil	1435	Mont-St-Guibert	10.500
GENAPPE	Rue du Bois	1474	Genappe	9.800
VILLERS-LA-VILLE	Rue du Goddiarche	1495	Villers-la-Ville	8.000
HAMME-MILLE	Rue de Hamme-Mille	1390	Grez-Doiceau	7.000
ORP-LE-GRAND	Rue de Libertange	1350	Orp-Jauche	6.300
HÉLÉCINE	Rue d'Aardevoor	1357	Hélécine	6.000
ITTRE	Rue de Samme	1460	Ittre	5.600
REBECQ	Avenue Behault	1430	Rebecq	5.400
BOUSVAL	Avenue des Combattants	1470	Bousval	4.000
RAMILLIES BOMAL	Rue de l'Ourchet	1367	Ramillies	3.700
SART-MESSIRE-GUILLAUME	Rue Faux	1490	Court-St-Etienne	3.600
PERWEZ	Rue de Seumay	1360	Perwez	3.500
QUENAST	Chemin de Ripain	1430	Quenast	3.000
OISQUERCQ	Rue de Oisquercq	1460	Ittre	3.000
SART-DAMES-AVELINES	Rue du Marais	1495	Sart-Dames-Avelines	2.900
VILLEROUX	Rue de la Houssière	1435	Mont-Saint-Guibert	2.400
LA BRUYÈRE	Rue de Wahenge	1320	Beauvechain	2.000
SAINTES	Rue des frères Verkleren	1480	Tubize	2.000
BIERGHES	Rue du Bois du Pont	1430	Rebecq	1.600
PLANCENOIT	Rue du Bois Impérial	1380	Lasne	1.500
HOUTAIN-LE-VAL	Rue de la Tourterelle	1476	Genappe	1.000
LA PETITE BILANDE	Chaussée de la Lasne	1300	Wavre	1.000
LONGUEVILLE	Rue du Try	1325	Chaumont-Gistoux	800
CEROUX-MOUSTY	Rue de Pallandt	1341	Ottignies-L.L.N	550
LOTISSEMENT 1815	Avenue des Dauphins	1325	Villers-la-Ville	500
SAINTE-WIVINNE	Rue Sainte-Wivinne	1315	Incourt	150
BOIS DES NONNES	Rue Brancart	1460	Ittre	150
PINCHART	Rue des Prairies 21	1340	Ottignies-LLN	230
TOTAL				**631 630**

Recyparcs - Code NACE : 381

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 9h30 à 17h

Site	Adresse		
Braine-le-Château	rue de Hal, 44	1440	Braine-le-Château
Braine-le-Comte	rue des Frères Dulait	7090	Braine-le-Comte
Chaumont-Gistoux	chemin de Vieusart, 3	1325	Chaumont-Gistoux
Court-St-Etienne	rue du Werchai	1490	Court-St-Etienne
Genappe	rue Nicolas Lebrun	1470	Genappe
Incourt	carrefour de la Chise	1315	Incourt
Ittre	route de Tubize	1460	Virginal
Jodoigne	rue de l'Avenir	1370	Jodoigne
Nivelles	rue Ernest Solvay	1400	Nivelles
Orp-Jauche	chemin de Jaindrain	1350	Orp-Jauche
Perwez	parc Industriel	1360	Perwez
Rebecq	route de Quenast	1430	Rebecq
Rixensart	colline du Glain	1330	Rixensart
Tubize	chemin Massart	1480	Tubize
VILLERS-LA-VILLE	rue de la Station, 7	1495	Villers-la-Ville
WALHAIN-CHASTRE	ancien chemin de Namur	1457	Walhain
WAVRE	chaussée de Longchamp, 2	1300	Wavre

M. Laurent DAUGE

Directeur général d'in BW - Responsable environnemental
laurent.dauge@inbw.be

M. Benoît PARMENTIER

Directeur de la Transition numérique et durable
benoit.parmentier@inbw.be

M. Fabrice MEUTER

Coordinateur environnemental
fabrice.meuter@inbw.be

Sites in BW		Echéance permis
Stations d'épuration		
ROSIERÈS	Vallée de la Dyle	16-04-27
BASSE-WAVRE	Vallée de la Dyle	09-06-28
BEAUVECHAIN	La Bruyère	13-09-42
WATERLOO		28-06-27
WAVRE-NORD	Petite Bilande	05-08-28
VILLERS-LA-VILLE	1815	21-10-43
OTTIGNIES	Céroux	29-01-44
INCOURT	Sainte-Wivinne	24-08-25
PERWEZ	Perwez	03-08-25
ITTRE	Bois-des-Nonnes	19-10-25
LASNE	Plancenoit	19-10-43
TUBIZE	Saintes	14-12-25
REBECQ	Bierghes	23-01-27
CHAUMONT-GISTOUX	Longueville	24-04-27
NIVELLES		03-10-26
GENAPPE	Ways	24-04-27
GENAPPE	Houtain-le-Val	26-10-25
REBECQ	Quenast	17-01-32
JODOIGNE	Zetrud-Lumay	08-11-31
TUBIZE		04-07-25
GREZ-DOICEAU		02-02-43
CHASTRE		07-11-43
LOUVAIN-LA-NEUVE		09-03-25
REBECQ		25-10-26
COURT-SAINT-ETIENNE	Sart-Messire-Guillaume	09-05-26
GREZ-DOICEAU	Hamme-Mille	04-08-28
ORP-JAUCHE	Orp-le-Grand	21-11-25
ITTRE	Virginal	10-04-29
BRAINE-LE-CHÂTEAU	Vallée du Hain	19-06-28
HELECINE		01-03-31
VILLERS-LA-VILLE	Sart-Dames-Avelines	22-09-31
VILLERS-LA-VILLE		12-01-31
RAMILLIES BOMAL		27-07-31
GENAPPE BOUSVAL		19-09-31
CHASTRE VILLEROUX		10-01-33
TUBIZE OISQUERCQ		08-02-36
PINCHART		23-03-40

Sites in BW	Echéance permis
Plateformes de compostage	
BASSE-WAVRE	18/04/2026
VIRGINAL	07/03/2026
Valorisation des déchets	
CDT MONT-ST-GUIBERT	02/06/2029
UVE VIRGINAL	22/10/2038
Recyparcs	
BRAINE-LE-CHÂTEAU	18/04/2031
BRAINE-LE-COMTE	09/03/2032
CHAUMONT-GISTOUX	23/06/2031
COURT-ST-ÉTIENNE	29/07/2030
GENAPPE	08/05/2031
INCOURT	01/02/2026
ITTRE	12/03/2029
JODOIGNE	08/06/2025
NIVELLES	08/12/2040
ORP-JAUCHE	17/02/2030
PERWEZ	01/02/2026
REBECQ	27/01/2030
RIXENSART	14/11/2032
TUBIZE	12/07/2030
VILLERS-LA-VILLE	18/02/2028
WALHAIN-CHASTRE	15/04/2029
WAVRE	21/06/2043
Développement économique	
CRÉMATORIUM DE COURT-SAINT-ÉTIENNE	27/08/2029

Soutenu par

Le Brabant wallon



in bw

Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon

in BW sc Association intercommunale
Rue de la Religion, 10 - 1400 Nivelles
Tél. : 067/21.71.11 • E-mail : direction@inbw.be • **www.inbw.be**
RPM Nivelles • TVA BE 0200.362.210